
RAPPORT

sur

**LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION
DES UNIVERSITES**

JUIN 1980

S O M M A I R E

INTRODUCTION :

PREMIERE PARTIE : LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION DES
UNIVERSITES : LA SITUATION PRESENTE.

I - 1. DIVERSITE DES SITUATIONS RENCONTREES.....	7
1.1. - En province.....	7
1.1.1. Berdeaux.....	7
1.1.2. Caen.....	9
1.1.3. Compiègne.....	10
1.1.4. Lille.....	13
1.1.5. Nancy.....	18
1.1.6. Nice.....	19
1.1.7. Rennes.....	20
1.2. - A Paris.....	23
1.2.1. Paris II.....	25
1.2.2. Paris IV.....	26
1.2.3. Paris V.....	30
1.2.4. Paris VII.....	33
1.2.5. Paris IX Dauphine.....	35
I - 2. LES TRAITTS DOMINANTS DU SYSTEME ACTUEL DE DOCUMENTATION UNIVERSITA] EXAMEN DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT.....	38
2.1. - Les caractéristiques qualitatives.....	38
2.1.1. C'est un système dualiste.....	38
2.1.2. C'est un système qui engendre une incontestable dispersion.....	42
2.1.3. Les centres documentaires qui le composent vivent souvent dans l'isolement.....	44
2.1.4. Le potentiel documentaire est limité pour l'essen- tiel aux moyens traditionnels.....	46

2.2. - Les caractéristiques quantitatives.....	48
2.2.1. S'agissant des collections.....	48
2.2.2. S'agissant des surfaces utilisées et des places disponibles.....	56
2.2.3. S'agissant enfin des personnels.....	60
2.2.4. Ce système mobilise des moyens financiers nettement supérieurs à ceux des seules BU et BIU..	63
2.2.5. L'origine des moyens financiers consacrés aux achats de documentation.....	70
2.2.6. La dépense documentaire par étudiant.....	73
2.3. - Causes de la situation observée.....	75
2.3.1. Les causes sociologiques, psychologiques et historiques.....	75
2.3.2. Les facteurs matériels.....	76
2.3.3. Les causes financières.....	81
2.4. - Conséquences de la situation observée.....	84
2.4.1. Une mauvaise utilisation du personnel.....	84
2.4.2. Une mauvaise utilisation des crédits.....	84
2.4.3. La recherche paraît privilégiée par rapport à l'enseignement.....	85
2.4.4. Le rôle des B.U.E.R. se transfère.....	88
2.4.5. L'organisation actuelle ne donne que partiellement satisfaction aux utilisateurs.....	89

DEUXIEME PARTIE : REORGANISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DES UNIVERSITES PROSPECTIVE ET PROPOSITIONS CONCRETES.

II - 1. LES BASES D'UNE REORGANISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DES UNIVERSITES 93

1.1. - Un processus de réorganisation a été engagé : 94
Convient-il de l'infléchir et comment ?

- 1.1.1. Les objectifs définis par l'arrêté ministériel du 2 octobre 1978..... 95
- 1.1.2. L'AUDIST : missions et organisation..... 98

1.1.3. Les grands axes d'une réorganisation.....	99
La coopération.....	100
Les banques de données.....	114
L'outil informatique.....	116
II - 2. NECESSITE D'UNE ADAPTATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	126
2.1. - L'organisation administrative actuelle n'est pas adaptée aux exigences nouvelles.....	126
2.1.1. Diversité actuelle des autorités et organismes investis de pouvoirs de décision.....	127
2.1.2. Contradictions entre certaines structures juri- diques et les impératifs d'une organisation rationnelle.....	131
2.1.3. Difficultés d'évaluation des résultats d'activi- tés d'information et de documentation.....	132
2.2. - Des adaptations sont nécessaires.....	133
2.2.1. Au niveau des universités.....	134
2.2.2. Au niveau national.....	135
II - 3. PROPOSITIONS CONCRETES EN VUE DE LA REALISATION D'UN RESEAU DE DOCUMENTATION PROPRE A CHAQUE UNIVERSITE.....	137
3.1. - Les axes de constructions du réseau interne.....	138
3.2. - Esquisse institutionnelle.....	139
3.3. - Analyse des structures.....	142
3.3.1. Les organes centraux.....	142
3.3.2. Les organes déconcentrés.....	147
3.3.3. Le problème parisien.....	151
3.4. - Dispositions financières et comptables.....	153
3.4.1. Dispositions financières propres au service commun de la documentation et des bibliothèques	153
3.4.2. Les sections de documentation.....	154

INTRODUCTION

Composition de la mission d'inspection générale :

Conformément à la note ministérielle du 27 février 1979 une mission d'enquête composée d'Inspecteurs généraux de l'Administration et d'Inspecteurs généraux des Bibliothèques a été constituée aux fins d'examiner la situation des bibliothèques et des centres de documentation des Universités et a réuni :

Pour l'Inspection générale des Bibliothèques :

MM. BLETON, DESGRAVES, POINDRON (1), THOMAS.

Pour l'Inspection générale de l'Administration :

MM. CHAUME, CHAZEAU, GUILLO, LAVERGNE de SERVAL, MALAN, MERIEN, SERVOLLE, THILL.

La direction de ces travaux -qui n'ont pu débiter effectivement qu'à la fin de l'année universitaire 1978-1979- a été assumée conjointement par MM. POINDRON et MERIEN.

Le présent rapport présente les observations de la mission et les propositions qu'elle est amenée à formuler afin d'adapter, comme le lui prescrivait l'ordre de mission, "les bibliothèques et centres de documentation des Université aux besoins de ces dernières".

* * *

Champ de l'enquête :

Soucieuse d'aboutir dans des délais raisonnables, la mission a circonscrit l'enquête sur place -qui a eu lieu d'abord en province (mai-juin 1979 puis à l'automne de la même année) et dans un second stade à PARIS- à un échantillon de 16 universités.

.../...

- (1) La disparition prématurée de M. Paul POINDRON le 30 janvier a privé la mission d'Inspection générale du bénéfice de son expérience exceptionnelle des problèmes documentaires dans l'ultime phase de ses travaux, mais l'élaboration de la première partie du présent rapport a profité très largement de sa contribution.

La recommandation, faite aux Inspecteurs généraux, d'analyser "les dépenses effectuées par la totalité des centres documentaires et des bibliothèques des Universités" a été entendue comme concernant la totalité des centres documentaires et des bibliothèques des Universités visitées et non pas la totalité des Universités françaises.

Afin d'obtenir une représentation aussi fidèle que possible de la situation dans l'ensemble de ces Universités, la mission s'est astreinte à inclure, dans l'échantillon retenu, des Universités de province et de PARIS, monodisciplinaires (ou à dominante) et pluridisciplinaires, des villes siège d'une seule Université et des villes siège de plusieurs Universités, des établissements récents et des établissements anciens et, enfin, un éventail à peu près complet des grandes disciplines de l'enseignement supérieur.

Ont été ainsi prises pour support de l'enquête les Universités suivantes des académies de :

- BORDEAUX : Bordeaux I, Bordeaux II, Bordeaux III,
- LILLE : Lille I, Lille II, Lille III,
- NANCY : Nancy I, Nancy II, I.N.P. (1)
- NICE : Nice,
- RENNES : Rennes I, Rennes II, I.N.S.A.
- PARIS : Paris II, Paris IV, Paris V, Paris VII.

Ces 16 Universités réunissent près de 250 000 étudiants et par conséquent près du tiers de la population universitaire française, c'est-à-dire un contingent largement représentatif de cette population. Elles comportent également d'importants centres et laboratoires de recherche, avec une fraction qui peut être considérée comme significative des effectifs de la recherche française.

.../...

(1) Pour plus de commodité on a cru utile de faire figurer à la fin du rapport un lexique alphabétique des sigles qui sont utilisés.

L'échantillon paraît ainsi suffisamment ouvert pour refléter la situation dans l'ensemble du pays, d'autant qu'il a été complété par l'adjonction de quelques I.U.T. (1) et de deux groupes d'écoles d'ingénieurs.

Si l'enquête proprement dite a porté sur les établissements énumérés ci-dessus, la mission n'en a pas moins jugé utile d'élargir son information en procédant :

- à des sondages dans d'autres Universités à l'occasion de diverses investigations demandées à ses membres, notamment à CAEN, DIJON, LYON, PARIS, STRASBOURG, TOULON.
- à la visite des bibliothèques "intégrées" des Universités de COMPIEGNE et de PARIS-DAUPHINE ;
- et, aux fins de comparaison avec la situation française, à deux voyages d'étude en Grande-Bretagne et en République Fédérale Allemande qui l'ont conduite à examiner dans ces deux pays l'organisation bibliothéconomique de sept Universités (2).

Elle a d'autre part, et simultanément à ses investigations sur le terrain, pris toute une série de contacts à PARIS tant auprès des administrations centrales que de certains établissements (Ministère des Universités, C.N.R.S., Bibliothèque Nationale, E.N.S.B., A.U.D.I.S.T., Fondation nationale des Sciences politiques, etc....).

Elle a parfois retiré de ces contacts, au niveau national, l'impression d'un enchevêtrement excessif de responsabilités entre les administrations, organismes, comités appelés à participer à la définition d'une politique documentaire, et s'est demandé si l'organisation actuelle ne gagnerait pas à être simplifiée et clarifiée, le rôle de chaque partie prenante redéfini, les responsabilités précisées

.../...

(1) Voir Annexe IV

(2) Voir Annexes II et III

Au terme de ces contacts, elle tient à remercier très vivement toutes les personnalités qui ont accepté de lui faciliter la tâche ainsi que différents spécialistes ou responsables de services techniques qui lui ont apporté d'utiles précisions sur un certain nombre de sujets qu'elle a cherché à approfondir. Elle tient également à remercier tous ceux qui en Grande-Bretagne et en Allemagne Fédérale ont bien voulu faciliter l'organisation de ses déplacements dans ces deux pays et lui ont réservé l'accueil le plus ouvert.

Méthodologie, conditions et difficultés de l'enquête.

Les Inspections générales ont utilisé un questionnaire (1) inspiré des enquêtes précédentes sur les bibliothèques (enquête de 1975 du Service des bibliothèques) assorti de tableaux de synthèse qu'elles ont confectionné et qui visent à récapituler les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et les dépenses documentaires proprement dites engagées par les bibliothèques.

Dans toutes les U.E.R. des Universités de l'échantillon retenu, les bibliothèques ont été invitées à remplir un exemplaire de ce questionnaire. Les exemplaires ont été ensuite contrôlés par les services centraux (Secrétariat général et Agence comptable) de ces Universités qui, après cette vérification, les ont adressés aux Inspections Générales avant toute enquête sur le terrain et toute visite des bibliothèques.

Ces documents ont ensuite été revérifiés, au moins par sondages, lors des investigations menées sur place par les Inspections et à l'occasion des entretiens que leurs membres ont eus avec les responsables d'U.E.R. et des bibliothèques qui ont souvent permis d'en éclairer -et d'en interpréter- de nombreux aspects et de mesurer la fiabilité de l'information ainsi recueillie. A ce propos, on ne soulignera jamais assez l'utilité de ces contacts directs sans lesquels les enquêtes par correspondance et par questionnaires risquent de se

(1) Voir annexe I

révéler très imparfaites et très insuffisantes. A l'issue des enquêtes sur le terrain il a été procédé à une confrontation générale et à une synthèse des données recueillies.

Même compte tenu des précautions prises, il est probable que sur un certain nombre de points, évaluation de la fréquentation des bibliothèques par exemple, les réponses comportent une part de subjectivité qu'il est difficile d'éliminer tant les taux indiqués se révèlent variables d'une U.E.R. ou d'une discipline à l'autre. De même l'appréciation des dépenses de personnel n'a pas toujours pu être faite avec toute la rigueur nécessaire étant donné qu'un assez grand nombre d'agents consacrent aux bibliothèques d'U.E.R. une fraction de leur activité qui peut varier selon les périodes, les jours de la semaine, l'intensité du travail qui leur est demandé à d'autres titres etc... Même les dépenses documentaires proprement dites n'ont pu, dans tous les cas, faire l'objet d'une description exhaustive en raison de la difficulté d'individualiser, a posteriori, dans les comptes, certaines d'entre elles et notamment celles qui sont effectuées sur les crédits de recherche. On ne peut garantir non plus que les dépenses effectuées sur les crédits alloués aux laboratoires par les administrations déléguées du C.N.R.S. aient été systématiquement intégrées dans cette description (1). Il résulte de ce qui précède que des différences -parfois importantes- subsistent dans quelques cas entre les montants de dépenses indiqués dans les réponses aux questionnaires et les évaluations fournies par les Agents comptables. Par ailleurs, les documents des Agences comptables retracent la totalité des dépenses engagées par les Universités sur le plan documentaire tandis que la totalisation des dépenses contenues dans les questionnaires peut être inférieure, certaines U.E.R., certains laboratoires ayant négligé de répondre à l'enquête ou n'y ayant répondu que de façon fragmentaire.

.../...

(1) l'Inspection générale de l'Administration se voit obligée de rappeler à ce propos les observations qu'elle a présentées dans son "rapport de synthèse sur le fonctionnement des agences comptables" de novembre 1978 (§ 325 conséquences du respect du principe de l'universalité budgétaire).

L'évaluation des ressources documentaires des Universités ou des B.U. et B.I.U. n'a pas toujours été aisée ; des confusions se sont parfois produites à propos de notions comme celles de "volumes" ou de "titres" entre lesquelles il est, selon les professionnels, difficile de faire le départ, de périodiques dont il n'est pas toujours facile de savoir s'ils font partie des collections "vivantes" ou "mortes" etc ; d'autre part, il n'existe généralement pas d'inventaire permanent de ces ressources, ce qui ne permet pas de déduire des collections les disparitions, pertes et vols dont l'importance a maintes fois été soulignée.

Dans l'ensemble, et malgré ces observations, on peut affirmer que les Universités se sont prêtées sérieusement à l'enquête et se sont efforcées de fournir des renseignements précis. L'accueil réservé aux inspections générales a été partout empreint de courtoisie et d'intérêt même si l'attitude de leurs interlocuteurs -enseignants ou personnels des B.U. et B.I.U.-, parfois surpris que l'on se penche en haut lieu sur ce problème, n'était pas toujours exempte d'appréhension à l'idée que la mission pourrait prélude à une remise en cause de l'organisation actuelle et, par conséquent, à une remise en question du rôle joué par les uns ou par les autres.

PREMIERE PARTIE

LES BIBLIOTHEQUES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION

DES UNIVERSITES : LA SITUATION PRESENTE

(00)

I. 1. - Diversité des situations rencontrées

D'une ville à l'autre, d'une université à l'autre, les conditions dans lesquelles est actuellement assumée la fonction documentaire peuvent varier parfois assez sensiblement. Sans entrer dans le détail des situations locales, on caractérisera rapidement les rapports entre Universités et bibliothèques d'U.E.R. d'une part, B.U. ou B.I.U. d'autre part pour chacune des régions visitées en traitant d'abord de la province puis de la région parisienne que toute une série de conditions historiques notamment, obligent à **considérer séparément.**

1.1.- La situation en province

1.1.1. A Bordeaux la bibliothèque interuniversitaire est implantée en cinq sites différents ; trois d'entre eux sur le campus de Talence, aussi proches que possible des locaux d'enseignement mais ce voisinage n'a pas freiné le phénomène de constitution de bibliothèques de secteur. En revanche la section de la B.I.U. consacrée à la pharmacie est intégrée aux locaux affectés à cette discipline. Sans être déterminante cette situation n'est sans doute pas étrangère au fait qu'il ne se soit créé, dans cette U.E.R., aucune bibliothèque de secteur, celle de la B.I.U. satisfaisant aux besoins exprimés.

La cinquième et dernière section, sise dans la ville de Bordeaux même c'est-à-dire loin du campus, présente, malgré ses dimensions réduites, un intérêt incontestable. Sa situation et son caractère pluridisciplinaire lui confèrent de tels avantages qu'elle a une très nombreuse clientèle d'étudiants qui résident en ville et qui peuvent ainsi y travailler à des moments où il leur serait impossible de se rendre dans les bibliothèques du campus.

L'un des traits caractéristiques de la situation locale est la défaillance de la collaboration entre BU- B.I.U. et Universités ; elle se manifeste à la fois

.../...

a) au niveau institutionnel :

Les conseils d'université renvoient l'étude des questions documentaires aux conseils scientifiques auxquels les conservateurs n'assistent pas. Il en résulte un cloisonnement fâcheux entre B.U.-B.I.U. et Universités.

b) au niveau du fonctionnement :

Nul ne connaît avec exactitude la liste des bibliothèques d'U.E.R. Lorsque des tentatives de concertation sont engagées, elles ne débouchent généralement pas sur des conclusions contraignantes mais laissent à chacun son autonomie de décision. Il en résulte qu'il y a difficilement complémentarité des acquisitions et que l'institution secondaire (B.U.E.R.) prend le pas sur l'institution principale (B.U. et B.I.U.).

La collaboration est tout aussi médiocre dans le domaine technique. L'établissement de catalogues collectifs, qu'ils concernent des ouvrages ou des périodiques, n'est réalisé, par la B.U. et B.I.U., qu'avec les Universités ou les B.U.E.R. qui veulent bien y consentir.

Ce tableau général, au demeurant assez noir, s'éclaire cependant de quelques lueurs. On commence, grâce à la persévérance des responsables de la B.I.U. et de la compréhension trouvée auprès de certains présidents d'Université, à établir les bases d'une forme de collaboration notamment en droit et en médecine.

.../...

1.1.2. L'Université de Caen a été totalement reconstruite après la guerre. Les trois facultés de Droit, de Lettres et de Sciences se partageaient alors un campus aux vastes dimensions tandis que la faculté de Médecine et de Pharmacie se réinstallait, à presque 2 kms de ce campus, dans un autre cadre qui recevait également le C.H.U.

A proximité des facultés de Lettres et de Droit, d'une part, de la faculté des Sciences, d'autre part, furent bâties dans les années qui suivirent les sections Lettres-Droit et Sciences de la B.U. La Faculté de Médecine et de Pharmacie accueillit à la même époque, dans ses locaux, la section correspondante de la B.U.

Le cas de l'Université de Caen est intéressant à relever, en raison de la double évolution qu'elle a connue.

Dans un premier temps, et malgré tous les soins apportés dans l'aménagement des deux premières sections (Droit-Lettres et Sciences) de la B.U. qui disposent d'imposantes collections d'usuels, de réserves importantes, de places nombreuses assises, les facultés d'abord, les U.E.R. ensuite, les laboratoires et équipes disciplinaires enfin, s'efforcèrent de constituer des centres de documentation à vocation générale ou spécialisée, placés dans leur stricte dépendance.

Ainsi a-t-on pu dénombrer à la fin de 1979 en dehors de la B.U. une quarantaine de bibliothèques de dimensions variables. Et, comme dans bien d'autres universités apparaît ici le contraste suivant :

- d'une part, l'intégration au tissu universitaire de la section médecine de la B.U.,
- d'autre part, la création d'un centre de documentation juridique et économique à compétence générale, véritable concurrent de la section droit de la B.U.

.../...

Dans un second temps, récent, un mouvement contraire s'est nettement dessiné. Il date du début de 1979 et a pris naissance à partir du moment où il a fallu prévoir le resserrement du dispositif général afin de reloger de manière convenable l'U.E.R. de Pharmacie et deux instituts.

Le Président de l'Université a obtenu assez aisément de ses collègues, et en moins d'un an, que cinq unités (institut des Sciences de l'Education, Sociologie, Psychologie, Allemand, le C.P.R. de Lettres) demandent à la B.U. de prendre leurs fonds en charge sur la base de conventions négociées.

Plusieurs autres U.E.R. ont manifesté l'intention de suivre ces exemples et le mouvement semble vouloir s'accélérer.

1.1.3 Dès l'ouverture de l'Université de Compiègne la B.U. a été considérée comme l'une de ses parties intégrantes, et toutes les mesures ont été prises d'entrée de jeu pour que cette donnée de base se traduise dans les faits.

Pour les responsables de l'Université de Compiègne, l'organisation et le fonctionnement de la B.U. -retracés minutieusement dans un règlement interne- doivent permettre d'assurer :

- l'entretien d'un fonds documentaire unique aisément utilisable par l'ensemble des enseignants et des étudiants, et ce, dès l'entrée des ouvrages et des périodique

- la réalisation d'un système documentaire décentralisé, plaçant ouvrages et périodiques à la portée des usagers à quelque endroit qu'ils se trouvent,

- le développement de la documentation selon des orientations définies ou corrigées constamment eu égard aux besoins, notamment dans le secteur de la recherche.

Ces objectifs ont été semble-t-il pratiquement atteints, en premier lieu, sur le plan de l'organisation :

la B.U. a installé son siège au coeur même des locaux de l'Université et un "point-bibliothèque" au sein de chaque secteur stratégique (département, institut, équipe d'enseignement et de recherche), qui rassemble les documents choisis en fonction des demandes du personnel et des étudiants. Régulièrement enregistrées par la bibliothèque centrale, ces demandes lui permettent d'alimenter convenablement le "point-bibliothèque". Les opérations successives demeurent, toutes, sous la responsabilité du conservateur. Les "points-bibliothèques" sont au nombre d'une dizaine.

- En second lieu, sur le plan de la gestion :

- en matière financière, outre la subvention qui lui est attribuée en propre par l'administration centrale, la B.U. reçoit des subventions importantes de l'Université (elles représentent 10 % du budget de cette dernière).

Le service d'achat de la B.U. est le seul service habilité à établir une commande de livres quelle que soit l'origine du financement : subvention de l'Etat, de l'Université, des instituts, contrats de recherche... tout ouvrage ou périodique acheté est livré à la B.U. qui le traite avant sa mise en service.

Les frais généraux : chauffage, fluides, téléphone, courrier, entretien des locaux, sont pris en charge par l'Université, qui, de manière plus générale, assume directement la gestion des infrastructures et des équipements.

La gestion de caractère pédagogique et scientifique est entièrement confiée au personnel de la B.U. qui :

- informe les usagers par la voie de catalogues, diffuse hebdomadairement le sommaire des revues et la liste des nouvelles acquisitions d'ouvrages, prépare des expositions ménage des visites en faveur des nouveaux étudiants, initie ceux-ci à la recherche documentaire,

- assure dans de bonnes conditions la communication des documents en fonction de la topographie des lieux, des périodes d'ouverture de l'Université, de la pression circonstancielle de la demande, de la commodité des usagers.

C'est ainsi que les dates et heures de fonctionnement varient d'une époque de l'année à l'autre (la bibliothèque est ouverte jusqu'à 20 h chaque soir et durant 52 heures chaque semaine dans les temps de haute fréquentation ; des permanences sont tenues au cours des vacances de Pâques et durant les mois de juillet et d'août).

Les modalités de circulation des documents -qu'on consulte en libre service- sont à souligner ; un système tournant a été adapté reposant sur les points-bibliothèques. Grâce à ce système, les chercheurs et étudiants de chaque secteur spécialisé ont sous la main les ouvrages et périodique d'actualité. Ce système est simultanément un facteur de stricte économie car il révèle au gestionnaire -presque en temps réel- à travers les appréciations, les demandes et les observations qu'il véhicule, l'évolution des besoins sous leurs deux aspects, qualitatifs et quantitatifs.

De plus, au sein de la B.U., le service de la recherche documentaire "Compiègne-télédoc" a la responsabilité de la confection et de la distribution des photocopies, des prêts inter-bibliothèques et du terminal branché sur les réseaux : I.R.S., L.I.S., S.D.C. et, pour les brevets cessibles sur les réseaux B.I.C. et Technotec.

L'accès à ces sources est large ; il inclut notamment les entreprises de la région.

Les fonds documentaires comptaient au 31 décembre 1978 près de 13 000 titres d'ouvrages et 700 de périodiques ; l'accroissement annuel se chiffrait aux alentours de 2 500 titres en 1979.

La situation est exemplaire : les responsables de Compiègne ont utilisé tous les moyens et emprunté toutes les voies que la législation leur offrait ; ils en ont fait le meilleur usage sans jamais franchir les limites imposées par les règles juridiques.

Certes, les dimensions modestes de l'Université, son statut dérogatoire expérimental, les moyens exceptionnels mis à sa disposition, l'absence aussi, de toute pesanteur historique constituent sans nul doute autant d'éléments positifs. Néanmoins la lucidité, le dynamisme des responsables, la compréhension des enseignants, sont pour beaucoup dans la réalisation de ce prototype.

1.1.4. Antérieurement à la loi d'orientation, chacune des facultés de l'Université de Lille accueillait soit dans ses bâtiments (Médecine et Pharmacie), soit sur le campus qui lui était réservé (Sciences) ou sur le campus qu'elle partageait avec un autre établissement (Lettres, Droit), la section de la B.I.U. spécialisée à l'égard de ses propres disciplines, laquelle résidait donc toujours à proximité de la faculté qu'elle avait mission de desservir.

Ce schéma avait au moins l'avantage de simplifier quelque peu les échanges entre les deux organismes et, par là même, de les voir peut-être s'ordonner et s'intensifier. Les nouvelles structures ont eu, semble-t-il, un effet contraire.

Ainsi, n'est-il pas significatif que le transfert des activités de sciences économiques à l'Université de Lille I porte à quelque 12 Km la distance -qui n'excédait pas jusque-là 300 m- qui les sépare de la section correspondante de la B.I.U. ? ne l'est-il pas davantage, encore, que la convention conclue entre les trois universités de Lille et la B.I.U. en application de la loi d'Orientation et des textes subséquents, reste lettre morte bien qu'elle tende à fonder une politique de coopération et à en définir les voies et moyens ?

Le défaut d'une volonté commune se fait ici cruellement sentir, on constate d'ailleurs que les problèmes documentaires ne sont pratiquement jamais traités par les instances supérieures des trois universités. Au mieux, ils s'inscrivent dans les préoccupations des U.E.R. ; le plus souvent, ils demeurent cantonnés au sein des équipes disciplinaires de recherche ou d'enseignement.

Il en résulte une situation d'une extrême diversité à tous égards.

.../...

A Lille I (Sciences), la plupart des disciplines possèdent un centre de documentation ; la dimension de ce centre varie considérablement d'un cas à l'autre (de quelques dizaines d'ouvrages à quelques centaines). Cinq ou six U.E.R. ont regroupé leurs collections dans des centres plus importants qui détiennent, chacun, des milliers de titres. Ce regroupement est "total" (U.E.R. de mathématiques, physique, sciences agricoles) ou partiel (Sciences de la terre, géographie) : dans cette éventualité les centres d'U.E.R. sont flanqués d'unités documentaires de nature disciplinaire et parfois fort spécifiques (il existe à côté de la bibliothèque centrale de l'U.E.R. des sciences de la terre, une unité distincte de paléo-botanique et auprès de celle de géographie -à vocation générale- deux structures particulières : l'une recevant les ouvrages de géographie régionale, l'autre, les cartes).

L'impression qui domine c'est que si l'Université s'est toujours désintéressée de la question -on l'a déjà dit-, les U.E.R., et, surtout, les laboratoires et équipes disciplinaires l'ont traitée au travers de rapports de force et de voisinage dans une optique rigoureusement refermée sur leurs intérêts.

Aucune règle ne préside à la gestion des fonds, ni aux liaisons avec la B.I.U. qui est ignorée, sinon trop souvent confinée par certains dans un rôle de pourvoyeur de documentation au profit des étudiants de 1er cycle.

Deux exemples sont révélateurs de l'absence de toute politique de coordination.

A l'U.E.R. des Sciences économiques, non seulement ne s'est-on pas inquiété, au moment de la rupture avec le Droit, des conséquences qu'un éloignement de la base de documentation allait engendrer, mais on a considérablement enrichi les collections du centre de l'U.E.R. sans tenir compte, ni des fonds constituant cette base, ni de tous ceux appartenant à plusieurs autres centres intéressés par cette même documentation : centres d'économie urbaine et d'économie régionale de Lille II, centre d'histoire de la région de Lille III.....

En revanche l'U.E.R. de chimie a confié ses collections à la section des sciences de la B.I.U., à charge pour celle-ci d'en assurer la conservation et le développement sous son contrôle ; en contrepartie, la section est subventionnée par l'U.E.R., chaque année. Il n'existe donc plus de dépôts d'ouvrages ou de périodiques dans les laboratoires de chimie de Lille I.

A Lille II (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Droit), l'absence de toute prospective documentaire est aussi flagrante qu'à Lille I, mais il s'y manifeste une double tendance qui divise nettement les U.E.R.

Celles de Médecine, de Pharmacie ont opté pour l'intégration des sections correspondantes de la B.I.U. à leur dispositif ; l'odontologie suivrait le même cheminement si la section de Médecine de la B.I.U. pouvait lui offrir une aide. Malheureusement faute de ressources à la B.I.U. l'U.E.R. a dû se contenter d'une petite et unique cellule de documentation, assez pauvre.

Quoi qu'il en soit, ces formations ne peuvent fournir à leurs laboratoires que les ouvrages et périodiques indispensables à leurs travaux quotidiens. Réunies en des dépôts restreints -de trois à quatre cents documents pour les plus gros laboratoires-, ces collections sont connues des responsables des sections intéressées de la B.I.U., et, souvent, répertoriées par leurs soins.

Les responsables des sections de médecine et de pharmacie se trouvent ainsi placés dans d'assez bonnes conditions pour élaborer au regard des besoins et de l'évolution de chacune de ces deux disciplines, une réelle politique documentaire.

.../...

A l'inverse, l'U.E.R. de Droit a édifié à quelques dizaines de mètres de la section Lettres-Droit de la B.I.U., une bibliothèque générale et cinq centres spécialisés. Aucun véritable lien n'apparaît entre les deux institutions qui exercent leur action respective dans une totale absence de coordination.

A Lille III (Lettres, Langues vivantes, Sciences humaines), on perçoit une organisation plus systématique. Chaque grande U.E.R. dispose d'un centre de documentation -dénommé bibliothèque générale- ordinairement orienté vers les besoins courants des étudiants de 1er et 2ème cycles. Ces centres abritent des collections imposantes (20 000 titres en lettres modernes, 12 000 en allemand...); ils ont dans leur mouvance des mini-centres de caractère spécialisé ou très spécialisé.

Le "dialogue" entre ces centres, ou entre eux et la B.I.U. est fort inégal de ton et d'intensité. Il ne répond en tout cas à aucune donnée organique.

Le jeu de la complémentarité est, certes, de tradition pour quelques-uns de ces centres, mais, dans leur majorité, ils ne se résignent à s'y soumettre qu'en raison d'une conjoncture financière de plus en plus difficile au fil des ans et qui ne leur permet plus de satisfaire pleinement une demande en perpétuel accroissement.

A Lille, un démembrement sur le plan de l'organisation et du fonctionnement se dessine peu à peu. Le phénomène prend son origine dans l'opposition qui selon la spécialité marque les conceptions déterminant le mode de relation que l'unité disciplinaire devrait entretenir avec sa base de documentation, celle-ci reposant normalement sur une section de la B.I.U.

Tandis que les sections de Médecine et de Pharmacie sont associées aux activités de l'enseignement et de la recherche, les sections de Lettres-Droit et de Sciences sont maintenues à l'extérieur des cellules actives de l'Université. Il en résulte, pour ces sections un mode de vie plus autonome.

A l'évidence, des situations aussi contrastées ont de profondes répercussions sur l'attitude du personnel, l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque interuniversitaire.

Les tentatives de rapprochement esquissées -peut-être trop timidement- par les responsables de la B.I.U., soit à la faveur des réunions du Conseil de la bibliothèque et de celles des commissions scientifiques spécialisées, soit à partir d'initiatives particulières : (prêt interbibliothèques, sélection et harmonisation des commandes, exploitation et diffusion de l'information, formation professionnelle du personnel en service dans les centres d'U.E.R.) ont rencontré bien peu d'écho. Il est à signaler cependant que le "catalogage collectif" des périodiques, entrepris sous la direction de la B.I.U. recueille, outre l'adhésion des U.E.R. de Médecine et de Pharmacie, celle d'un nombre appréciable de centres liés à des U.E.R. scientifiques, littéraires et juridiques.

1.1.5. A Nancy :

Une coopération réelle et quelquefois poussée entre la B.I.U. et les Universités existe dès maintenant. Elle demeure cependant inégale suivant les établissements et les secteurs ; souvent systématique avec l'Université de Nancy II (littéraire et juridique), elle est moins étroite avec l'Université de Nancy I (scientifique et médicale) encore que certaines U.E.R. et bibliothèques aient organisé leurs relations avec la B.I.U. de manière à éviter les doubles emplois. Avec l'I.N.P. elle ne peut s'exercer que dans un champ limité du fait de l'implantation géographique des établissements qui le composent et aussi du fait que la B.I.U. ne comporte pas de fonds consacrés aux sciences de l'ingénieur.

Mais même lorsque la coopération est organisée, la complémentarité de la B.I.U. et des bibliothèques d'U.E.R. est plus souvent circonstancielle que rationnelle. D'autre part, cette complémentarité et cette coopération ne résultent pas nécessairement de l'intervention des organismes statutaires, dont le fonctionnement n'est pas exempt de

critiques -de la part des Présidents notamment- mais plutôt d'accords particuliers, consécutifs à l'action menée par certaines personnalités et surtout par le directeur de la B.I.U.

Quelques-uns de ces accords, les plus récents notamment, manifestent une volonté d'intégration très poussée et l'on peut considérer que la coordination des deux réseaux documentaires de Nancy déjà sérieusement amorcée est à la veille de connaître de nouveaux progrès. La Mission a ainsi pu constater que, d'eux-mêmes, les intéressés se préoccupaient de parvenir à une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources mises à leur disposition.

1.1. 6. A Nice :

Les quatre sections de la B.U. sont implantées dans leurs bâtiments, de construction récente, sur le domaine universitaire, à portée immédiate des étudiants.

Les bibliothèques de "faculté" et les "centres documentaires" sont, quant à eux, installés dans des conditions matérielles souvent très insuffisantes, à l'intérieur même des locaux des U.E.R.

Si en "Médecine" les deux "ensembles" sont pratiquement intégrés, on observe par contre, en "Droit" un fonctionnement parallèle et concurrent.

En "Lettres" et en "Sciences" les situations sont variées : ou bien on constate une absence totale de collaboration ou bien, une certaine complémentarité s'est peu à peu établie.

En général les enseignants sont convaincus qu'ils sont mieux à même que la B.U. :

- de prévoir des heures d'ouvertures commodes,
- de guider les étudiants inexpérimentés
- d'organiser les travaux de groupe,
- de constituer et d'animer des centres de recherches pédagogiques et d'apprentissage de méthodes.

Mais il faut souligner l'action du directeur de la B.U., sur les deux plans institutionnel et personnel, qui a abouti notamment à la mise en place d'une "cellule de rationalisation".

Un certain nombre de personnels des bibliothèques d'U.E.R. ont pu ainsi bénéficier d'une formation aux méthodes de classement.

Un catalogue collectif général informatisé des périodiques a été établi pour l'ensemble des établissements de Nice et de Toulon.

Ces actions provoquent des échanges et contribuent à un changement de mentalité. Mais on est encore loin d'une réelle volonté d'intégration.

1.1.7. A Rennes :

Les caractéristiques générales de structure, sont les suivantes :

- Deux universités, et un Institut National des Sciences Appliquées, l'une des Universités, la plus importante, Rennes I * regroupant trois grands groupes de disciplines (sciences médicales ; droit et économie ; sciences exactes et technologie) sur trois campus distincts, (mis à part un I.U.T. extérieur).

L'autre, de dimension moyenne, Rennes II ** à dominante littéraire, concentrée sur un seul campus
- distinct des trois campus précédents - avec à l'extérieur de Rennes, l'I.U.T. de Vannes.

.../...

* Université de Rennes I : 16 000 étudiants environ ; 16 U.E.F pluridisciplinaires ; environ 1 000 enseignants et plus de 100 laboratoires de recherche, répartis sur 3 campus.

** Université de Rennes II : 7 800 étudiants environ, 12 U.E.F Lettres, langues, environ 250 enseignants - Un campus.

- Une bibliothèque interuniversitaire, regroupant administrativement quatre sections, dont trois correspondent respectivement à chaque grand groupe de disciplines rappelées ci-dessus pour l'Université de Rennes I et dont la quatrième couvre, grosso modo, les disciplines représentées à Rennes II (lettres, langues).

L'organisation de la fonction documentaire varie d'une université à l'autre, et surtout suivant la nature des disciplines concernées, de telle sorte que les rapports entre université et B.I.U. n'apparaissent réellement qu'après analyse des rapports entre U.E.R. (voire laboratoires et services de recherche) et sections de B.I.U. :

A l'Université de Rennes II, une réflexion sur le coût et le rendement des nombreux centres documentaires d'U.E.R. existants a conduit l'administration de l'établissement à rechercher les conditions d'une meilleure collaboration avec la B.I.U. La convention intervenue prévoit pour l'immédiat, le transfert partiel des fonds (livres) essentiellement vers la B.I.U. et, pour l'avenir, une meilleure concertation en matière d'achats, de désabonnements ou d'abonnements à des périodiques, la gestion, par la section de la B.I.U., de fonds documentaires spécifiques de l'Université (domaines de l'audio-visuel).

Cette coopération d'origine récente a produit plusieurs résultats positifs dans la perspective d'une meilleure organisation d'ensemble : allègement de certains centres documentaires d'U.E.R. voire regroupements de certains centres, meilleure utilisation du potentiel de la section de la B.I.U.

Cependant, une coordination plus approfondie se heurte à divers obstacles et notamment à la réticence de certaines U.E.R. et à la quasi-impossibilité pour la section de la B.I.U. de faire face à des besoins nouveaux dus à la création de nouveaux enseignements.

A l'Université de Rennes I, le problème documentaire général n'a pas été évoqué jusqu'ici au niveau de l'établissement dans son ensemble. Cependant une mesure positive de coordination "locale" entre la B.I.U. et l'U.E.R. de sciences économiques a été prise pour le regroupement des fonds de l'U.E.R. au sein de la section "droit-économie" de la B.I.U. à l'occasion d'une réaffectation de locaux. A noter également comme ^{très}prometteur, le projet, en cours, d'un catalogue automatisé des périodiques (système A G A P E) entrepris sous l'égide du conservateur de la section sciences de la B.I.U. L'intérêt de cette tentative apparaîtra si l'on considère que l'opération vise à englober non seulement les Universités et établissements rennais sous tutelle du ministère des Universités mais aussi les principaux autres centres d'enseignement et de recherche de l'agglomération (Ecole Nationale Supérieure d'électricité, Ecole Nationale de la Santé publique, Ecole Nationale Supérieure d'agronomie, Laboratoires de l'I.N.R.A., I.R.I.A.....).

Cette perspective d'information réciproque ne saurait toutefois faire oublier les difficultés que rencontre présentement tout effort de coordination.

A l'Institut National des Sciences Appliquées coexistent une vaste bibliothèque générale et trois petits centres documentaires implantés dans des départements ; la responsabilité pédagogique de la bibliothèque est confiée à un professeur d'enseignement supérieur. Les relations avec la section "Sciences" de la B.I.U. sont assez lâches malgré l'extrême proximité (moins de 100 mètres). Il est vrai que la bibliothèque de l'I.N.S.A. bénéficie d'une relative aisance financière qui ne l'incite guère à rechercher la coopération de la B.I.U. beaucoup plus médiocrement pourvue.

.../...

1.2. - La situation à Paris

Elle se présente, comme on pouvait s'y attendre, sous un jour assez différent de ce qui a pu être observé en province. Les Universités peuvent posséder, à côté de bibliothèques d'U.E.R., d'Instituts ou de Laboratoires leur propre bibliothèque universitaire (B.U.) - sans que celle-ci desserve nécessairement toutes les disciplines ou spécialités enseignées en leur sein - mais font appel, en outre à l'une ou à plusieurs des grandes B.I.U., bibliothèques interuniversitaires, créées essentiellement par transformation des bibliothèques des anciennes Facultés de l'Université de Paris qui ont constitué depuis longtemps - en raison de la richesse de leurs collections - et continuent sans aucun doute, ainsi que le reconnaît le décret du 16 novembre 1978 (art. 5), à constituer sur le plan national de véritables bibliothèques de référence.

La complexité de l'organisation est encore renforcée sur le plan administratif par l'existence de la Réunion des B.U. de Paris. Ce service interuniversitaire commun à 8 Universités parisiennes, créé pour maintenir un minimum de liaison entre les bibliothèques de ces Universités remplit un certain nombre de fonctions -qu'il faut certes assumer - mais qui forment un ensemble relativement disparate puisque ses activités sont essentiellement les suivantes :

.../...

1. Gestion des traitements voire des problèmes de personnel, activité qu'il assure sans doute avec compétence mais qui pourrait aussi bien s'inscrire dans un cadre administratif plus large.

2. Coopération scientifique entre les bibliothèques

Efficace, et comptant à son actif un certain nombre de réussites, cette coopération est limitée au domaine médical et la Réunion des Bibliothèques semble ne l'avoir prise en charge que par suite d'une défaillance dans ce domaine de la B.I.U. "Médecine". On peut faire la même observation à propos de la coordination des acquisitions qui n'affecte que le domaine médical ainsi que de la fourniture de documents, elle aussi circonscrite au même secteur ; sur ce dernier point, il semble bien qu'il y ait concurrence avec le C.D.S.T. du C.N.R.S. dont les services seraient facturés à un prix supérieur.

3. Prêts de livres aux étudiants malades et handicapés (B.U.C.E.M.)

Il s'agit d'un service créé par la Fondation Santé des étudiants de France dont la vocation semble nationale ; l'intervention de la Réunion des bibliothèques de Paris, justifiée peut-être sur un plan pratique, paraît plus discutable du point de vue des structures.

4. Service de multigraphie

Ce service est une sorte d'atelier commun aux différentes bibliothèques, son appartenance à la Réunion n'est donc pas critiquable encore que les B.U. ou B.I.U. installées dans les universités devraient pouvoir faire appel dans certains cas au matériel de reprographie souvent sous-utilisé de ces universités.

.../...

En résumé, la Réunion des Bibliothèques de Paris n'exerce pas une action uniforme et homogène en direction des différentes bibliothèques ou universités qui en sont parties prenantes ; et l'on peut se demander si son rôle et ses modalités d'intervention ne devraient pas être redéfinis.

x

x x

Du fait des structures existantes et qui ne sont en place que depuis une date très récente, il est difficile de mettre strictement en parallèle, pour la part qui leur revient, les B.I.U. et les Universités correspondantes de l'échantillon qui sont, rappelons-le, Paris II, Paris IV, Paris V et Paris VII.

On s'y efforcera néanmoins.

1.2.1. A Paris II

Lors de la construction des bâtiments de l'Université de Paris II rue d'Assas, le doyen a refusé l'aménagement d'une section de B.U. C'est ainsi qu'une "salle de lecture" placée sous la responsabilité d'un enseignant a été installée dans des locaux neufs qui n'étaient pas prévus à cet effet. Cette "bibliothèque" est venue s'ajouter aux anciennes salles de lecture déjà en service dans l'ancienne Faculté de Droit de Paris.

La B.I.U. de la rue Cujas qui peut être considérée comme une bibliothèque centrale au plan national pour le droit et l'économie, joue en fait un rôle de B.U. pour les étudiants de Paris II (1). Ces derniers la fréquentent normalement mais, semble-t-il, ne lui ménagent pas leurs

.../...

(1) comme pour ceux de Paris I, d'ailleurs.

critiques en déplorant notamment un manque de place et des délais d'attente trop longs.

Malgré leur proximité ces deux "ensembles" fonctionnent de façon parallèle et leurs relations apparaissent purement formelles. En fait, ils s'ignorent et restent étrangers l'un à l'autre. Dans l'esprit des enseignants, la B.I.U. de la rue Cujas ne fait pas vraiment partie de leur domaine ; une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources mises à leur disposition ne les préoccupe guère. Ils paraissent très attachés à l'organisation actuelle et entendent utiliser chaque année leurs crédits comme ils le jugent bon. De son côté, le responsable de la grande salle de lecture de la rue d'Assas n'a guère plus de contacts avec ses collègues enseignants : il ne connaît, selon ses propres dires, les programmes de T.D. "qu'à la fréquence des lacérations constatées sur certains volumes".

1.2.2. Paris IV

L'analyse de la fonction documentaire à l'Université Paris IV, fait apparaître en toile de fond la déroutante complexité de l'organisation universitaire au centre de Paris.

Après la réorganisation résultant du décret du 16 novembre 1978, la situation officielle apparaît comme suit :

- une bibliothèque universitaire spécifique implantée au Grand Palais et constituée présentement par la réunion de la bibliothèque du Grand Palais (Allemand, Italien, Russe) et de la bibliothèque de l'antenne "1er cycle" de Clignancourt.
- Les B.I.U. de la Sorbonne, Art et Archéologie "J. Doucet", Sainte-Geneviève, dans le conseil desquelles l'Université Paris IV siège en qualité d'Université constitutive.

Les bibliothèques ci-dessus mentionnées devraient permettre, en principe, de faire face à l'essentiel des besoins documentaires de l'Université Paris IV, à dominante "Lettres-Civilisations". Une telle analyse méconnaîtrait cependant l'apport important des bibliothèques d'U.E.R. et d'Instituts (27 ont pu être recensées) d'une part, et des sources extérieures de documentation utilisées surtout par les étudiants, d'autre part.

Il n'est pas inutile à ce propos de rappeler brièvement les caractéristiques de fonctionnement de l'ensembl

Premier point : en juxtaposition des importantes B.I.U. précitées, les centres documentaires des U.E.R. et instituts ne cessent de se développer.

- 1) A la Sorbonne : Chacun connaît la richesse irremplaçable des fonds de la "Grande Bibliothèque" (fonds anciens et précieux ; fonds de Lettres et Sciences humaines évalués à 2 ou 3 millions d'ouvrages ; collection de près de 5 000 périodiques ; thèses françaises et étrangères). Cependant la lourdeur de fonctionnement de cette institution à laquelle n'ont pas été fournis à temps les moyens d'une modernisation décourage une partie des responsables et des utilisateurs. Aussi constate-t-on le développement, dans les domaines documentaires couverts par la "Grande Bibliothèque" de 27 centres documentaires d'U.E.R. et d'instituts regroupant

.../...

100 000 ouvrages
et 500 périodiques en 1978 (1).

(Et ce, pour la seule Université Paris IV, sans préjudice des Centres organisés au sein des Universités Paris I et Paris III contiguës).

- 2) Dans le quartier de Port-Royal : la bibliothèque interuniversitaire d'art et d'archéologie "Jacques Doucet" regroupe, dans des locaux exigus, inadaptés et même malsains, des fonds extrêmement précieux et importants (près de 400 000 volumes ; environ 230 000 documents artistiques divers ; 4 000 titres de périodiques dont environ 1 000 vivants).

Cependant la fréquentation de cette bibliothèque étant -eu égard à la nature des fonds et aux moyens disponibles- limitée aux étudiants avancés et chercheurs,

.../...

-
- (1) Parmi les Centres documentaires les plus importants il faut citer (chiffres approximatifs) :
- 1 = Le C.D. de l'Institut d'histoire des religions :
20000 titres d'ouvrages ; 10 revues
 - 2 = Le C.D. commun à Paris III, Paris IV, d'études hispaniques :
20000 titres d'ouvrages ; 80 revues
 - 3 = Le C.D. de latin :
10000 titres d'ouvrages ; 14 revues
 - 4 = Le C.D. néo-hellénique :
15000 titres d'ouvrages ; 33 revues
 - 5 = Le C.D. de langue d'Oc :
7400 titres d'ouvrages ; 16 revues.

plusieurs bibliothèques d'enseignement se sont constituées dans le même bâtiment, mais indépendamment de la B.A.A., à l'initiative des U.E.R. de Paris I et Paris IV, pour les besoins des étudiants de 1er cycle et 2e cycle. L'ensemble de ces centres connaît d'ailleurs des difficultés matérielles et leur avenir est incertain.

Second point : l'organisation peu satisfaisante de ressources documentaires dans les quartiers de la Sorbonne et de Port-Royal entraîne un recours aux sources de documentation extérieures.

Les problèmes rencontrés -notamment par les étudiants en début d'études (1er, 2e cycles) -dans la recherche de documentation conduisent les intéressés à recourir fréquemment aux ressources extérieures offertes notamment par la bibliothèque publique d'information G. Pompidou, certaines bibliothèques d'art (Louvre) et de musique et d'autres bibliothèques mieux pourvues d'autres Universités (Paris I - Paris III).

Troisième point : Un exemple intéressant de coopération entre B.U., U.E.R. et Universités se rencontre au Grand-Palais.

Pour les disciplines "Allemand-Italien-Russe" enseignées au Grand Palais et intéressant simultanément 3 U.E.R. de Paris IV et une U.E.R. de Paris III, une coopération actuellement en cours, a valeur d'exemple. Une concertation de plus en plus poussée permet d'arriver à une connaissance précise des besoins de l'enseignement et de la recherche et à la répartition entre la B.U. de Paris IV et toutes les U.E.R. d'une part des initiatives en matière d'acquisition et d'autre part des tâches de gestion de fonds (le droit de propriété des acquéreurs est respecté mais les ouvrages sont groupés en séries continues sur les rayons).

En résumé, si l'organisation documentaire de l'Université Paris IV comporte certains aspects positifs - et notamment la concertation instaurée sous l'égide de la B.U. au Grand Palais (et à l'annexe de Clignancourt) - les besoins des étudiants de certains cursus ne paraissent pas aisément satisfaits, dans le cadre normal de leur université.

1.2.3. Paris V et la B.I.U. de Médecine

La B.I.U. de Médecine de Paris est régie par une convention conclue entre les universités Paris V, VI et VII. Elle est surtout utilisée par les enseignants, les chercheurs et les étudiants de doctorat ou de C.E.S.

Elle dispose de 2 500 titres de périodiques mais faute de crédits, elle a fortement limité ses acquisitions de périodiques nouveaux depuis 1973 : une spécialisation s'est établie entre la B.I.U. et les bibliothèques de C.H.U., la B.I.U. consacrant l'essentiel de ses crédits d'acquisition au maintien des collections existantes, les bibliothèques de C.H.U. acquérant "à l'essai" les nouveaux périodiques. La B.I.U. coordonne ses achats avec la B.I.U. de Pharmacie, celle-ci acquérant seule les titres relevant des disciplines proches de la pharmacie, ainsi qu'avec le C.N.R.S. (C.D.S.T. : centre de documentation scientifique et technique) ; toutes les bibliothèques de l'université et la B.I.U. s'appuient sur le C.D.S.T., surtout pour les périodiques récents.

La B.I.U. de Médecine tient également un fichier des abonnements et désabonnements des périodiques au plan national.

Elle reçoit en dépôt toutes les thèses soutenues dans les académies de Paris, Versailles et Créteil, et en établit le catalogue dont elle diffuse les fiches à toutes les bibliothèques médicales françaises. Elle reçoit également les thèses soutenues en province et leurs fiches de catalogue. Elle dispose ainsi de 16 000 thèses auxquelles s'ajoutent environ 2 500 thèses étrangères par an : elle ne

parvient toutefois à en traiter que 500 par an ce qui représente en 1980 un retard de catalogage de 24 000 thèses.

Elle dispose aussi d'un fonds ancien de 30 000 ouvrages dont l'inventaire est en cours.

La B.I.U. a une vocation de conservation à l'échelle nationale ; elle a un important service de prêt et de photocopie. Le C.D.S.T. fait appel aux collections de la B.I.U. pour répondre aux demandes de photocopies qui lui sont adressées : il retransmet ces demandes à la B.I.U., deux fois par semaine et emploie pour cela sur place son propre personnel et un appareil de photocopie lui appartenant, ce qui parfois, du fait de l'importance des demandes, réduit la disponibilité des collections pour les lecteurs de la B.I.U.

L'annexe de la B.I.U. (rue des Saints-Pères) et la B.U. de Paris V avec ses différents locaux proches des locaux d'enseignement sont essentiellement utilisées par les étudiants.

Certaines bibliothèques de laboratoires ou de services des C.H.U. de Paris V disposent de collections très riches et jouent ainsi le rôle de véritables centres nationaux de documentation spécialisée (par exemple néphrologie et pédiatrie à l'hôpital Necker-Enfants malades, rhumatologie au C.H.U. Cochin). Au total Paris V comprend 33 bibliothèques d'U.E.R., de laboratoires ou de services (non compris la pharmacie) d'importance très inégale.

Dans le bâtiment de la Faculté de Médecine de la rue des Saints-Pères, les bibliothèques de laboratoires présentent des situations très diverses, qui correspondent principalement aux changements d'implantation des centres de recherche dans la nouvelle université.

A côté d'une bibliothèque d'anatomie qui joue le rôle d'un véritable centre national spécialisé, le départ de certains chercheurs dans d'autres locaux de l'Université a privé la bibliothèque de physiologie de ses utilisateurs et en a pratiquement arrêté le développement depuis 1975 alors qu'elle comprend 520 titres et 22 collections de périodiques.

Les autres bibliothèques, biochimie, histologie, embryologie, biophysique occupent des situations intermédiaires. Les bibliothèques d'histologie et d'embryologie ont été scindées à la suite de la séparation des chaires correspondantes en 1966 ; la bibliothèque d'histologie a vocation pour l'ensemble de la région parisienne ; la bibliothèque de biochimie ne semble pas équipée et développée à la mesure de l'activité et des besoins des laboratoires.

Le Président de l'Université souhaiterait réorganiser les bibliothèques spécialisées de la rue des Saints-Pères, au développement et au dynamisme très inégaux, en une seule grande bibliothèque des sciences biomédicales.

Paradoxalement c'est sous l'égide de la Réunion des bibliothèques universitaires de Paris (service de coopération des sections médicales des bibliothèques) et non sous celle de la B.I.U. qu'est établi un catalogue collectif des ouvrages et périodiques disponibles dans la région parisienne. Ce service peut ainsi orienter les demandes de photocopies des médecins ; en 1979 la B.I.U. satisfaisait 11 % des demandes adressées à la Réunion, au début de 1980, 25 à 30 %, et elle pourrait en satisfaire 50 % si les demande lui étaient adressées directement.

.../...

1.2.4. Paris VII

L'Université pluridisciplinaire de Paris VII comporte trois secteurs d'importance comparable : sciences, lettres et sciences humaines, médecine et odontologie.

L'organisation documentaire est la suivante :

- en médecine les C.H.U. Lariboisière -Saint-Louis et Xavier Bichat possèdent chacun leur bibliothèque, celles-ci étant sections de la B.U. de Paris VII. Elles sont convenablement installées et équipées et répondront aux besoins actuels des étudiants dans la mesure où l'effectif du personnel -encore faible- sera renforcé. Il s'y ajoute un certain nombre de bibliothèques^{de} laboratoire ou de service souvent financées par les hôpitaux ou par des organismes tels que l'I.N.S.E.R.M. et dont les dimensions restent modestes. Les étudiants avancés et les directeurs font largement appel à la B.I.U. "médecine".
- en odontologie la bibliothèque, section de la B.U., mais héritée de l'ancienne Ecole Dentaire et qui a besoin d'être réorganisée et rajeunie est le seul centre documentaire ; son développement est freiné par le manque de place.
- en lettres et en sciences humaines la section correspondante de la B.U. de Paris VII n'existe, pour le moment, que sur le papier, les projets présentés par l'Université et qui consistent essentiellement en la transformation et l'aménagement d'un parking n'ayant pas abouti à ce jour. Les Inspections générales estiment que ces projets devraient être repris et menés à leur terme ; il n'est pas normal, en effet, que l'enseignement des lettres et des sciences humaines continue à être dispensé à 13 000 étudiants sans que ceux-ci puissent utiliser sur les lieux de leurs études les services d'un centre documentaire digne de ce nom.

Les étudiants littéraires de 1er cycle peuvent il est vrai trouver à l'intérieur de la bibliothèque scientifique Jussieu, un "rayon" d'ouvrages et de manuels sans grande homogénéité et ne comportant guère plus de 3 000 titres ; mais ce n'est là à l'évidence qu'une solution de fortune.

Les bibliothèques d'U.E.R. sont ici moins nombreuses qu'ailleurs (à peine une vingtaine) et restent de dimension modeste (2 870 livres, 33 périodiques en moyenne par bibliothèque avec un budget d'acquisition en 1978 de l'ordre de 16 000 F). Elles ne peuvent combler le vide actuel d'autant que plusieurs d'entre elles sont avant tout des instruments de recherche (Didactique des disciplines, recherches romantiques, Fonds L.F. Céline etc) ou très spécialisées (langues de l'Asie Orientale). Quand elles ont une vocation plus générale (Institut d'anglais), elles ne disposent d'aucun personnel qualifié tandis que les fonds (7 000 ouvrages à l'Institut d'anglais pour 2 200 étudiants) demeurent sensiblement inférieurs en importance à ceux que réunissent certaines Universités de province (10 000 pour 792 étudiants par exemple, à l'Institut d'anglais de Nancy II).

Une réorganisation d'ensemble du secteur "lettres et sciences humaines" devrait accompagner la création effective d'une section correspondante de la B.U.

- en sciences, on ne dénombre à Paris VII que peu de bibliothèques de laboratoires : quatre ou cinq seulement parmi lesquelles deux importantes bibliothèques de recherche, celle de l'Institut de Recherche en Biologie Moléculaire (Laboratoire propre du C.N.R.S.) et celle du groupe de Physique des Solides (Laboratoire associé au C.N.R.S.) et une bibliothèque particulière, en mathématiques, celle de l'I.R.E.M.

.../...

Cette non-prolifération, assez exceptionnelle, s'explique par les conditions dans lesquelles a été conçue et implantée la bibliothèque universitaire, aujourd'hui B.I.U. Scientifique Jussieu, lors de l'édification de la nouvelle Faculté des Sciences de Paris. Bien que les projets initiaux n'aient pu, là non plus, être menés à terme et que l'organisation comporte des lacunes, cette B.I.U. rassemble, en effet, une bibliothèque de 1er cycle, des bibliothèques d'enseignement de second cycle par spécialités et des bibliothèques de recherche, également par spécialités (mathématiques, physique, chimie, biologie, informatique). Lorsque ces dernières sont à proximité des laboratoires on a pu, dans une large mesure, éviter la création d'institutions parallèles, et même quelquefois, lorsqu'elles préexistaient, comme dans le domaine des sciences de la terre, parvenir à les regrouper. Une gestion dynamique de la section correspondante de la B.I.U. Jussieu a permis de réduire de 11 (11 bibliothèques pour 20 laboratoires) à 2 ou 3 le nombre des centres documentaires au profit de la B.I.U. dans laquelle les autres sont venus se fondre. Plusieurs facteurs avaient favorisé cette centralisation : dimensions modestes du Département "Sciences de la Terre", présence à la B.I.U. d'un personnel possédant une formation scientifique, proximité des locaux respectifs.

Mais la B.I.U. Jussieu est bien davantage utilisée par Paris VI que par Paris VII (2/3 / 1/3 environ d'après les documents communiqués par la directrice). A Paris VI le nombre des bibliothèques de laboratoires serait en revanche très important....

1.2.5. La bibliothèque universitaire rattachée à Paris IX-Dauphine dessert l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche de l'établissement. Située au dernier étage du vaste bâtiment qui abrite les diverses U.E.R., elle constitue un lieu privilégié de rencontres et d'études, car ses salles de lecture, aménagées autour du "libre service" (10 000 ouvrages et 600 périodiques en accès direct) et du

bureau de prêt, sont fort spacieuses et accueillantes (plus de 500 places assises pour moins de 6 000 étudiants).

Tout a été mis en oeuvre notamment par l'intermédiaire d'une information simple et répétée, diffusée soit par voie d'affiches ou de dépliants, soit au cours de conférences et visites commentées à l'intention des étudiants, pour amener ceux-ci à utiliser les moyens que la bibliothèque leur offre.

Les chiffres sont assez éloquentes pour qu'on puisse affirmer que l'incorporation au complexe universitaire, de cette structure de documentation, est désormais réalisée. Les usagers recensés sont plus de 4 000 (enseignants et chercheurs 200, étudiants 3 800), le prêt à domicile porte sur plus de 40 000 opérations annuelles et s'accroît chaque année.

Fin 1978, les titres d'ouvrages atteignaient 57 300 unités et les titres de périodiques 1 600 ; le développement des collections connaît un rythme rapide (3 000 ouvrages en moyenne chaque année entre 1974 et 1978). Pour la première fois, en 1979, ce rythme s'est ralenti pour des raisons financières.

Le problème des ressources inquiète d'ailleurs sérieusement les responsables de l'Université et de la bibliothèque qui partagent l'ambition de donner à cette dernière un rayonnement sur le plan national, voire international, pour les disciplines de gestion et d'économie. Déjà d'ailleurs, un réseau non officiel est en train de se former à l'initiative de ses animateurs. Plusieurs bibliothèques de province et de l'étranger y adhéreraient ; il est à remarquer que la statistique des prêts inter-bibliothèques présente un bilan qui témoigne en faveur de cette opération (365 demandes extérieures pour 50 demandes, seulement, émanant de l'établissement en 1979).

.../...

Le conseil de la bibliothèque joue un rôle "vivant" et important ; la liaison entre cet organe et les instances supérieures de l'Université est satisfaisante.

Le budget est exclusivement alimenté par l'administration centrale et le Centre national des lettres ; les ressources en provenance de l'Université sont infimes. La bibliothèque reverse à celle-ci le montant des frais résultant de l'utilisation de locaux intégrés.

Il est à signaler qu'il existe en dehors de la B.U. un dépôt où sont regroupés et répertoriés les thèses de 3e cycle et les mémoires de maîtrise soutenus par les étudiants en gestion. Ces documents sont traités par l'une des U.E.R., leur communication est soumise à des règles particulières, en raison du caractère souvent confidentiel de leur contenu.

Si l'on conçoit aisément la nécessité de telles précautions, beaucoup de ces documents concernant les activités d'entreprise privées, il n'apparaît pas, cependant, qu'il y ait des obstacles majeurs à un regroupement de ces collections dans une réserve de la B.U.

Un règlement délibéré par le Conseil de l'Université devrait alors préciser les modalités de communication applicables à ce fonds. Ces dispositions seraient de nature à prévenir tout incident ou contestation.

x

x

x

Quelles que soient en province ou à Paris, les différences d'organisation -ou de comportement- observées

.../...

dans les Universités de l'échantillon, elles n'empêchent nullement de dégager pour l'ensemble de ces Universités un certain nombre de traits communs dont on peut affirmer qu'ils caractérisent la fonction documentaire dans l'enseignement supérieur, telle qu'elle est actuellement conçue, perçue et mise en place.

2. - Les traits dominants du système actuel de documentation universitaire : examen de l'organisation et du fonctionnement.

L'organisation actuelle est une organisation dualiste qui engendre une incontestable dispersion et qui ne donne que partiellement satisfaction aux utilisateurs. Elle dispose cependant d'un potentiel plus important qu'on ne l'imagine habituellement et mobilise des ressources qui sont loin d'être aussi médiocres qu'on l'affirme parfois, qui proviennent pour l'essentiel de l'Etat et dont aucune autorité ne possède véritablement, et sauf exception, la maîtrise. D'autre part, elle semble privilégier nettement la recherche par rapport à l'enseignement.

2.1. - Les caractéristiques qualitatives

2.1.1. C'est un système dualiste

Il est composé : -d'une part d'un appareil "officiel", organique-mis en place en application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (décret du 23 décembre 1970) sous forme de services communs qui ne sont pas véritablement ressentis comme tels (surtout s'ils sont interuniversitaires) mais plutôt comme des services extérieurs à l'Université, à tel point que l'on peut voir telle Université reconstituer, par exemple, en son sein un service commun des bibliothèques (cas des U.E.R. Littéraires de Nancy II) alors qu'elle dispose par ailleurs, du service commun interuniversitaire qu'est la B.I.U.

- d'autre part, d'un autre
appareil multiforme et
décentralisé né d'une génération plus ou moins spontanée et
plus ou moins récente, incontestablement conforté par la
subdivision des Universités et d'anciennes Facultés en U.E.R.
et dont le développement semble aussi correspondre à la
diversification des besoins de l'enseignement et de la recher-
che et à l'installation dans des locaux dispersés sur le
campus. Un bon exemple est fourni, à ce dernier point de vue,
par la création d'une bibliothèque au département de géologie
de Nancy I à l'occasion de l'éloignement des spécialistes
de cette discipline de l'Ecole Nationale Supérieure de
géologie de Nancy (désormais rattachée à l'I.N.P.L.) et
alors qu'existe dans la même ville au C.R.P.G. (a) établisse-
ment du C.N.R.S. une 3ème bibliothèque de géologie.

Ce second appareil comprend des bibliothèques de
dimension variable qualifiées parfois d'"armoires" ou de
"dépôts" de livres ne réunissant quelquefois que quelques
centaines d'ouvrages et quelques périodiques ou regroupant
par contre des fonds d'une réelle richesse (10, 15, 20 000
volumes et de nombreux périodiques) venant compléter ou
doubler selon les cas les ressources de la B.U. ou de la
B.I.U. Tantôt spécialisées, tantôt encyclopédiques ces
bibliothèques paraissent plus fréquemment tournées vers la
recherche que vers l'enseignement, mais il existe de nombreu-
ses exceptions (U.E.R. de Langues, notamment).

La dimension moyenne de ces bibliothèques a été
calculée pour certaines universités : elle est à Nancy II, pa
exemple, de 3 665 livres et de 86 périodiques par institut
ou salle de travail dans le domaine du Droit et des Sciences
Economiques, de 2 662 livres et 17 périodiques par institut
en Lettres et Sciences Humaines ; à Lille III de 5 000 volu-
mes en moyenne pour les 30 bibliothèques ayant fourni des
renseignements précis sur la quarantaine qui ont été recen-
sées ; à Rennes II de 7 312 pour les 16 centres documentaires
de l'Université.

.../...

(a) Centre de recherches pétrographiques et géochimiques.

Les principaux avantages des bibliothèques d'U.E.R. ou d'Instituts sont ainsi ressentis : proximité des étudiants (elles sont quelquefois installées dans des salles de cours ou de travail), et des chercheurs (au sein des laboratoires); souplesse d'intervention (commandes passées et exécutées rapidement) ; dimensions humaines ; conseil à l'utilisateur et "éducation" documentaire de celui-ci lorsque le personnel est compétent et prend sa tâche à coeur ; accès facile et instantané aux ouvrages. On s'y retrouve entre spécialistes et on les juge indispensables dans le domaine de la recherche hautement spécialisée, ou comme bibliothèques de services (Médecine), ou même pour l'enseignement quand celui-ci concerne un secteur bien délimité (langues dites "rares").

A la souplesse des bibliothèques d'U.E.R. on oppose la lourdeur -vraie ou supposée- du fonctionnement des bibliothèques universitaires, les délais qu'elles mettent -ou mettraient- à satisfaire la demande (délais aggravés par leurs difficultés financières croissantes), la distance qui, assez souvent, les éloigne des utilisateurs.

Les mécanismes institutionnels (Conseil de la B.I.U., commissions spécialisées) ont surtout paru constituer un squelette juridique plus que des instances vivantes et lorsqu'ils fonctionnent correctement ne permettent, semble-t-il, d'aborder les problèmes que de façon trop globale, la situation financière contribuant d'ailleurs à vider les ordres du jour de leur substance. Ainsi à Lille, les réunions des commissions spécialisées ont surtout servi, relate-t-on, à supprimer des abonnements en sciences, en pharmacie à éliminer des achats de périodiques en double (et aussi à établir des listes de manuels pour les étudiants) ; en médecine, elles n'ont pas eu beaucoup de succès faute de possibilités d'achat.

.../...

Quelquefois aussi les questions relatives à la fonction documentaire sont traitées dans d'autres instances, le Conseil scientifique notamment (Bordeaux II, Bordeaux I) auquel la B.I.U. n'est pas représentée. On note aussi, à peu près partout, une assez grande indifférence des enseignants vis-à-vis des commissions de spécialistes. Enfin, sur le plan psychologique, les universitaires et, en premier lieu, les Présidents d'Université estiment que la spécificité juridique des parties concernées nuit à la concertation dont chacun reconnaît pourtant qu'elle serait nécessaire.

Quoi qu'il en soit, les B.I.U. ou B.U. sont, en règle générale, jugées indispensables pour l'enseignement, surtout en 1er et 2e cycles et aussi pour les recherches interdisciplinaires, les spécialistes semblant ainsi, sur ce dernier point préférer s'adresser à un organisme "neutre" plutôt qu'à leurs collègues spécialistes d'une autre discipline.

Mais cette règle comporte bien des variantes. La répartition des activités entre sections de la B.I.U. et bibliothèques d'U.E.R. peut être différente selon les disciplines ; c'est ainsi qu'à Lille, par exemple et d'après un document émanant de la B.I.U., les acquisitions sont en gros faites de la manière suivante par les sections de la B.I.U. et les bibliothèques d'institut ou d'U.E.R. :

.../...

	Par la B.I.U.	Par les bibliothèques d'Institut et de laboratoire.
En Droit et en Lettres	Périodiques Ouvrages coûteux Ouvrages étrangers Quelques manuels courants.	Manuels courants surtout
En Sciences	Périodiques Manuels Ouvrages pour la recherche en générale.	Documentation très spécialisée.
En Pharmacie	Ouvrages pour les étudiants	Ouvrages et périodiques spécialisés.

La répartition des activités est également influencée par la composition et la richesse des fonds de la B.I.U. lorsque celle-ci est relativement démunie, les bibliothèques d'U.E.R. ont tendance à se substituer à elle comme le montre le tableau intitulé "Couverture des besoins documentaires dans l'Université de Rennes II" (1).

L'organisation dualiste, malgré ses imperfections, les déperditions qu'elle provoque et les critiques qu'elle suscite est, tant bien que mal, entrée dans les moeurs de nos Universités; cependant la Mission n'a, nulle part, entendu faire l'éloge du système actuel.

2.1.2. - C'est un système qui engendre une incontestable dispersion, voire quelquefois une atomisation des centres documentaires.

On rencontre des bibliothèques, ou des embryons de bibliothèques un peu partout et il n'est pas exagéré de dire que la Présidence de l'Université -l'enquête en a apporté la preuve et a souvent aidé à leur recensement-

.../...

(1) Voir annexe V

n'en connaît parfois le nombre que de manière approximative. Il est vrai que ce nombre peut approcher la centaine de bibliothèques pour une seule Université (Nancy I).

A Nancy, par exemple, on compte ainsi une bibliothèque pour environ 140 étudiants inscrits à l'Université. Il est inévitable, dans ces conditions, que des doubles emplois se manifestent même si certains trouvent parfois leur justification ; ce phénomène ne doit pas aller cependant jusqu'à prendre les aspects concurrentiels que l'on a, à diverses reprises, observés. Il est inévitable aussi que la qualité du service rendu à l'utilisateur soit très variable d'un point à un autre puisqu'elle dépendra de la richesse et de la tenue à jour des fonds, de la qualification du personnel appelé à s'en occuper, de la commodité de l'installation matérielle, des heures d'ouverture. La dispersion implique probablement une "surconsommation" de personnel ou l'utilisation de personnel peu qualifié (moniteurs) et dans beaucoup de cas une gestion technique du livre médiocre ou insuffisante ; d'autre part, certaines collections sont sous-exploitées parce qu'elles ne sont accessibles que quelques heures par semaine sauf à ce que chacun des professeurs ou chercheurs du laboratoire ou de l'institut possède sa clef de la bibliothèque mais avec alors souvent d'autres inconvénients (difficultés de classement, disparition d'ouvrages, etc.).

Certaines Universités ont cependant commencé à réagir contre la dispersion des centres documentaires ; l'Université de Rennes II a ainsi entrepris depuis plusieurs années un effort de regroupement et n'a plus que 16 bibliothèques dont 4 importantes ; à Paris VII, c'est à l'initiative et au profit de la section "Sciences de la Terre-Recherche" de la B.I.U. - on l'a vu - que le rassemblement de la plupart des bibliothèques de laboratoire a pu être effectué.

.../...

Il est intéressant de noter que la tendance au regroupement sinon à la centralisation paraît fortement encouragée dans certaines Universités étrangères : en Allemagne, dans une ancienne Université comme celle de Fribourg-en-Brisgau et à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque centrale ultra-moderne, on a pu progressivement passer de 120 à 37 bibliothèques d'institut ; à Hanovre, Université traditionnelle également, il est prévu d'unifier les bibliothèques d'institut sous l'autorité du directeur de la bibliothèque centrale mais on n'est encore qu'au début du processus.

2.1.3. - Les centres documentaires qui le composent vivent souvent dans l'isolement que ce soit par rapport aux organes centraux de l'Université, ou bien les uns vis-à-vis des autres.

Le repli sur eux-mêmes de certains de ces centres, leur volonté d'indépendance à tout prix, vont quelquefois jusqu'à refuser les contacts, que ce soit sur le plan de la définition des besoins, sur celui de l'acquisition des ouvrages ou dans le domaine de la gestion technique du livre c'est ainsi que l'on voit fleurir d'une U.E.R. à l'autre des procédés de classement ou de catalogage à chaque instant différents les uns des autres ce qui rend plus malaisée, sino impossible, la constitution de catalogues collectifs et a souvent découragé les perspectives d'informatisation.

De même les rapports avec le corps enseignant sont trop intermittents notamment en ce qui concerne la préparation des travaux dirigés. On est en tout cas fort loin de ce que la Mission a pu constater à l'étranger où les bibliothèques constituent très souvent des partenaires actifs dans l'élaboration des cours par les professeurs pour lesquels elles recherchent systématiquement la documentation nécessaire ainsi que dans la préparation des travaux des étudiants pour

.../...

lesquels elles fournissent en temps voulu et dans la quantité désirée cette même documentation.

Dans de nombreux cas les B.U. et B.I.U. ne connaissent pas ou ne connaissent qu'imparfaitement les collections des bibliothèques d'U.E.R. ou de Laboratoire d'autant que celles-ci ne sont pas toujours systématiquement recensées : parfois, elles possèdent des informations sur les achats des U.E.R. mais à titre rétrospectif (par l'intermédiaire de fiches d'acquisitions qui leur sont communiquées après coup).

Cette remarque porte toutefois davantage sur les livres que sur les périodiques. Dans ce dernier domaine des efforts importants ont été accomplis par les B.I.U. et B.U. -sous l'empire quelquefois de la nécessité- et des résultats non négligeables ont été atteints : souvent des catalogues collectifs existent -parfois automatisés ou en cours d'automatisation.

Les observations qui précèdent ne doivent pas faire oublier que certaines Universités sont plus avancées que d'autres dans la voie d'une collaboration entre les B.I.U. et les B.U.E.R. Ainsi qu'il a été signalé au § II ci-dessus (II Diversité des situations rencontrées) d'heureuses initiatives ont parfois été prises localement (à Nancy, à Rennes, à Paris VII) afin d'accroître la perméabilité entre les 2 réseaux documentaires.

2.1.4. - Le potentiel documentaire est limité pour l'essentiel aux moyens traditionnels (livres, périodiques).

En 1979-1980, c'est-à-dire à l'heure où certains esprits évoquent déjà "les bibliothèques sans livres" de l'avenir la transmission de l'information se faisant essentiellement par des moyens électroniques de communication, les bibliothèques, B.I.U. ou bibliothèques d'U.E.R. utilisent essentiellement le "support papier" et l'on ne relève guère de signes d'une évolution prévisible dans un proche avenir. La quasi-totalité des crédits dépensés le sont pour des acquisitions de livres et de périodiques si l'on met à part quelques U.E.R. ou disciplines (géographie, biologie, histologie, musicologie, etc....) où en raison de la nature particulière des activités l'on enregistre aussi des achats -ou fréquemment la confection sur place- d'autres documents (cartes, diapositives, disques etc...).

D'une manière générale, l'audio-visuel est encore peu représenté, du moins au sein des bibliothèques, ces dernières ne tendant pas, pour le moment à devenir comme on l'observe, paraît-il, dans certains pays, des "médiathèques" ; au contraire, là où dans l'Université l'audio-visuel s'organise, c'est par le truchement de services spécialisés et dont le fonctionnement n'a pas été examiné par la Mission.

Dans la mesure où les U.E.R. et les laboratoires font appel aux films de recherche scientifique tels que ceux qui sont élaborés par le Service du Film de Recherche Scientifique (S.F.R.S.) 96 Boulevard Raspail à Paris, ils semblent se les procurer directement sans passer ni par les services centraux des universités ni par les bibliothèques.

.../...

Le recours aux microfiches et aux microfilms

bien qu'en progrès notamment en vue de certaines utilisations se heurte encore à de fortes résistances tenant à la commodité et au confort -jugés moindres par le lecteur- de ces modes de consultation. On signale toutefois des expériences de diffusion de thèses sur microfiches, on signale aussi que si on doit travailler un certain temps sur microfiches on a tendance à les faire reproduire sur papier dans le format auquel on est habitué pour la lecture ce qui serait finalement onéreux.

Par contre, on rencontre dans de nombreuses bibliothèques d'assez importantes collections de tirés à part directement adressés de chercheur à chercheur qui ont toutefois l'inconvénient de n'exister qu'en exemplaire unique ; et on note également une circulation assez intense de sommaires de revues présentée, en général, comme parlante, utile et à développer bien que ne remplaçant pas pour le chercheur une pratique qui consiste à feuilleter lui-même la publication. Ces sommaires, ou les revues elles-mêmes (comme dans le système de diffusion mis au point par l'I.N.S.E.R.M.) sont quelquefois microfichés.

L'utilisation de l'informatique pour la recherche et la localisation des documents a paru encore assez peu répandue sauf en médecine (existence de terminaux reliés au réseau Medline dans les sections "médecine" des B.I.U), ou dans certaines disciplines comme les mathématiques (édition automatisée par l'Université de Paris-Orsay de la liste des périodiques disponibles) où des expériences de catalogues automatisés sont en cours, ou dans certaines grandes bibliothèques comme la Bibliothèque scientifique Jussieu à Paris où un terminal permet d'interroger de nombreuses banques de données (il n'est utilisé, toutefois, que pour une centaine d'interrogations par an, d'une durée moyenne de 15 minutes), ou encore à l'Université de Compiègne qui est également en relation avec les principales bases de données et qui applique depuis peu un système de gestion du livre assisté par ordinateur.

Par ailleurs, de sérieux espoirs paraissent fondés sur le développement dans les prochaines années de techniques nouvelles comme la télécopie ou la micro-édition sur papier sans qu'on puisse cependant prévoir dès maintenant, vu leur coût, quand elles se généraliseront.

2.2. - Les caractéristiques quantitatives

C'est un système qui dispose globalement d'un potentiel important, nettement plus important qu'on ne l'imagine quand on ne fait entrer en ligne de compte que les ressources des B.I.U. et des B.U. ; l'adjonction de celles des bibliothèques d'U.E.R. conduit presque à doubler, du moins en province, le volume des collections dont disposent étudiants et chercheurs, à augmenter considérablement les surfaces utilisées au titre de la fonction documentaire, les places disponibles pour la lecture, enfin l'effectif des personnels affectés aux bibliothèques.

2.2.1. - S'agissant des collections, la Mission a pu faire les constatations suivantes qui ne concernent ici que les livres et les périodiques, les estimations relatives aux microfiches, microfilms, diapositives, disques, cartes géographiques ou géologiques et à tous autres documents -telles qu'elles ont été communiquées par les Universités - ayant paru aux Inspections générales trop aléatoires, voire trop sujettes à caution, pour faire l'objet d'une reproduction dans ce rapport. Il n'est pas fait état, non plus, dans ce chapitre des thèses collectionnées par les Universités ou les B.I.U.

A Bordeaux

Les tableaux ci-dessous font apparaître, par Université, c'est-à-dire par secteur d'activité universitaire, les richesses comparées à la B.I.U. et des diverses bibliothèques d'U.E.R.

Toutefois, les recoupements effectués par l'Inspection générale de l'Administration entre les renseignements

recueillis et les statistiques établies par les autorités responsables font émettre des doutes sur la crédibilité des résultats et obligent à faire considérer ceux-ci comme des valeurs approchées.

Bordeaux I Sciences et Droit

	Livres	Périodiques vivants
B.U.E.R.	73 500	1 900
B.I.U.	136 085	1 446
TOTAL	209 585	3 346

Bordeaux II Médecine et Pharmacie

	Ouvrages	Périodiques vivants
B.U.E.R.	30 000	500
B.I.U.	20 570	835
TOTAL	50 570	1 335

.../...

Bordeaux III Lettres

	Livres	Périodiques vivants
B.U.E.R.	158 000	1 900
B.I.U.	218 250	977
TOTAL	376 250	2 877

Soit, au total, environ 636 000 livres (dont 375 000 à la B.I.U.) et 7 558 périodiques vivants (dont 3 258 à la B.I.U.). A ces chiffres il convient d'ajouter toutes les thèses et les collections parfois très anciennes de périodiques.

De l'ensemble de ces tableaux il ressort que B.I.U. et B.U.E.R. ont des importances à peu près égales, les B.U.E.R. manifestant pourtant un effort un peu supérieur dans l'acquisition de périodiques.

A Lille

Les comparaisons suivantes peuvent être effectuées entre les collections existant dans les bibliothèques d'institut des 3 Universités et celles des sections de la B.I.U. (on remarque que la correspondance n'est pas totale puisque la B.I.U. comprend une section Droit-Lettres alors que ces disciplines sont réparties entre deux Universités différentes).

	Livres	Périodiques
Université de Lille I (Sciences et techniques)	86 617	2 469
B.I.U. Section Sciences	84 813	1 588

	Livres	Périodiques
Université de Lille II (Droit Médecine Pharmacie)	40 714	3 031
B.I.U. section médecine et pharmacie	31 039	2 169

	Livres	Périodiques
Université de Lille III (Lettres)	139 356	958
B.U. section Droit-Lettres	239 000	1 655

Et globalement

	Livres	Périodiques
Université de Lille	266 687	6 468
B.I.U. de Lille	354 852	5 412
TOTAL GENERAL	621 539	11 880

C'est-à-dire un potentiel équivalent de part et d'autre, les Universités possédant un peu plus de périodiques, la B.I.U., un peu plus de livres.

.../...

A Nancy

Les ressources des Universités sont -ainsi que le montrent les 2 tableaux ci-dessous -supérieures en ce qui concerne les périodiques à celles de la B.I.U., légèrement inférieures pour les livres :

Secteur Scientifique et Médical

	Livres	Périodiques
Nancy I	56 016	1 195
I.N.P.	15 000	700
B.I.U.	85 500	1 470
TOTAL	156 516	3 365

Secteur Lettres, Droit, Economie

	Livres	Périodiques
Nancy II	144 699	1 916
B.I.U.	172 000	1 134
TOTAL	316 699	3 050

Nancy (Total général)	473 215 (dont B.I.U. 257 500)	6 415 (dont B.I.U. 2 604)
-----------------------	-------------------------------------	---------------------------------

.../...

A Nice

Les fonds de la B.U. demeurent pour le moment, nettement plus riches que ceux des U.E.R.

	Livres	Périodiques
Université	83 000	1 700
B.U.	349 620	2 864

A Rennes

Comme en d'autres endroits, les périodiques sont plus nombreux dans les Universités, les livres à la B.I.U. :

	Livres	Périodiques
Rennes I	123 800	2 900
B.I.U.	262 000	1 093

	Livres	Périodiques
Rennes II	117 400	929
B.I.U.	150 000	1 000

Et globalement

	Livres	Périodiques
Universités	241 200	3 829
B.I.U.	412 000	2 093

*

*

*

.../...

On pourrait essayer, à partir des données ci-dessus de tracer une physionomie moyenne des établissements de province de l'échantillon. On disposerait ainsi par Université de 89 000 titres d'ouvrages environ et de près de 1 700 périodiques vivants ; par site (académie) de plus de 200 000 titres et de 4 000 périodiques (a), cela pour le réseau universitaire proprement dit (B.U.E.R.).

En face, les B.U. et B.I.U. réuniraient en moyenne 350 000 titres d'ouvrages et plus de 3 200 périodiques.

Ce serait donc, au total par académie de l'échantillon, toutes disciplines confondues, -et toujours en moyenne-, 550 000 livres et plus de 7 000 périodiques que chercheurs, professeurs et étudiants trouveraient à leur service.

Il est beaucoup plus délicat de décrire la situation dans la capitale : en face des nouvelles Universités de Paris se trouvent les anciennes et prestigieuses bibliothèques de la Sorbonne, Sainte-Geneviève, d'Art et d'Archéologie, de Médecine, de Droit etc.... qui sont devenues des B.I.U. d'un caractère nettement différent des B.I.U. de province, ainsi qu'on l'a déjà signalé. Bibliothèques nationales spécialisées, en quelque sorte, elles détiennent des fonds qui sont utilisés le plus souvent par plusieurs établissements parisiens de même orientation (par exemple 2 Universités à dominante juridique pour la Bibliothèque Cujas, 2 Universités à dominante scientifique pour la Bibliothèque Jussieu) et également par les universitaires et chercheurs de province.

Toute comparaison mettant leurs ressources en regard avec celles des B.U.E.R. et des B.U. rattachées aux Universités devient fortement arbitraire et aléatoire. C'est donc avec la plus grande circonspection que doit être regardé et interprété le tableau ci-dessous qu'ont néanmoins tenté de dresser les Inspections générales :

.../...

- (a) Les ressources de quelques universités des académies de l'échantillon (Toulon, Valenciennes, Brest, Metz) n'ont pas été prises en compte.

Universités	B.U.E.R.		B.U. + B.I.U.		B.U. et B.I.U. prises en référence
	Livres	Périodiques	Livres	Périodiques	
Paris II	71 648	731	950 000	5 000	Bibl. CUJAS
Paris IV	100 800	470	120 000	328	B.U. Clignancourt Grand Palais
Paris V	67 404	1 474	306 083	2 854	B.I.U. Médecine + B.U. Médecine + Bibl. de C.H.U.
Paris VII	56 365	804	100 623	3 219	B.U. de Paris VII + B.I.U. JUSSIEU
TOTAL	296 217	3 479	1 476 706	11 401	

On voit de toute manière que les collections des B.U. et des B.I.U. l'emportent encore de très loin sur celles plus récentes des nouvelles Universités et que l'institution ne court pas à Paris les mêmes risques d'être dépassée qu'en province, du moins sur ce plan quantitatif.

Du fait de cette tendance parisienne divergente, pour l'ensemble de l'échantillon (province plus Paris) examiné par les Inspections Générales les B.U.E.R. ne font que talonner les B.I.U. en ce qui concerne les périodiques, tandis que les collections pour les livres y sont très inférieures avec un peu moins de 1 400 000 titres pour les B.U.E.R., un peu plus de 3 200 000 pour les B.U. et B.I.U., et si l'on faisait entrer en ligne de compte la Sorbonne, ce dernier chiffre passerait à plus de 5 000 000.

La quantité -exprimée d'ailleurs en valeur très approchée, rappelons-le- n'est certes pas la seule donnée à prendre en considération pour exprimer la valeur et l'intérêt d'un potentiel documentaire et il faudrait pour poursuivre ce genre de comparaison tenir compte du caractère plus ou moins récent des ouvrages, de la pertinence de leur sélection etc....

.../...

On est obligé cependant, si l'on se porte maintenant sur le plan international de constater que les collections détenues par nos Universités (B.U.E.R. + B.I.U.) restent très sensiblement inférieures à celles que réunissent les Universités étrangères visitées par la Mission.

Ainsi l'ensemble des Universités de Nancy (B.I.U. + B.U.E.R.) possède pour environ 23 000 étudiants moins de 500 000 ouvrages et 6 500 périodiques, tandis que l'Université de Fribourg-en-Brisgau (18 000 étudiants) détient 2 000 000 livres et 7 000 périodiques, celle de Constance (3 800 étudiants) 605 000 livres et 6 500 périodiques.

Des Universités moyennes comme Lille II ou Nice ont respectivement 72 000 livres, 5 000 périodiques et 433 000 livres et 4 500 périodiques tandis que Ratisbonne qui leur est comparable par ses dimensions réunit 1 000 000^{de} livres et 9 000 périodiques.

Les exemples offerts par la Grande-Bretagne ne sont pas moins éloquents. La bibliothèque centrale de l'Université de Cambridge (11 000 étudiants) met à la disposition de ses usagers 600 000 ouvrages et celle de Norwich (4 000 étudiants 400 000 ouvrages, soit respectivement 55 et 100 ouvrages, per capita. Encore conviendrait-il, pour Cambridge, d'ajouter les richesses des différents collèges, ce qui accentuerait encore l'écart existant avec les universités françaises.

2.2.2. - S'agissant des surfaces utilisées et des places disponibles, la situation se présente ainsi :

A Bordeaux

		<u>Surfaces</u>	<u>et</u>	<u>Places</u>
	Bordeaux I	2 148 m ²	"	762
B.U.E.R.	Bordeaux II	908 m ²	"	254
	Bordeaux III	3 081 m ²	"	700
	Total.....	6 137 m ²	"	1 716

soit une surface moyenne de 3 m² 50 par place assise.

L'ensemble des locaux relevant de la bibliothèque interuniversitaire représente par ailleurs une surface totale hors oeuvre de 21 800 m² dont 7 830 m² consacrés aux salles de lecture offrant 2 436 places assises.

Chaque place assise mobilise donc une surface de 9 m² environ soit nettement plus que dans les Universités mais, il faut le noter, dans des conditions de confort plus satisfaisantes :

A Lille, les 3 Universités disposent respectivement de :

		<u>Surfaces et Places</u>	<u>m² par place</u>
	Lille I	2 996 m ² " 933	3,21
B.U.E.R.	Lille II	4 831 m ² " 1 076	4,48
	Lille III	4 418 m ² " 1 167	3,78
	soit au total	12 245 m ² " 3 176	3,85

à comparer avec les 29 782 m² (9 824 m² de salles de lecture) et les 2 089 places de la B.I.U., soit 4,44 m² par place de lecture, chaque place mobilisant au total 14 m² 25.

A Nancy, les bibliothèques d'Institut occupent 7 511 m² et procurent 2 149 places de lecture qui sont à mettre en rapport avec les 28 000 m² de surfaces de plancher et les 1 800 places (soit 15,55 m² par place) assises de la B.I.U. avec ses 5 sections (Droit, Lettres, Sciences et Techniques, Médecine, Pharmacie).

.../...

La répartition entre les Universités est la suivante :

	<u>Surfaces</u>	<u>Places</u>	<u>m2 par place</u>
Nancy I	2 071	350	5,91
B.U.E.R. Nancy II	4 255	1 646	2,58
I.N.P.	1 185	153	7,74
Total.....	<u>7 511</u>	<u>2 149</u>	<u>3,49</u>

A Nice les B.U.E.R. n'occupent encore qu'une superficie 5 fois inférieure à celle de la B.U. mais le nombre de places de lecture offertes est presque équivalent :

	<u>Surfaces</u>	<u>Places</u>	<u>m2 par place</u>
Université	2 993 m2	1 301	2,30
B.U.	15 578 m2	1 524	10,22

A Rennes II les B.U.E.R. s'étendent sur 2 048 m2 offrant environ 670 places assises tandis que la section correspondante de la B.I.U. sur une surface totale de 10 900 m2 procure 900 places assises.

Au total, pour la province et pour l'échantillon considéré, les bibliothèques d'U.E.R. ou d'institut viennent ainsi ajouter plus de 30 000 m2 et de 9 000 places aux 86 440 m2 et 8 749 places des B.I.U et B.U.

A Paris ces mêmes bibliothèques occupent, en règle générale, des superficies très inférieures à ce qu'elles sont en province, les locaux disponibles étant sans doute plus difficiles à trouver dans les bâtiments anciens du centre de la capitale.

.../...

		Surfaces	Places	m2 par place
PARIS II	Université	486	400	1,21
	B.I.U. Cujas	4 416 (1)	187 (1)	
PARIS IV	Université	2 840	1 000	2,84
	B.U.	1 600	500	
PARIS V	Université	3 221	761	4,23
	B.I.U.	744	310	
PARIS VII	Université	1 617	586	2,75
	B.I.U. Jussieu	4 271 (1)	655 (1)	
	B.U. Paris VII	4 562	729	
	B.I.U. Médecine	638 (1)	219 (1)	

Et pour l'ensemble de l'échantillon (Province et Paris) c'est près de 40 000 m2 et de 12 000 places qui viennent s'ajouter aux 98 400 m2 et 11 348 places des B.U. et B.I.U. desservant les mêmes secteurs géographiques et pédagogiques.

On remarque que pour des superficies très inférieures les B.U.E.R. -qui n'ont pas, il est vrai, les mêmes sujétions- offrent autant et même davantage de places que les B.I.U.

(1) Les bibliothèques Cujas, Jussieu, et Médecine étant utilisées non seulement par Paris II et Paris VII mais également par Paris I(Cujas), Paris VI (Jussieu et Médecine) et Paris V (Médecine), leurs superficies et nombres de places ne sont décomptés ici que pour la fraction de leur total utilisée par les Universités de l'échantillon.

.../...

2.2.3.-S'agissant enfin des personnels : les effectifs (ramenés à leur équivalence en nombre de postes à temps plein et sans que soient pris en compte les moniteurs) utilisés dans les bibliothèques d'U.E.R., se présentent de la manière suivante :

A Bordeaux les Universités utilisent la valeur de 42 postes, à savoir :

Bordeaux I	:	18
Bordeaux II	:	5
Bordeaux III	:	19

auxquels il faut ajouter à Bordeaux I, 54 h. hebdomadaires de moniteurs, à Bordeaux II, 64 h., à Bordeaux III, 135 h.

La B.I.U. fonctionne avec le concours de 101 agents titulaires ou contractuels dont 37 exercent des fonctions de conception ou d'exécution supérieure. Parmi les 64 autres agents, il faut noter l'existence de 42 magasiniers ou gardiens.

A Lille, 70 postes sont affectés aux tâches documentaires et se répartissent ainsi entre les Universités :

Lille I	:	26, 5 postes
Lille II	:	27, 5 postes
Lille III	:	16,25 postes

qui utilisent en outre les services de 90 moniteurs à Lille I 7 à Lille II, 81 à Lille III.

La B.I.U. compte 99 emplois (dont 15 de personnel scientifique).

A Nancy, le contingent - 31 emplois- est plus modeste que dans les exemples précédents :

Nancy I	:	9 postes
Nancy II	:	15 postes
I.N.P.	:	7 postes

mais Nancy II faisait encore appel en 1978 à 100 moniteurs ;

à Nancy I et à l'I.N.P. le concours de ces derniers était plus limité (respectivement 24 h. hebdomadaires et 10 h. hebdomadaires).

La B.I.U. compte pour sa part 70 emplois.

A Nice, l'Université occupe à ce titre 13 postes et 58 moniteurs pour 384 h. hebdomadaires, la B.U. 74 emplois.

A Rennes

Rennes I utilise aux fonctions documentaires l'équivalent de 28,5 postes à temps plein, plus quelques personnes de façon très intermittente, et Rennes II 16,5 (8,5 sont de catégorie A et 7 occupés par du personnel qualifié) soit, pour les 2 Universités 45 emplois, davantage que la B.I.U. qui n'en a que 39,5.

Pour la partie provinciale de l'échantillon ce sont ainsi 206 emplois qui ont été recensés dans les B.U.E.R. en face des 389 des B.I.U., contingent certes inférieur, mais qui le devient beaucoup moins si l'on tient compte de la présence des moniteurs dont il est toutefois hasardeux de convertir les heures hebdomadaires en équivalent emploi administratif à temps plein.

A Paris, le phénomène n'atteint nullement cette ampleur et les effectifs des B.U. et B.I.U. restent très sensiblement supérieurs (de l'ordre des deux tiers et plus encore si l'on tenait compte de l'utilisation par certaines de ces Universités des Bibliothèques de la Sorbonne, Sainte-Geneviève, d'Art et d'Archéologie, etc), à ceux des bibliothèques d'U.E.R. comme le montre le tableau ci-dessous.

.../...

	B.U.E.R.	B.U.	B.I.U.
Paris II	26		20 (1)
Paris IV	34	28	
Paris V	26	29	23 (1)
Paris VII	19	27	49 (1)
			(29 JUSSIEU + 20 Médecine)
Total.....	105	84	92

On dénombre en outre à Paris II, 59 moniteurs pour 472 h. hebdomadaires.

En définitive, pour l'ensemble de l'échantillon, c'est un renfort de plus de 300 postes qui est apporté au contingent de 565 postes actuellement à la disposition des B.U. et B.I.U. correspondantes, cela toujours sans tenir compte des moniteurs affectés aux B.U.E.R.

Comparé aux bibliothèques étrangères, l'ensemble B.I.U. + B.U.E.R. apparaît -du moins par rapport à l'Allemagne- assez nettement sous-doté même en tenant compte du fait qu'il gère des collections moins importantes .

.../...

(1) Pour la part correspondant à l'Université estimée à 1/3 du total.

2.2.4. -Ce système mobilise des moyens financiers nettement supérieurs à ceux des seules B.U. et B.I.U.

S'il est exact que la situation financière des B.I.U. s'est dégradée au cours des dernières années -voir ci-après par. 2.5.3.- les moyens dont disposent ensemble les deux réseaux documentaires des Universités n'ont peut-être pas subi une détérioration aussi marquée et représentent une masse financière non négligeable qui est, en province, et à l'intérieur de l'échantillon, de l'ordre du milliard d'anciens francs par académie. Pour l'année 1978, prise pour référence par les Inspections générales, les dépenses documentaires se sont établies ainsi :

A Bordeaux

	Universités	B.I.U.	Total
a) dépenses documentaires proprement dites	1 563 879	1 530 972	3 094 851
b) dépenses en personnel	2 728 000	7 000 000	9 728 000
c) dépenses de fonctionnement	356 800	1 093 000	1 449 800
Total général	4 648 679	9 623 972	14 272 651

Si le total des dépenses de la B.I.U. représente plus du double de celles exposées par les trois Universités, en revanche, la part consacrée aux dépenses documentaires proprement dites est approximativement égale à celle que ces trois universités ont réservée aux dépenses de l'espèce.

.../...

A Lille

	Universités	B.I.U.	Total
a) dépenses documentaires proprement dites	2 060 116	1 662 304	3 722 420
b) dépenses en personnel	2 597 623	3 805 843	6 403 466
c) dépenses de fonctionnement.	652 156	1 516 586	2 168 742
Total général	5 309 895	6 984 733	12 294 628

Les crédits dont dispose la B.I.U. apparaissent globalement supérieurs à ceux des Universités, mais on remarque qu'en ce qui concerne les acquisitions les Universités dépensent plus que la B.I.U. et que si cette tendance devait se maintenir, les collections des Universités finiraient par distancer celles de la B.I.U. (c'est déjà le cas pour les périodiques).

A Nancy

	Universités	B.I.U.	Total
a) dépenses documentaires proprement dites	2 494 169	999 838	3 494 007
b) dépenses de personnel	1 707 196	3 941 680	5 648 876
c) dépenses de fonctionnement	475 701	838 000	1 313 701
Total Général.....	4 677 066	5 779 518	10 456 584

.../...

Ainsi les crédits pour les acquisitions de documents se sont-ils élevés en 1978 dans les Universités à plus du double de ceux dont pouvait disposer la B.I.U. Ici aussi, à ce rythme, s'il devait se maintenir, les collections des bibliothèques d'institut deviendraient les plus importantes ainsi que c'est déjà le cas pour les périodiques.

A Nice

Nature des dépenses	Université	B.U.	Total
a) Documentation	1 546 101	830 190	2 376 291
b) Personnel	1 085 016	3 457 580	4 542 596
c) Fonctionnement	177 848	658 686	836 534
Total	2 808 965	4 946 456	7 755 421

Dans cette Université, si les dépenses de fonctionnement apparaissent plus faibles qu'ailleurs, celles qui concernent la documentation sont, comme à Nancy, près de deux fois supérieures à celles de la B.I.U. dans le même domaine et l'importance des fonds (nettement inférieurs à ceux de la B.I.U. à l'origine) s'accroît d'autant.

.../...

A Rennes, où la rubrique "Universités" comprend les deux Universités de Rennes I et de Rennes II et l'I.N.S.A., le bilan des dépenses s'établit ainsi :

Nature des dépenses	Universités	B.I.U.	Total
a) Documentation	1 899 179	981 237	2 880 416
b) Personnel	2 531 771	2 887 736	5 419 507
c) Fonctionnement	400 988	1 376 614	1 777 602
Total	4 831 938	5 245 587	10 077 525

Les acquisitions représentent pour les B.U.E.R. le double de celles de la B.I.U.

Globalement et pour la province, il apparaît que les Universités dépensent davantage que les B.I.U. -dont ce devrait être pourtant la fonction principale- au titre des acquisitions documentaires (livres, périodiques, etc.....) et cela dans une proportion qui avoisine 50 % : plus de 9 millions contre 6 millions.

Inversement, le fonctionnement des B.I.U. qui ont des sujétions spéciales (locaux, conservation, etc...) et un personnel qualifié, revient sensiblement plus cher que celui des bibliothèques d'U.E.R. ou d'institut, puisque les B.I.U. des académies concernées ont dépensé à ce titre (fonctionnement proprement dit + personnel) environ le double des Universités (plus de 25 millions ; près de 13 millions).

Globalement toujours -et pour les trois rubriques (dépenses documentaires, fonctionnement, personnel) - l'adjonction des crédits des B.U.E.R. à ceux des B.U. et B.I.U. aboutit à majorer de près de 75 % les crédits consacrés dans l'enseignement supérieur à la fonction documentaire (pour l'échantillon plus de 55 millions au lieu de 31).

Il est plus malaisé d'aboutir à des évaluations précises de cet ordre en ce qui concerne Paris, en raison de la complexité qu'y revêtent l'organisation bibliothéconomique, le nombre et la superposition des parties prenantes, la difficulté d'isoler les éléments de l'échantillon retenus par les inspections générales.

Sous ces réserves, la situation s'y présente sous le jour suivant :

A Paris II, Université à laquelle on n'attribuera forfaitairement pour les raisons déjà indiquées que le tiers des dépenses de la B.I.U. Cujas, le bilan se présente ainsi :

Dépenses 1978	Paris II	B.I.U. Cujas	Total général
a) Documentation	572 540	190 000	762 540
b) Personnel	99 979	250 000	349 979
c) Fonctionnement	1 161 491	1 055 415	2 216 906
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 834 010	1 495 415	3 329 425

.../...

On remarquera que les dépenses documentaires de Paris II sont, à elles seules, équivalentes à celles de la B.I.U. Cujas (190 000 x 3 = 570 000) (1).

A Paris IV, la répartition est à peu près équilibrée, dans tous les domaines, entre les dépenses de l'Université et celles de la B.U. :

Nature des dépenses	Université	B.U. Gd Palais Clignancourt.	Total
a) Documentation	364 841	276 326	641 167
b) Personnel	1 261 638	1 287 267	2 548 905
c) Fonctionnement	158 642	147 130	305 772
Total.....	1 785 121	1 710 723	3 495 844

.../...

(1) Les dépenses totales de la B.I.U. CUJAS dont un tiers seulement est pris en compte ici (voir note p. 59) atteignent 570 000 F.

A PARIS V

La B.I.U. occupe une place essentielle mais elle sert également les universités PARIS VI et PARIS VII. Les bibliothèques d'U.E.R., de laboratoire ou de service dépensent, au titre de la documentation, d'ores et déjà plus que la B.U..

Dépenses 1978	Paris V (B.U.E.R.)	B.U. Paris V	B.I.U. Médecine (1)	Total
a) Documentation	527 464	252 520	241 122	1 021 106
b) Personnel	351 609	1 681 082	1 133 637	3 166 328
c) Fonctionnement	50 161	205 873	124 024	380 058
Total :	929 234	2 139 475	1 498 783	4 567 492

A PARIS VII où la B.U. n'existe que depuis le 1er janvier 1979, l'estimation des dépenses de 1978 a été faite à partir des dépenses des sections (CHU Lariboisière-Saint-Louis ; CHU Xavier Bichat ; Odontologie : Hématologie) qui la composent désormais et auxquelles il faut ajouter, depuis le 1er janvier 1979, la section "Lettres et Sciences humaines". A noter qu'en 1978 les bibliothèques d'odontologie et d'hématologie étaient des bibliothèques d'U.E.R.

Nature des dépenses	Université	B.U.	Part. Paris VII de la B.I.U. Scient. Jussieu (1/3) et de la B.I.U. Médecine (30 %)	Total
Documentaires proprement dites	410 578	288 468	479 676	1 178 722
Personnel	1 160 000	868 849	2 215 967	4 244 816
Fonctionnement	80 050	392 853	436 784	909 687
Total :	1 650 628	1 550 170	3 132 427	6 333 225

...../...

(1) Les dépenses de la B.I.U. "Médecine" ne sont ici prises en charge que pour le tiers (33 %) du total pour tenir compte de l'utilisation de cette B.I.U. par d'autres Universités.

Au sein de l'échantillon parisien, malgré la prééminence des B.I.U. dans le domaine des collections, les B.U.E.R. parviennent à un niveau d'acquisitions supérieur (1 875 425 contre 1 539 655) en 1978 (1). Par contre, les dépenses de personnel et de fonctionnement représentent dans les B.I.U. ^{plus} du double de ce qu'elles sont dans les B.U.E.R.

Globalement, ^(Province + Paris) et pour importantes qu'elles soient, les ressources que les universités de l'échantillon et les B.U. et B.I.U. correspondantes peuvent consacrer à l'acquisition de documentation restent inférieures aux sommes qui sont dépensées à l'étranger dans la même perspective.

Ainsi, en Allemagne, les Universités de FRIBOURG (18 000 étudiants), de CONSTANCE (3 800 étudiants), de RATISBONNE (15 000 étudiants) ont utilisé respectivement à l'accroissement de leur fonds en 1978, 4,6 4,2 et 3 millions de marks.

En Grande-Bretagne, les dépenses documentaires considérées stricto sensu sont très variables selon les Universités et quelquefois impressionnantes. Ainsi, elles s'élèvent pour la bibliothèque centrale de l'Université de Londres (51 000 étudiants) à 253 343 £ et il faut ajouter à ce crédit ceux des différents collèges. Mutatis mutandis ces chiffres s'élèvent pour Cambridge à 103 500 £ pour 11 000 étudiants, pour Norwich à 312 000 £ pour 3 500 étudiants.

2.2.5. - L'origine des moyens financiers consacrés aux achats de documentation est imputable à divers budgets (fonctionnement, recherche, administration déléguée du CNRS, autres ressources) et la part respective qu'ils prennent au financement de la fonction documentaire s'analyse ainsi en ce qui concerne les Universités :

.../...

(1) Mais, rappelons-le, il n'est pas tenu compte des acquisitions de certaines B.I.U. comme la Sorbonne (1 155 435 F en 1977) qui sont aussi utilisées par les étudiants d'autres Universités (notamment de PARIS IV).

Universités	Crédits d'Etat		Autres Ressources
	Fonctionnement	Recherche (y compris CNRS)	
Bordeaux	1 223 129	340 000	
Lille	1 441 909	482 865	176 845
Nancy	1 475 399	613 414	326 470
Nice	637 045	764 617	124 439
Rennes	1 303 107	529 401	66 004
Paris II	534 858	95 353	16 259
Paris IV	99 823	255 058	10 000
Paris Vnon communiqué.....		
Paris VII	228 478	163 386	-

En province, le financement sur crédits de fonctionnement est plus de deux fois supérieur (si l'exploration de l'origine des ressources a bien été exhaustive) au financement sur crédits de recherche. Les "autres ressources" comprenant les ressources propres ne participent que faiblement à la constitution des fonds documentaires (10 % au total).

A Paris, il semble que les crédits de recherche soient davantage mis à contribution pour financer des acquisitions qu'en province, les crédits de fonctionnement fournissant néanmoins la source principale de financement.

On constate que, tant dans les Universités que dans les B.U. et B.I.U. les moyens financiers proviennent, pour l'essentiel, de l'Etat. Dans les Universités la part des crédits prélevés sur subvention de l'Etat (fonctionnement plus recherche) est écrasante par rapport à celle qui relève

d'autres ressources puisqu'elle est de l'ordre de 90 % ; dans les B.U. et B.I.U. elle se situe aux environs de 80 % (1).

L'Etat alimente ainsi 2 circuits :

- directement, celui des B.U. et B.I.U. pour une somme qui a représenté pour l'ensemble provincial de l'échantillon considéré, en 1978, environ 6 millions de francs.

- indirectement, celui des B.U.E.R. pour une somme qui s'est élevée pour l'ensemble du même échantillon, en 1978, à 9 millions de francs environ.

On remarque que c'est le second circuit qui bénéficie de la dotation la plus importante.

On ne peut pas ne pas souligner, à cet égard, le paradoxe que constitue la situation des B.I.U. c'est-à-dire de l'appareil officiellement appelé à rassembler la documentation, et qui ne consacre que 20 % de sa dotation totale à cette fonction (en outre, sur les crédits réservés à la documentation, l'essentiel est destiné à des dépenses "obligatoires" -périodiques, séries, collections- et il ne reste presque rien pour l'enrichissement et l'innovation : à Nancy 80 000 F sur 930 000 soit moins de 10 %), tandis que l'Université dont on pourrait imaginer qu'elle ne doit jouer dans ce domaine qu'un rôle d'appoint, fournit un effort directement utilisable pour l'achat de documents qui se révèle finalement plus tangible.

Du fait de cette situation, la maîtrise de la dépense documentaire n'appartient ni aux organismes qui en sont statutairement chargés (instances de la B.I.U.) ni aux Présidents des Universités : cette dépense relève, en définitive, d'un grand nombre de décideurs de fait dispersés dans les U.E.R., les instituts, les laboratoires ce qui, évidemment, ne favorise guère une vision d'ensemble et une politique cohérente d'acquisitions.

.../...

(1) voir résultats de l'E.S.G.B.U. pour 1977

Certes, les constatations faites sur la partie parisienne de l'échantillon sont-elles de nature à nuancer quelque peu les conclusions ci-dessus ; elles ne sauraient cependant en altérer la signification profonde.

2.2.6. La dépense documentaire par étudiant varie dans des proportions considérables suivant les ressorts géographiques et les universités concernés : du simple au double à l'intérieur de l'échantillon province, presque de 1 à 1,5 à l'intérieur de l'échantillon Paris, de 1 à près de 5 entre l'Université parisienne la moins bien lotie et le ressort provincial le mieux pourvu ainsi que le montrent les tableaux ci-dessous :

A) Province

Ressorts Universitaires	Dépense des BUER par étudiant	Dépense des BIU par étudiant	Dépense totale
Bordeaux (37 138 étudiants)	42,10	42,17	84,27
Lille (35 465 étudiants)	58,08	46,87	104,95
Nancy (22 562 étudiants)	110,56	44,31	154,85
Nice (16 609 étudiants)	93,08	49,98	143,06
Rennes (23 533 étudiants)	80,70	41,69	122,39

.../...

B) Paris

Universités	Dépense des BUER par étudiant	Dépense des BIU par étudiant	Dépense totale
Paris II (15082 étudiants)	37,96	12,59	50,55
Paris IV (18453 étudiants dont Médecine 14,163)	19,77	14,97	34,74
Paris V (30786 étudiants dont Médecine 14,764)	15,17	34,85	50,02
Paris VII (34751 étudiants)	11,81	21,81	33,62

La dépense par étudiant varie aussi selon la nature des établissements (Université, I.U.T., Ecole d'Ingénieurs : on consultera à ce propos l'étude particulière qui a été consacrée aux I.U.T. et qui figure en annexe au présent rapport).

Elle oscille également de manière sensible en fonction des disciplines mais ce phénomène étant bien connu tant des bibliothécaires que de l'administration centrale, il n'a pas paru indispensable de donner ici des ratios.

Dans les Universités elle apparaît souvent en relation étroite avec l'importance du budget de l'U.E.R.

Sur le plan géographique, on remarque que partout en province, sauf à Bordeaux, l'apport des B.I.U. est inférieur à celui des B.U.E.R. dont il ne représente parfois que la moitié (Nancy, Nice, Rennes).

Notons enfin que la dépense documentaire par étudiant se révèle en France sensiblement inférieure à ce qu'elle est à l'étranger.

En Allemagne on peut l'estimer respectivement pour les Universités de FRIBOURG à 255 marks (610 F environ), de CONSTANCE à 1052 marks (environ 2 515 F) et de RATISBONNE à 200 marks (environ 478 F).

En Grande-Bretagne elle prend les valeurs suivantes : à Landres : 43 £ soit 340 F environ, à Cambridge : 94 £ (850 F environ), à Norwich : 55 £ soit 505 F environ.

2.3. - Causes de la situation observée

Le dualisme des systèmes en place qui concourent l'un et l'autre à répondre plus ou moins bien aux besoins documentaires trouve ses explications, sinon ses justifications, dans quelques causes qui sont sans doutes connues, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler, ne serait-ce que pour tenter, à partir de leur prise en compte, d'imaginer un système plus cohérent et plus satisfaisant.

2.3.1. - Au premier rang de celles-ci il faut évoquer les causes sociologiques, psychologiques et historiques. Si, à l'origine, les facultés possédaient chacune leur fonds documentaire, les idées de centralisation en faveur à l'époque conduisirent au 19ème siècle à ériger des systèmes de bibliothèques qui détiendraient l'ensemble des ouvrages ou revues nécessaires dans une ville universitaire. L'idée était bonne dans la mesure où elle permettait de mieux utiliser les moyens jusqu'alors dispersés. On ne saurait affirmer que l'institution fit disparaître alors les bibliothèques existantes mais elle en freina certainement le développement.

Ces bibliothèques universitaires répondirent longtemps de façon satisfaisante aux besoins mais leur développement rapide, surtout après la dernière guerre, et bientôt leur gigantisme constituèrent l'un des facteurs de leur dépérissement. Ce phénomène conjugué avec une renaissance des idées de décentralisation, et l'individualisme de plus en plus marqué du corps enseignant des facultés, la méfiance, pour ne pas dire l'hostilité de celui-ci à l'égard de toute institution qui pouvait ressembler à une "administration" ou en présenter les défauts supposés ou réels conduisirent vite à une résurrection des bibliothèques de secteur.

La loi d'orientation de 1968 ne pouvait qu'exacerber ces tendances individualistes. Les crédits alloués alors assez généreusement aux Universités leur fournirent, dans ce domaine comme dans d'autres, les moyens de s'exprimer et contribuèrent à la renaissance et au développement des petites bibliothèques.

2.3.2. - On ne saurait toutefois réduire les causes du dépérissement des B.U. et de la prolifération des B.U.E.R. à ces seuls facteurs. A côté d'eux, il faut remarquer des facteurs matériels.

a) l'augmentation des effectifs d'étudiants ou de chercheurs, dont il n'est pas nécessaire de rappeler, par des statistiques l'évidence.

Considérée isolément, cette augmentation aurait pu n'être d'aucune influence sur le développement des bibliothèques d'U.E.R. si la Bibliothèque universitaire avait pu mettre à la disposition de ses "clients" des moyens proportionnellement accrus. Mais, comme on le montre plus loin, il n'en a pas été ainsi, et les Universités ont trouvé dans cette carence le prétexte à des dépenses documentaires supplémentaires que leurs crédits propres leur permettent.

b) les contraintes géographiques

Cette explosion des effectifs a rendu inévitable la construction de nouveaux locaux d'enseignement, la plupart du temps installés sur de vastes campus. Or, le plus souvent, la construction des nouvelles bibliothèques n'a pas été concomitante et pendant une période, même brève, les nouvelles facultés ou universités, ont dû, pour les questions documentaires, vivre en autonomie. Le divorce avec les bibliothèques universitaires s'en trouvait prononcé et le remariage rendu très difficile.

Il faut ajouter que, dans ces campus aux dimensions respectables, la B.U. se trouve parfois relativement éloignée des locaux universitaires, ou estimée telle, parfois abusivement, et qu'il est plus aisé à un usager de monter un étage dans un même bâtiment que de parcourir les quelques centaines de mètres qui le séparent de la bibliothèque universitaire.

c) Le fonctionnement même des B.U. et B.I.U.

Sans faire leurs les idées généralement en faveur parmi les universitaires selon lesquelles l'administration entraîne une réaction de rejet, les Inspections générales doivent reconnaître que l'organisation administrative des B.U. ^{et B.I.U.} et un certain formalisme des procédures ont nui à leur efficacité. C'est, pour une large part, la conséquence d'une centralisation qui entraîne une rigidité excessive dans l'organisation, elle-même génératrice de pesanteurs dans le fonctionnement.

.../...

Les reproches les plus couramment exprimés visent les retards apportés à répondre aux besoins, en particulier dans le domaine des acquisitions.

On relève aussi l'insatisfaction des étudiants astreints souvent à des attentes longues et fastidieuses qu'une organisation plus généralisée du libre accès supprimerait. Certes, çà et là, des expériences de libre accès ont été tentées mais trop timidement.

Il faut toutefois constater que le développement inquiétant des vols d'ouvrages, ^{à la fois} dû à l'incivisme des usagers, aux facilités du libre accès et à la répugnance de certains éléments du personnel à exercer une surveillance considérée comme "répressive", a amené à revenir sur des facilités primitivement accordées en ce domaine aux usagers. On sait qu'en France les réformes apportées au fonctionnement des B.U. à partir de 1962 comportaient pour les étudiants avancés et les enseignants l'accès libre aux rayons mais à quelques exceptions près il n'a pu concerner que les collections acquises après cette date et la mise en place des réformes ne s'est pas effectuée partout dès 1962. Les étudiants non avancés (en fait 1er et 2ème cycles) n'en bénéficient guère (en dehors d'une dizaine de B.U., où quelquefois un accès sous contrôle a dû être prévu, en raison de trop nombreux vols).

Les Inspections générales sont bien obligées de comparer avec regret cette lourdeur de l'organisation française avec la souplesse en vigueur dans les bibliothèques britanniques et allemandes où le libre accès est le plus souvent la règle. L'insatisfaction des enseignants n'est pas moins grande.

.../...

Signalons enfin une critique souvent enregistrée concernant les horaires d'ouverture (entre 35 et 40 heures par semaine) jugés trop faibles et répondant mal aux besoins des usagers. Est-il nécessaire de rapprocher cette constatation de celle effectuée dans les bibliothèques britanniques ouvertes au public jusqu'à 75 heures et plus par semaine.

Ces défaillances ne sont pas étrangères à la faveur dont jouissent les bibliothèques d'U.E.R. dont les dimensions modestes permettent des règles de fonctionnement plus souples, encore que les heures d'ouverture soient en général plus réduites que dans les B.U. et B.I.U.

On ne saurait toutefois conclure de cette série de reproches que leur responsabilité incombe toujours aux B.U. et B.I.U.

C'est ainsi qu'en de nombreuses circonstances, les désirs des usagers, et particulièrement des enseignants, sont exprimés trop tardivement pour qu'il leur soit donné satisfaction en temps utile.

Parfois, les Présidents d'Université partagent la responsabilité des défaillances avec les responsables de B.U. ^{et de B.I.U.} En méconnaissant ou ne voulant pas utiliser les pouvoirs que leur confère leur fonction, ils acceptent que soient fixées en dehors d'eux, toutes les règles de fonctionnement de la B.U., ^{ou de la B.I.U.} et notamment les horaires, au mépris des intérêts des usagers.

.../...

d) L'insuffisante coordination entre B.U. et B.U.E.

La loi et les textes pris pour son application ont bien prévu des organismes chargés d'établir la coordination entre Universités et Bibliothèques Universitaires. Ce n'est que très rarement que leur efficacité se manifeste.

ou de B.I.U.

S'il s'agit des Conseils de B.U./ou des Commissions de spécialistes, on observe que n'y sont pas représentés les responsables de toutes les disciplines. Une représentation plus complète serait d'ailleurs impossible compte tenu de la spécialisation de plus en plus poussée des enseignements et des axes de recherche et conduirait à des conseils si pléthoriques que leur inefficacité en serait le résultat. Il faut souligner en outre le désintérêt quasi total que marquent les étudiants à l'égard de ces organes de concertation même s'ils adoptent par ailleurs une attitude très critique.

Ce n'est généralement pas au niveau des Conseils des Universités que les problèmes documentaires trouvent leurs solutions. Ces Conseils ont à connaître d'ordres du jour réputés plus importants et renvoient les questions documentaires aux Conseils scientifiques auxquels hélas n'assistent pas les Conservateurs de B.U.

En résumé, le système en vigueur ne crée au niveau des institutions aucun esprit de concertation.

.../...

2.3.3. Causes financières

Parmi les causes incitatrices de création ou de développement des B.U.E.R. il faut bien citer l'incapacité croissante des B.U. et des B.I.U. à jouer le rôle qui leur est assigné, notamment pas insuffisance de crédits.

Les ressources des B.U. et B.I.U. proviennent pour une très large part de l'Etat, comme on l'a vu ci-dessus (§ 225).

Or, si le taux de subvention au m² a suivi l'évolution des taux des subventions versées aux Universités (sans qu'on soit pour autant assuré qu'il suffit à couvrir dans tous les cas les dépenses de fonctionnement stricto sensu), la part destinée aux fonctions documentaires proprement dites a subi une érosion considérable sensible depuis plusieurs années

Attribuée jusqu'en 1978 en fonction du nombre d'étudiants, elle est passée de 18 F en 1974 à 23,50 F en 1978 soit une augmentation de 30,5 % très sensiblement inférieure à l'érosion monétaire et a fortiori à l'augmentation plus rapide encore du prix des documents.

A partir de 1979, à la notion d'étudiant s'est substituée la notion de lecteur englobant, d'une part, les étudiants, comme par le passé, mais aussi les enseignants et chercheurs.

Malheureusement cette augmentation numérique s'est accompagnée d'une diminution du taux unitaire, fixé pour 1979 à 13 F. Même en tenant compte de l'allocation forfaitaire par section qui varie, selon les disciplines de 23 000 F à 92 000 F, on doit souligner que les nouvelles règles d'attribution se traduisent en fait par une diminution de la subvention.

Ni la subvention allouée par le Centre National des Lettres et répartie en fonction du nombre des étudiants, ni la subvention attribuée en fonction de l'activité plus ou moins grande du prêt interuniversitaire ne suffisent à combler la différence constatée avec les années antérieures. Il est à remarquer par ailleurs que le C.N.L. se montre de plus en plus réticent à compenser par ses subventions la diminution des crédits d'achat attribués aux B.U. ^{et B.I.U.} considérant à juste titre qu'elles doivent permettre un accroissement global des dépenses documentaires des bibliothèques en matière de publications françaises, et non leur simple maintien au niveau antérieur.

On ne saurait négliger il est vrai l'apport financier représenté par les droits universitaires dont une part est reversée aux B.U. ^{et B.I.U.} Mais il faut remarquer, d'une part, que leur taux est resté inchangé depuis 1971 et d'autre part que les nombreuses exonérations attribuées par les universités contribuent à altérer sensiblement le montant du produit. En moyenne par étudiant inscrit ^{B.U. et} les B.I.U. ne perçoivent que 12 F environ pour un droit nominal de 15 F.

Signalons enfin que ^{B.U. et} les B.I.U. ne perçoivent dans la très grande majorité des cas aucune fraction des droits d'inscription spéciaux. Ceux-ci restent propriété des Universités qui ont la possibilité d'en consacrer une partie à des achats documentaires parallèles.

Tout ce qui précède ^{et B.I.U.} suffit à montrer l'appauvrissement progressif des B.U. Le phénomène a pu, dans certains cas, rester jusqu'alors caché ou discret parce qu'elles disposaient d'une fraction des crédits d'installation qu'elles utilisaient à l'acquisition de fonds documentaires. Mais ces crédits pour bien des B.U. ^{et des B.I.U.} sont épuisés depuis longtemps et pour d'autres qui peuvent encore en bénéficier restent insignifiants compte tenu de l'érosion monétaire. Déjà les B.U. et B.I.U. ont dû se résoudre à supprimer de nombreux abonnements ; le phénomène ne pourra que s'accélérer. D'après une étude de

M. ROUX-FOUILLET, Directeur de la Bibliothèque de Pharmacie de PARIS, les suppressions d'abonnements à des périodiques étrangers -concernant surtout les titres scientifiques et médicaux- auraient porté pour l'ensemble du réseau des B.I.U. et B.U., sur 1873 titres entre 1975 et 1978 compensées, en partie seulement, par la souscription de 1629 nouveaux abonnements. Le mouvement se serait accentué en 1979.

Cette évolution semble irréversible si les crédits d'acquisition sont maintenus à leur niveau actuel, le prix des ouvrages et des périodiques ayant augmenté plus rapidement encore à l'étranger qu'en France.

A la B.U. d'AMIENS, la suppression d'une centaine de périodiques -sur 900 actuellement et un millier jusqu'en 1978- serait à l'étude ; à la B.I.U. de CAEN, les crédits d'acquisition seraient, en 1980, en diminution de 7 % par rapport à 1979.

De même, les crédits de reliure sont souvent réduits à leur plus simple expression, ce qui a pour effet, entre autres conséquences, d'abaisser le volume des commandes à une profession que le Gouvernement s'efforce, par ailleurs, d'encourager dans le cadre de sa politique en faveur des métiers d'art.

En face de cet appauvrissement des ^{et B.I.U.} B.U., il faut souligner l'aisance financière dont les universités ont joui jusqu'à une époque récente ; elle les a incitées à se substituer à une institution officielle jugée défailante. On ne saurait non plus passer sous silence le rôle qu'a pu jouer en ce domaine le C.N.R.S. qui, par son intervention directe et ses crédits, a permis un enrichissement des bibliothèques de recherche et se trouve même à l'origine de la création de nombre d'entre elles. Une partie importante des crédits de fonctionnement accordés aux équipes travaillant dans le secteur des sciences humaines est en effet très légitimement utilisée par les responsables à l'acquisition de documents.

2.4. - Conséquences de la situation observée

2.4.1.- On a vu que les bibliothèques d'U.E.R. avaient des dimensions extrêmement variables. Dans certains cas elles ont pu être, dans des conditions très aléatoires, dotées d'un personnel chargé de les gérer mais beaucoup d'autres sont administrées soit par des moniteurs, soit par des enseignants, de façon assez empirique et sans beaucoup de continuité. La multiplication et la dispersion de ces centres conduisent le plus souvent à une mauvaise utilisation d'un personnel insuffisant en nombre et fréquemment dépourvu de formation technique.

Bien rares sont les Universités qui, comme Nancy II. ont cherché, et sont partiellement parvenues, à rationaliser l'organisation de leurs bibliothèques d'U.E.R. en les regroupant en partie et en centralisant leur gestion (achats-catalogage). Mais on assiste alors en fait à la naissance d'une nouvelle bibliothèque universitaire qui risque, si l'on n'y prend garde, de concurrencer l'organisme officiel, et ce n'est pas là le moindre paradoxe de la situation actuelle.

2.4.2. - L'absence de collaboration, assez fréquente entre ces divers centres documentaires que ce soit au niveau institutionnel, ou dans le fonctionnement quotidien, engendre une mauvaise utilisation des crédits. L'ignorance réciproque où se tiennent B.U. et B.U.E.R. conduit à des doubles achats inutiles ⁽¹⁾ notamment en ce qui concerne les périodiques mais aussi, comme on l'a rencontré à Nancy, à l'achat, par la B.U. d'ouvrages ou de manuels à l'usage des étudiants parfois condamnés par certains membres du corps professoral. .../...

(1) On a des achats à moins bon compte comme en témoigne cette observation de la Cour des Comptes au Président de l'Université de Caen (16 avril 1980): "Chaque Unité d'Enseignement, comme chaque service, procède à des achats directs de livres pour des montants non négligeables, la Bibliothèque universitaire ne couvrant que moins de la moitié des besoins dans ce domaine. Les ristournes obtenues auprès des libraires apparaissent inférieures, dans le cas d'achats directs par les UER, à celles obtenues par la Bibliothèque Universitaire auprès des mêmes fournisseurs."

Les défaillances graves constatées dans le traitement technique des fonds documentaires -gestion mal assurée des prêts, insuffisance ou absence de classement rationnel et normalisé du fonds, inventaires et catalogues mal conçus ou absents interdisant toute participation effective à des catalogues collectifs- entraînent bien évidemment une méconnaissance des richesses réunies çà et là et accentuent encore le gaspillage des crédits par l'acquisition inutile d'ouvrages ou de périodiques.

Un exemple caractéristique de ce gaspillage a été offert aux Inspections générales par la bibliothèque du C.U.C.E.S. de Nancy -par ailleurs remarquable- qui contient de nombreux ouvrages dont la dernière consultation remontait à plus de 10 ans, ou dont la présence dans les fonds paraît peu justifiée.

2.4.3. - L'absence d'une politique générale jointe à l'appauvrissement progressif des B.U.^{et B.I.U.} entraîne une autre conséquence qui met en cause la finalité des différentes bibliothèques : la recherche y paraît privilégiée par rapport à l'enseignement.

Ce sont fréquemment -surtout pour les périodiques- les bibliothèques d'U.E.R. et non pas les ^{B.U. ou} B.I.U. qui disposent des ressources les plus importantes et ces bibliothèques, très souvent, ne sont ouvertes qu'aux professeurs, aux chercheurs, aux étudiants de 3ème cycle. Les étudiants de 1er et 2ème cycle fréquentent, eux, plutôt les B.U.^{et B.I.U.}, celles-ci se trouvent ainsi amenées à établir un équilibre instable entre les besoins de ces étudiants non avancés et les autres. Faute d'une orientation uniforme et clairement définie on voit donc privilégiés tantôt les uns tantôt les autres, au hasard des situations locales et des disciplines enseignées.

A la bibliothèque scientifique Jussieu, 80 % du budget d'acquisition sont consacrés aux besoins de la recherche -ce qui paraît un record. En 1979 -cas extrême sans doute- cette proportion y a atteint 95 % pour les mathématiques.

D'une manière constante, la recherche bénéficie :

a) des crédits des B.U.V. ^{et B.I.U.} Certaines B.U.V. ^{et B.I.U.} considèrent en effet que les crédits qui leur restent pour la documentation "étudiants", quand elles ont satisfait aux dépenses relatives aux collections, aux périodiques, etc.... ne peuvent que représenter le 1/4 environ de leur dotation. Certains conservateurs qui voudraient consacrer à cette documentation au moins l'équivalent du montant des droits de bibliothèque qui leur sont reversés déclarent ne pas y parvenir.

b) d'une partie de certains crédits de fonctionnement des U.E.R.

c) d'une partie des crédits de recherche à la disposition des U.E.R., ainsi, que de ressources en provenance d'organismes extérieurs (C.N.R.S., I.N.S.E.R.M. etc...).

Il est vrai que souvent fait-on observer, les étudiants des premiers cycles ne lisent pas, "perdent l'habitude de travailler avec des ouvrages (sciences)", ou lisent peu, pris qu'ils sont par des programmes serrés (médecine notamment), par des progressions pédagogiques à respecter, par l'étude et l'assimilation des "polycopiés" dont on sait la place qu'ils tiennent dans l'enseignement d'un grand nombre de disciplines.

.../...

Il est vrai qu'ils lisent encore moins dans les langues étrangères qu'en français et que l'on reste quelquefois perplexe devant la sous-utilisation ou l'absence d'utilisation d'importantes collections étrangères et cela alors même qu'il s'agit d'ouvrages publiés dans des langues aussi accessibles que l'allemand et même l'anglais. Il y aurait donc une certaine contradiction entre le développement très onéreux des acquisitions en langues étrangères et cette attitude des étudiants qui, selon les interlocuteurs des Inspections générales, recherchent avant tout une documentation en français, si ces acquisitions n'étaient précisément faites la plupart du temps au seul bénéfice de la recherche.

La place primordiale prise par les achats de périodiques dans les disciplines médicales et scientifiques et même juridiques et économiques -"la science qui se fait" par opposition aux connaissances acquises emmagasinées dans les livres- souligne encore la préférence accordée à la recherche par les "décideurs" universitaires ; un certain nombre d'entre eux font remarquer toutefois que beaucoup d'ouvrages ou de périodiques -en Droit, par exemple- peuvent être utilisés tantôt à des fins pédagogiques, tantôt pour la recherche.

Cette situation demande toutefois à être nuancée selon les disciplines. On signale, par exemple, qu'à Bordeaux, en Sciences et en Economie les acquisitions pour la recherche sont prépondérantes ; en Droit sont en revanche privilégiées celles qui concernent l'enseignement, alors qu'en Médecine la répartition est équilibrée.

.../...

2.4.4. - Le rôle des B.U.E.R. se transforme

A partir du moment, où, au cours de leur évolution les bibliothèques d'U.E.R. ont cessé de n'être que de simples outils de travail à la disposition de quelques utilisateurs pour servir des effectifs de plus en plus nombreux, prenant en même temps un caractère disciplinaire, la mentalité de leurs responsables a subi des transformations et les a conduits à adopter des règles de gestion plus rigoureuses et plus administratives que celles dont ils avaient naguère dénoncé la rigidité.

Dès lors, le rôle de ces bibliothèques s'infléchit. Elles cessent d'être la réunion de quelques documents pour devenir un fonds vivant considéré comme tel, qu'il convient de nourrir et de préserver. Ses responsables acquièrent à leur insu des réflexes de conservateurs traditionnels et s'attachent à poursuivre l'abonnement à certaines revues ou collections, même lorsque celles-ci ont perdu, par rapport aux travaux poursuivis, une part de leur intérêt.

A l'inverse, on note des cas où des professeurs se débarrassent de leurs collections obsolètes en demandant à la B.U. ^{ou à la B.I.U.} d'en accepter le dépôt, lui faisant ainsi jouer un rôle de conservatoire de fonds plus ou moins morts (fonction remplie en Grande-Bretagne par les bibliothèques dites "dépositaires").

Dans les cas extrêmes où ces bibliothèques sont particulièrement riches leurs responsables aspirent parfois à leur faire jouer un rôle national de documentation dans la discipline considérée. Tel est le cas offert par le C.U.C.E.S. de Nancy pour les sciences de l'éducation.

2.4.5.- L'organisation actuelle ne donne que partiellement satisfaction aux utilisateurs qu'ils soient les responsables -directeurs de B.U., Présidents d'Université- ou les utilisateurs directs : étudiants, enseignants, chercheurs.

Les directeurs de B.U. voient avec une amertume que l'on peut comprendre une large part du secteur documentaire leur échapper, avec, en même temps, une large part de leurs usagers potentiels, alors qu'ils disposent, en général, de vastes installations qui ne sont pas, ainsi, utilisées au mieux de leur capacité et de collections qu'ils s'acharnent, contre vents et marées, à maintenir sans hiatus.

Les Présidents des Universités, on l'a déjà signalé, ont le plus souvent tendance à considérer les B.U. ^{et les B.I.U.} ~~comme des~~ organismes extérieurs et non pas comme des services communs, encore moins comme "leurs" services communs.

Les étudiants se plaignent, en général, de ne pas avoir à leur disposition en quantité suffisante les usuels et manuels dont ils ont le plus couramment besoin. Ce reproche paraît fondé si l'on admet qu'il appartient aux B.U. ^{et B.I.U.} ~~de leur~~ fournir ce genre d'ouvrages. A cet égard, la comparaison avec les Universités étrangères visitées n'est certainement pas en faveur de nos bibliothèques, encore qu'en Grande-Bretagne certaines Universités considèrent qu'il revient aux étudiants d'acquérir eux-mêmes un minimum d'ouvrages de travail, ce devoir leur étant du reste facilité par l'octroi de fonds réservés à ce seul usage.

.../...

Les enseignants adressent de nombreuses critiques -qui peuvent certainement être discutées- aux B.U. ^{et B.I.U.} : éloignement des utilisateurs, délais apportés à les satisfaire, par suite soit de l'insuffisance des crédits, soit des procédures utilisées, composition des fonds ne correspondant pas toujours aux besoins, etc. Les avis cependant sont partagés et de nombreux professeurs déclarent utiliser les B.U. et B.I.U. pour la préparation de leurs cours ; d'après les directeurs de ces bibliothèques seule une minorité du corps enseignant et des chercheurs fréquente leurs établissements.

Cette fréquentation par les enseignants est d'ailleurs très variable. Dans telle Université c'est globalement 1/4 des enseignants que l'on voit régulièrement à la B.U., dans telle autre -cas extrême sans doute- 1/20... Dans une même ville on a constaté qu'une fréquentation régulière de la B.I.U. était observée pour une proportion du corps professoral variant entre 20 et 50 %, selon leur U.E.R. d'appartenance.

Les enseignants paraissent souvent partager l'opinion recueillie dans telle U.E.R. à propos des bibliothèques d'institut proches des salles de cours, opinion selon laquelle "l'étudiant peut voir et consulter les ouvrages, directement sur les rayons ; les enseignants peuvent le conseiller sur le choix de ses lectures, en sachant exactement ce qui est disponible. Voir les livres suscitera l'envie de les lire, bien plus que ne le ferait la seule consultation d'une fiche bibliographique". Ils trouvent là un motif pour préférer aux grandes salles des B.U. ^{et B.I.U.} des locaux plus accessibles, la taille plus humaine, où le travail peut être, dans une certaine mesure, individualisé.

Les chercheurs, eux, ont une propension marquée à travailler dans leur laboratoire où ils entendent comme chacun sait avoir sous la main la documentation récente concernant leur spécialité, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux d'utiliser à l'occasion la B.U. ^{ou la B.I.U.} Ils regrettent cependant de les trouver fermées durant de longues périodes correspondant aux vacances universitaires, dont ils souhaitent souvent

mettre le calme à profit pour intensifier des recherches, que faciliteraient les collections de la bibliothèque.

Nulle part, lors de l'inspection, les Universitaires n'ont paru estimer que les B.U. et B.I.U. pourraient, à elles seules, satisfaire la totalité de leurs besoins : cette opinion n'est sans doute pas sans fondement. On doit toutefois rappeler qu'on peut cependant trouver, en France, de bons exemples de bibliothèques bien intégrées (Universités de Compiègne, et de Paris IX) qui ne laissent pas de place à un réseau parallèle. On sait d'autre part que d'importantes Universités étrangères ne connaissent pas non plus la dualité de notre organisation .

En résumé, les services que l'utilisateur reçoit dans le cadre actuel ne semblent pas toujours à la hauteur des moyens qui y sont globalement mis en jeu et cela parce que ce cadre forme un ensemble trop disparate où la coordination des efforts, notamment sur le plan technique, reste très insuffisante.

D'autre part, on n'est nullement assuré dans le système actuel de liberté -mais aussi de dispersion sinon d'anarchie- que la couverture complète en ouvrages, périodiques etc. des besoins d'une discipline donnée soit réalisée en un point quelconque du territoire français. On trouvera certes ici ou là des collections souvent assez riches mais il serait bien risqué d'affirmer qu'elles ont été constituées dans un esprit systématique et d'exhaustivité.

Toutefois, on assiste depuis peu de temps à des tentatives intéressantes pour mettre en commun et rendre complémentaires les ressources documentaires disponibles sur l'ensemble du territoire par la constitution entre Universités ou entre U.E.R. de réseaux encore informels. Il semble en être ainsi en mathématiques et informatique (sous l'égide de l'Université d'Orsay), en gestion où l'Université de PARISIX

pilote un réseau documentaire, en géographie (réseau "Intergéo"). On notera cependant à partir de ce dernier exemple que certaines bibliothèques d'U.E.R. peuvent, comme à Rennes II, s'affilier à un réseau sans pour autant entretenir de relations autres que sporadiques avec leur propre B.U. ou B.I.U.....

Quels que soient les efforts accomplis ici ou là l'accroissement rapide et même vertigineux du nombre des ouvrages et des périodiques publiés (doublement tous les 15 ans d'après le rapport BOURSIN) milite en faveur d'une transformation profonde des modes de sélection, d'acquisition et de consultation actuellement utilisés si l'on entend continuer à appréhender, et à rendre accessible, la totalité de la documentation publiée.

DEUXIEME PARTIE

REORGANISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

DES UNIVERSITES :

PROSPECTIVE ET PROPOSITIONS CONCRETES



II. 1 - Les bases d'une réorganisation des ressources documentaires des universités.

L'enquête sur place a mis en évidence un certain nombre de défauts de l'organisation actuelle au niveau des universités : dualité des centres documentaires engendrant la dispersion, utilisation peu rationnelle des moyens, disparité des possibilités offertes aux trois principales catégories d'utilisateurs, à savoir : enseignants, chercheurs, et étudiants.

Certaines causes de la situation actuelle ont été relevées, (d'ordre historique et psychologique) et les contraintes matérielles ou financières ont été également soulignées. Cependant, un examen élargi à l'ensemble du système documentaire universitaire, incluant par conséquent les services ministériels concernés et les grands établissements publics à rayonnement national (Bibliothèque nationale et C.N.R.S. notamment) fait apparaître que depuis plus de dix années, et particulièrement depuis 1975-76, des objectifs et des lignes d'action ont été définis dans diverses instances. Ces impulsions, assez rarement assorties il est vrai de moyens supplémentaires, ont néanmoins renforcé certaines initiatives, en ont suscité de nouvelles dans les départements ou laboratoires spécialisés des grands établissements (B.N, C.N.R.S.), dans les bibliothèques universitaires ou interuniversitaires (B.U, B.I.U.) et dans quelques universités, sans que l'on ait pu toujours en saisir les effets dans l'immédiat.

Par ailleurs, la période actuelle connaît une véritable mutation des techniques documentaires qui correspond, d'une part, au développement de la production scientifique et aux besoins de l'information, d'autre part, à la généralisation de l'informatique et aux progrès des télécommunications. Notre pays s'est laissé distancer dans la mise en place de réseaux modernes: on voit se développer de nouvelles formes

d'édition et de diffusion sur des initiatives, privées le plus souvent, et qui profitent largement des sources offertes par le secteur public. Dans cette conjoncture, il est urgent d'accélérer la mise en place de moyens semblables dans le secteur universitaire en utilisant tout le potentiel disponible. Toute mesure complémentaire de réorganisation devra s'appuyer sur une définition précise des besoins et une analyse systématique de l'évolution en cours.

L'on tentera d'apporter une réponse aux deux questions suivantes :

- 1 = dans quelle perspective et suivant quelles modalités peut-on développer un processus d'insertion des bibliothèques universitaires dans un réseau approprié pour leur permettre de satisfaire efficacement les nouveaux besoins d'information et de documentation?
- 2 = comment conviendrait-il d'adapter l'organisation administrative et financière actuelle pour qu'elle puisse atteindre effectivement ces objectifs?

1. 1.- Un processus de réorganisation a été engagé :
comment convient-il de l'infléchir?

Le dernier texte officiel en la matière intéressant l'ensemble des établissements relevant du Ministère des Universités fait suite aux décisions gouvernementales de 1973 concernant la création du Bureau national pour l'information scientifique et technique (B.N.I.S.T.). Cet organisme, et plus encore la Mission interministérielle (M.I.D.I.S.T.), qui le remplace en 1979, avait pour mission^{et} d'étudier en liaison avec les départements ministériels concernés, et de proposer au gouvernement, les orientations d'une politique nationale dans le domaine de la documentation.

L'arrêté du ministre des Universités en date du 2 octobre 1978 s'inscrit dans l'évolution récente des besoins et des techniques documentaires. Est-il nécessaire de rappeler d'ailleurs qu'il est intervenu à un moment où la dépendance de la recherche et de la technique françaises à l'égard des

sources extérieures d'information scientifique se manifestait d'une façon inquiétante : recours de plus en plus fréquent des laboratoires français, publics et privés, aux prestations des grandes sociétés de service, notamment américaines, absence sur le territoire national de gros serveurs interrogeables en conversationnel, manque de concertation entre les universités françaises face au développement des banques de données ?

L'arrêté ministériel définit en effet les objectifs d'une réorganisation, crée un organisme central chargé de la réaliser (l'Agence universitaire de documentation scientifique et technique, l'A.U.D.I.S.T.) et indique les grands axes d'intervention et leur domaine d'application, universitaire ou extérieur.

1.1.1. - Les objectifs définis par l'arrêté ministériel du 2 octobre 1978.

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 1978 transforment profondément la portée des textes antérieurs : décret du 23.12.1970 modifié relatif aux B.U. et B.I.U, circulaire du 21.11.1975 concernant la politique documentaire des universités, arrêtés du 28.8.1975 créant la Division de la coopération et de l'automatisation (D.I.C.A.) au sein du service des bibliothèques et du 19-11-1977 créant les Centres techniques de coopération auprès de la Bibliothèque nationale .

En premier lieu, l'arrêté définit les grandes lignes d'une politique d'ensemble visant à :

"mettre à la disposition de la communauté universitaire la documentation et l'information scientifiques et techniques saisies dans leur évolution mondiale permanente et choisies en fonction du développement prévisible des recherches et de la technologie françaises et de leur rayonnement".

L'accent est mis notamment sur les trois objectifs suivants :

"- l'accessibilité de la documentation primaire répartie entre les bibliothèques générales et spécialisées,

- la fabrication, l'acquisition, la location et l'utilisation des fichiers de références bibliographiques consultables automatiquement en vue de retrouver les documents signalés, d'en appréhender le contenu,...
- la création et l'activité des banques de données fournissant aux consultants..... ces données ou des informations calculées automatiquement à partir d'elles".

Pour mener à bien une telle politique qui requiert une association plus étroite d'une part des bibliothèques universitaires et d'autre part des organismes et établissements divers (tels la B.N., le C.N.R.S. et les "laboratoires-sources" des universités) qui contribuent de manière active à la création et à la diffusion de l'information scientifique, l'arrêté crée une agence, unique, l'A.U.D.I.S.F. Cet organisme constitue le centre général de coopération interdisciplinaire et de coordination documentaire pour tous les établissements relevant du Ministère des Universités.

Il paraît nécessaire de noter ici que l'existence et le devenir des centres techniques de coopération interbibliothèques créés auprès de la B.N. par l'arrêté ministériel du 19 novembre 1977 ⁽¹⁾ ne font l'objet d'aucune référence dans l'arrêté du 2 octobre 1978. Or, ces centres techniques existent^{et} disposent de moyens quoiqu'ils n'aient réussi, ni à définir une véritable politique d'ensemble de la coopération, ni encore moins à faire avancer les solutions. Cet échec était du reste à craindre, dès lors :

- 1) - qu'une partie des établissements concernés (B.P.I - B.M. et B.C.P.) cessaient de relever du Ministère des Universités, tuteur de l'établissement auquel était confiée la gestion de ces centres;

(1) Centres techniques de coopération : a = Centre bibliographique national
 b = Centre national des échanges
 c = Centre national de prêts, etc...

- 2) - que le groupe interministériel dont faisait état la convention passée le 19 novembre 1977 entre le Secrétariat d'Etat aux Universités et l'Administrateur général de la B.N. et qui devait définir la politique des Centres et en suivre le fonctionnement n'avait^{eu} en fait qu'une activité épisodique (3 ou 4 réunions au total);
- 3) - que, faute de moyens appropriés accordés aux Centres, soit par la B.N., soit par les administrations centrales, leur activité ne pouvait se développer au-delà de celle qui était la leur antérieurement soit comme services ministériels, soit comme services de la B.N.;
- 4) - que l'établissement chargé de les gérer relevait en fait directement de son ministre de tutelle, tandis que les établissements ou services associés à leur action relevaient, eux, de deux services d'administration centrale nettement séparés (Service des bibliothèques du Ministère des Universités; Direction du livre du Ministère de la Culture);
- 5) - que les moyens informatiques nécessaires à l'extension et à la modernisation de l'activité des centres étaient gérés par une simple division du service des bibliothèques (D. I.C.A.);
- 6) - que des établissements aussi importants dans le domaine de la documentation scientifique que le C.N.R.S. et divers autres restaient en droit - et quoique relevant du même ministère que les centres - en dehors du dispositif d'ensemble prévu. A plus forte raison ne pouvait-il qu'en aller de même pour les grandes bibliothèques municipales.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les résultats obtenus soient restés médiocres. Les entreprises coopératives lancées antérieurement à la création des Centres sous la responsabilité de la seule B.N. ou de services ministériels qui y étaient rattachés de fait (I.P.P.E.C., C.C.O.E., Bibliographie de la France, Echanges internationaux, Service des prêts) ont été

poursuivies au même rythme, voire plus lentement. Celles qui intéressaient le livre ancien, et par conséquent au premier chef les bibliothèques provinciales, ont même été stoppées net. Si certaines susceptibilités personnelles ont pu accessoirement jouer un rôle dans ce regrettable état de choses, il n'est pas douteux que la complexité des structures et l'imbrication des responsabilités en ont été la cause déterminante. Avant d'énumérer les missions confiées à l'A.U.D.I.S.T. et de décrire son organisation, il était indispensable de rappeler que la structure mise en place après la suppression de la Direction des bibliothèques et le transfert d'une partie de ses attributions au Ministère de la Culture s'est révélée à l'usage très peu fonctionnelle et n'a en fait permis aucun progrès sensible dans le domaine de la coopération.

1.1.2. - L'A.U.D.I.S.T. : missions et organisation.

L'A.U.D.I.S.T. est investie des missions suivantes :

- 1) planification et cohérence de la politique documentaire du Ministère des Universités, dans le cadre d'une politique nationale d'ensemble;
- 2) développement de la documentation primaire et secondaire, saisie dans son évolution mondiale;
- 3) gestion des réseaux automatisés d'accès aux fichiers;
- 4) relations avec les organismes extérieurs, français ou étrangers, et promotion des produits d'origine universitaire française;
- 5) formation spécifique des personnels de la documentation et des utilisateurs.

En conséquence, l'organisation de l'A.U.D.I.S.T. - responsabilités dévolues au Conseil de l'Agence et au Conseil scientifique, composition de ces instances - traduit la volonté d'associer la plupart des catégories de partenaires appelés à une action commune. La formule retenue doit en outre lui permettre de mieux suivre l'évolution de la recherche afin d'adapter en permanence les ressources et les techniques documentaires.

Il paraît utile de faire observer :

- 1) que parmi les partenaires appelés à siéger au Conseil de l'Agence ne figure point le ministre de la Culture
en tant que tuteur de la B.P.I., des B.M. et B.C.P. et cosignataire de la convention de 1977 organisant officiellement la coopération inter-bibliothèques (groupe interministériel ad hoc) ;
- 2) que l'absence de toute référence aux Centres techniques de coopération dans l'arrêté du 2 octobre 1978 laisse entier le problème de la vocation et du rattachement définitif de ces centres, comme cela a déjà été mentionné plus haut ;
- 3) que le statut même de l'A.U.D.I.S.F., simple centre technique de coopération créé auprès de la B.N., paraît peu compatible avec les missions d'impulsion et de coordination dont elle est investie.

1. I. 3. - Les grands axes d'une réorganisation.

La réorganisation en profondeur du système documentaire universitaire français s'impose aux yeux de tous car elle conditionne en partie le succès de l'effort national de recherche. Les chercheurs en nombre croissant insistent en effet sur la nécessité de disposer d'informations fiables et pertinentes sur leurs instruments de travail (livres et surtout revues et, de plus en plus, dans nombre de disciplines, données analysées et structurées). Par ailleurs, dans la perspective d'une intensification des échanges scientifiques dans le monde, la modernisation du système français constitue une étape inévitable vers une coopération internationale effective.

Les principaux axes de la réorganisation comportent :

- 1) la rationalisation de la répartition et du transfert des documents primaires (coopération entre bibliothèques et couverture cohérente des domaines scientifiques) ;

- 2) la systématisation du signalement et de l'analyse des documents en liaison étroite avec la communauté scientifique (références bibliographiques, banques de données textuelles et numériques) ;
- 3) enfin, et surtout, la modernisation du stockage et de la circulation des informations secondaires ou primaires.

1.1.3.1. - La coopération entre bibliothèques et la couverture
cohérente des domaines scientifiques.

Il a paru indispensable aux membres de la mission d'inspection d'insister sur les nombreuses et importantes questions soulevées par la coopération entre les bibliothèques, ses divers aspects, les problèmes que posent son organisation et son avenir. Il serait en effet vain d'espérer que, même en supposant résolu celui des relations B.U./B.U.E.R. à l'intérieur d'une ou de plusieurs universités données, les besoins documentaires de leurs étudiants, chercheurs et enseignants puissent jamais être intégralement satisfaits par les seules ressources localement disponibles, si bien mises en valeur qu'elles soient. Il est difficilement admissible que, dans telle université visitée, un chercheur puisse exiger l'acquisition d'un coûteux ouvrage de droit canon (de l'ordre de 10.000 F) alors que l'on sait que trois exemplaires du même ouvrage se trouvent disponibles dans les bibliothèques de l'agglomération : siège de l'Université (bibliothèque municipale, bibliothèque de l'Université catholique, bibliothèque de l'Evêché). La quantité et la variété toujours croissantes des documents de toute nature mis en circulation dans le monde, la spécialisation toujours plus poussée des recherches interdiront à leurs utilisateurs de les avoir en permanence à leur portée immédiate.

A cet égard, si l'on peut envisager avec optimisme pour l'avenir l'apparition et le développement de nouveaux procédés techniques de production, de reproduction et de communication à distance des documents primaires (photocomposition, microformes, vidéodisques, télécopie, etc...) il ne faut pas se dissimuler qu'ils ne supplanteront que lentement et sans doute jamais totalement, les véhicules classiques de l'information (livres,

périodiques, thèses, littérature "grise", etc). Or, ce sont précisément ces véhicules qui, pour leur acquisition, leur stockage et leur diffusion posent aujourd'hui aux bibliothèques les problèmes les plus aigus et les plus immédiats . Les solutions les plus réalistes et les plus économiques sont à rechercher dans une coopération à divers niveaux entre l'ensemble des établissements concernés, autrement dit dans la constitution d'un ou plusieurs réseaux, informatisés ou non, permettant la mise en commun de certaines ressources et la répartition de tâches déterminées. Ainsi seulement pourra être obtenu au meilleur compte et dans les meilleurs délais le maximum de rendement d'un capital documentaire, morcelé certes, mais déjà considérable et en perpétuel accroissement.

Le survol d'un domaine aussi vaste et aussi complexe ne saurait être ici qu'incomplet et rapide. Il a cependant paru utile à la mission d'inspection d'évoquer les perspectives générales offertes à la coopération, de rappeler les tentatives qu'elle a inspirées et d'en apprécier les résultats tangibles avant d'indiquer d'un point de vue prospectif les orientations qu'il conviendrait de lui fixer. Ainsi pourraient être obtenus grâce à une meilleure coordination, des résultats plus en rapport avec les efforts déjà déployés et avec ceux restant à faire.

La coopération dans la constitution et le développement des fonds.

En raison de l'impossibilité manifeste où l'on se trouvera toujours de constituer en des lieux multiples, soit des collections véritablement encyclopédiques, soit même des collections exhaustives dans un domaine plus restreint, il semble logique d'admettre la nécessité de constituer des centres documentaires distincts, spécialisés et largement complémentaires dans leurs ressources. De tels centres, sous une dénomination ou sous une autre, existent déjà en grand nombre et il s'agirait en l'espèce beaucoup plus d'une coordination que d'une création. Cette réorganisation, préalable nécessaire à tout développement harmonieux de

la coopération, devrait elle-même s'appuyer sur une étude très précise des ressources disponibles, tant qualitative que quantitative. Simultanément, les besoins documentaires nationaux devraient être appréciés de façon plus approfondie qu'ils ne l'ont en général été, en liaison étroite avec les usagers concernés, et en fonction de la répartition géographique des enseignements et des actions de recherche.

Il va de soi par ailleurs que la mission confiée à tel ou tel centre, voué à une excellence nationale dans un secteur déterminé, mission consistant à lui réserver les acquisitions les plus coûteuses et les plus spécialisées, ne devrait en aucune manière aboutir à priver sur place ses usagers habituels du minimum de documentation dont ils auraient besoin dans les domaines les plus variés. La détermination, assurément délicate, de ce minimum devrait s'appuyer sur des études précises, notamment sur celles déjà lancées par le Service des bibliothèques, ainsi que sur les statistiques des centres de documentation du C.N.R.S. L'on sait en effet qu'Informa-science, spécialisé dans les sciences exactes, les sciences médicales et les techniques, reçoit pour l'ensemble des domaines qu'il couvre plus^{de} 300 000 demandes de documentation primaire chaque année (325 000 demandes environ en 1977, dont 77% émanent d'établissements publics et privés français contre 23 % de l'étranger).

Les caractéristiques de la demande apparaissent dans le tableau ci-dessous :

I/ Répartition des demandes selon les titres demandés.	II/ Répartition des demandes selon l'ancienneté des titres et articles demandés.
25% des demandes portent sur les 100 périodiques les plus recherchés (demandés en moyenne 775 fois chacun);	60% des demandes portent sur des articles de numéros récents de périodiques parus depuis moins de 3 ans ;
25% des demandes portent sur les 300 suivants ;	20% des demandes portent sur des articles de périodiques anciens de 4 à 9 ans ;
25% des demandes portent sur les 1100 suivants ;	20% des demandes portent sur des articles anciens de plus de 10 ans.
25% des demandes portent sur les 11500 suivants (et surtout jusqu'au 7000e).	

Avec le CNRS, l'on a déjà évoqué d'autres établissements que les bibliothèques universitaires. L'on se doit de signaler également, le rôle éminent joué dans certains secteurs de la recherche par la Bibliothèque nationale (notamment dans le domaine des sciences humaines et du patrimoine culturel français) et les grandes bibliothèques municipales (principalement dans celui de l'histoire régionale et locale, entendue au sens le plus large.

On ne devra pas d'ailleurs sous-estimer les difficultés que rencontrera sans aucun doute sur le plan pratique l'application de tels principes, lorsqu'elle sera mise en oeuvre par des établissements relevant d'autorités techniques et administratives très diverses et parfois rivales.

La coopération dans le traitement des fonds.

Sans chercher à entrer dans les aspects techniques très complexes de cette question, l'on se bornera à évoquer les axes suivant lesquels une coopération efficace peut être **réalisée soit en encourageant, soit en réorientant les actions déjà engagées.**

1) - Normalisation et rationalisation de méthodes de catalogage.

Des règles, généralement élaborées par les associations professionnelles nationales et internationales, en collaboration pour la France avec l'AFNOR, ont été établies et sont très largement appliquées dans les bibliothèques françaises en matière de catalogage classique. On notera toutefois que l'indexation-matières des ouvrages est conçue de façon différente à la BN (système des mots - matières), dans les B.U. (classification décimale universelle) et dans les bibliothèques de lecture publique (système Dewey, souvent simplifié).

Il est évident que le besoin d'une informatisation des catalogues de toute nature se fait sentir partout. De même, l'élaboration non moins nécessaire de catalogues collectifs, informatisés ou informatisables, exigera une normalisation absolue des procédures ou tout au moins, en vue de leur généralisation, une compatibilité entre les divers systèmes à mettre en place. Cette normalisation à l'intérieur d'un éventuel réseau devra être imposée sur le plan national.

2) - Répartition des tâches.

Une véritable répartition des tâches en matière de catalogage (informatisé ou non) devrait permettre la non-répétition dans divers établissements d'opérations identiques qui absorbent inutilement une grande partie du temps des personnels. La description d'un document destiné à entrer dans les collections de plusieurs établissements devrait pouvoir n'être effectuée qu'une seule fois et les divers éléments de cette description être rendus immédiatement accessibles aux établissements en question. La mise au point d'un système satisfaisant est extrêmement délicate et ne peut, pensons-nous, se concevoir utilement qu'avec le recours à l'informatisation, mais les moyens techniques à mettre en oeuvre en ce domaine seront probablement fort coûteux. Un projet de ce genre a été étudié, dès 1973, par l'un des centres de coopération rattachés à la BN (projet CAPAR) mais n'est pas encore opérationnel. De même, en ce qui concerne les fonds anciens, un système de catalogage collectif (à l'aide d'"empreintes") n'a pas encore été mis en oeuvre.

Parallèlement, un système de diffusion des descriptions, établies ou non dans le cadre d'un système de répartition des tâches, devrait être mis sur pied. Il existe actuellement pour les fiches imprimées des ouvrages français entrés à la B.N., à partir de la "Bibliographie de la France" (système CANAC), mais on ne peut dire que ce système donne pleinement satisfaction aux abonnés du réseau, en raison notamment du délai séparant la publication d'un ouvrage et le moment où sa description est rendue accessible. D'une manière générale, il nous paraît incontestable que les principales difficultés rencontrées dans l'organisation de telles entreprises dans le passé étaient dues à l'absence d'un centre de décision unique ayant autorité sur le plan technique à l'égard de tous les participants. En matière d'automatisation notamment, la répartition des responsabilités et des moyens entre un établissement (B.N.) et une division d'administration centrale (D.I.C.A.) s'est avérée maléfique.

La coopération en vue d'une utilisation commune du patrimoine documentaire.

La nécessité économique et pratique d'une véritable mise en commun des fonds documentaires dispersés sur le territoire national a été soulignée plus haut. Il reste cependant à voir comment

elle se réalise déjà concrètement de façon plus ou moins efficace, et comment elle devrait être à l'avenir facilitée et encouragée.

1)- Catalogues collectifs.

Ces catalogues, dont la fonction est de localiser un document donné, et par suite d'en permettre la communication à distance par divers procédés, jouent un rôle primordial dans l'utilisation des fonds puisqu'ils conditionnent en fait leur accessibilité à tous les usagers potentiels que la distance empêche d'avoir directement recours aux établissements détenteurs.

Ils recensent en général une catégorie déterminée de documents (livres, périodiques, thèses, etc...) et couvrent une aire géographique variable (ensemble des bibliothèques d'une université ou de plusieurs, d'une agglomération, d'une région ...).

Ils peuvent, bien entendu, être ou non imprimés, être ou non informatisés, être ou non accessibles en conversationnel, etc... A l'heure actuelle, il existe en France un certain nombre d'entreprise de catalogage collectif : I. P. P. E. C. ; C. C. O. E. ; catalogues collectifs — de périodiques conservés dans les B. U. et B. U. E. R. d'une ou plusieurs universités ou dans l'ensemble des bibliothèques d'une région déterminée. Les uns sont déjà partiellement automatisés (système A. G. A. P. E. et système C. P. I. par exemple), les autres non.

Il ne saurait être question de recenser ici même sommairement ces nombreuses entreprises réalisées en général avec très peu de moyens mais avec beaucoup de zèle et même d'enthousiasme par leurs promoteurs, l'on se contentera d'observer que là encore aucun plan d'ensemble, aucune orientation précise ne semblent avoir coordonné les efforts méritoires depuis longtemps déployés. On ne regrettera pas moins que l'absence de recensement systématique des fonds anciens répartis sur le territoire national laisse encore aujourd'hui ignorer l'existence d'un important patrimoine documentaire, et par suite en rende l'exploitation impossible. Il paraît enfin certain que dans une politique d'ensemble de réorganisation des bibliothèques, en vue notamment de leur informatisation, l'élaboration des catalogues collectifs représente une priorité absolue. On ne devrait

pas, comme c'est parfois le cas, être obligé dans une B.U. de solliciter en Angleterre le prêt d'ouvrages dont on peut être moralement assuré qu'ils existent en France, mais dont il est impossible, faute de catalogues collectifs, de déceler la présence.

2)- Accessibilité à distance des documents.

Les divers types d'opérations ayant pour but de rendre un document quelconque directement ou indirectement accessible à un utilisateur qui ne peut le consulter dans le lieu où il est normalement conservé sont généralement groupées sous la dénomination un peu vague de "prêt". Dans le monde entier ces opérations représentent une part importante de l'activité des bibliothèques et, si elles sont appelées à se transformer rapidement dans leurs modalités, leur disparition, même dans leurs formes les plus traditionnelles, n'est pas prévisible à court terme.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'accès à un document est rendu possible à un utilisateur qui ne peut, ni le consulter sur place, ni venir personnellement l'emprunter pour le consulter chez lui :

- soit par l'expédition matérielle du document dans un autre établissement plus proche de l'utilisateur,

- soit par l'expédition d'une reproduction du document (photographie, microforme, photocopie),

- soit par la transmission à distance jusqu'à l'utilisateur d'une image immatérielle du document ou d'une de ses parties constitutives (procédés apparentés à la télévision), ou d'une image éventuellement matérialisable (télécopie).

Ces derniers procédés n'ont guère dépassé jusqu'à présent le stade expérimental, mais il n'est pas douteux que leur développement est proche : les obstacles qui en freinent encore l'expansion sont d'ordre financier et non technique. L'on peut néanmoins être assuré que les opérations de prêt entrant dans les deux autres catégories resteront longtemps encore en usage pour certains types de documents tout au moins. Il faut, à cet égard, se souvenir que l'utilisateur ne se sert pas de la même manière d'un ouvrage ou d'un périodique ; s'il peut être à peu près assuré de trouver l'information qu'il attend dans un article relativement court dont le

titre, en général, est suffisamment éclairant quant à son contenu (article de nature scientifique et technique notamment), il n'en va pas de même pour un ouvrage étendu, où la bribe d'information cherchée se logera parfois dans une simple note en bas de page. On hésitera à engager la dépense assez considérable que représentera toujours la reproduction intégrale d'un livre (ou même la transmission à distance de son contenu) sans être absolument sûr de ce que l'on y trouvera, certitude que ne saurait fournir aucun sommaire, ni aucune analyse.

En tout état de cause, la question est déjà posée de savoir si un système national de prêt, quelles qu'en soient les modalités techniques devra s'appuyer sur un organisme central, rassemblant pour les distribuer de vastes collections de documents, ou au contraire sur un réseau décentralisé organisé sur une base coopérative autour d'un point central n'ayant qu'un rôle d'orientation des demandes

Première hypothèse : un centre national de prêt.

Le Service ministériel des prêts, créé par un arrêté du 12 décembre 1935, a été transformé en Centre national de prêt (C.N.P.) par l'arrêté du 19 novembre 1977 instituant les Centres techniques de coopération rattachés à la Bibliothèque nationale. Un projet présenté par celle-ci le 15 octobre 1978 a défini les objectifs du futur C.N.P. et évalué les moyens nécessaires à leur réalisation.

Ce projet s'inspire visiblement du modèle offert en Grande-Bretagne par la British Library Lending Division (BLLD) qui fonctionne avec un succès certain à Boston Spa depuis longtemps. Il n'est pas possible de l'analyser ici en détail, mais on notera toutefois quelques points importants qui doivent être pris en considération :

- La réalisation du Centre national de prêt telle que la prévoit le projet serait extrêmement coûteuse :

- a) locaux : l'importance des locaux à édifier, (61.400 m² à édifier en deux tranches, représenterait un investissement de 184 millions de francs, sur la base de 3000 F le m² (valeur 1980);
- b) personnel : en sus des 59 postes (toutes catégories confondues) dont dispose à l'heure actuelle le C.N.P., 421 créations sont demandées, échelonnées sur 5 années;
- c) acquisition de collections : les crédits devant permettre l'acquisition de 20.000 titres de périodiques étrangers vivants et de 7000 monographies étrangères par an, et de racheter annuellement des collections rétrospectives, sont évalués, (en francs constants 78), à
- | | |
|-----|----------------------------------------------------|
| (1) | 1,65 MF la première année |
| | 4,25 MF la seconde année |
| | 6,10 MF la troisième année |
| | 7,75 MF la quatrième année |
| | 11,10 MF la cinquième année |
| | 13,75 MF la sixième année et les années suivantes; |
- d) équipement et mobilier : la dépense est évaluée à 14 MF pour la première tranche seulement (dont 8 MF pour la mise en route expérimentale);
- e) fonctionnement : la dépense annuelle pour chacune des 3 premières années est évaluée à 3 MF et 5 MF par an ensuite (calculée en francs constants);
- f) recettes à envisager : Les recettes à escompter de la rémunération des services rendus sont évaluées à 0,35 MF la première année, et à 1,06 MF à partir de la cinquième année (en francs constants).

(1) en millions de francs

- Les services escomptés ne pourraient effectivement être rendus aux utilisateurs qu'après un long délai.

A la différence de la B.L.L.D. qui, lors de sa création, a regroupé les fonds de deux importantes collections préexistantes de périodiques et d'ouvrages scientifiques et techniques, le Centre national de prêt, dans le projet analysé ci-dessus du moins, devrait en effet constituer les siens de toutes pièces, ce qui explique l'importance des dépenses mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les ouvrages français, le CNP envisage de disposer d'un exemplaire du dépôt légal et il faut noter les grandes difficultés qu'il rencontrerait pour la nécessaire constitution d'importantes collections rétrospectives, presque impossibles à trouver sur le marché.

En outre, cet organisme ne figurant pas sur la liste de ceux ayant capacité à recevoir le dépôt légal, il ne pourrait, en l'état actuel de la législation, remplir son dessein qu'au détriment d'autres organismes dûment habilités, en particulier du Service ministériel des Echanges internationaux (dénommé, lui aussi, Centre technique de coopération).

Mais alors, ce dernier se trouverait ipso facto appauvri et empêché de remplir pleinement sa mission fondamentale d'échange d'ouvrages avec les pays étrangers et, par voie de conséquence, d'aider aussi efficacement certaines bibliothèques à développer leurs collections étrangères.

- L'évaluation des besoins potentiels de prêt en France n'a encore jamais été effectuée tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cependant les statistiques disponibles permettent de dégager une situation d'ensemble qui souligne le rôle important joué à cet égard par les établissements relevant du Ministère des Universités.

Le flux des prêts est aujourd'hui orienté en France :

- en premier lieu vers les Centres de documentation du C.N.R.S. (pour le Centre de documentation des sciences exactes, médicales et des techniques, 329 000 demandes en 1977 et 372 000

en 1978, satisfaites à 89 %) ;

- en deuxième lieu, vers les B.U., B.I.U. et les bibliothèques des grands établissements scientifiques (189 000 demandes en 1977, satisfaites à 84,9 %) :
- en troisième lieu, vers le C.N.P. et la B.N. (24 000 demandes en 1977, satisfaites à 34 % (1) ;
- en dernier lieu enfin, vers les grandes bibliothèques municipales (8 567 demandes en 1977, satisfaites à 76,5 %).

Les statistiques de mouvement des prêts mettent en évidence la complexité du problème des échanges entre bibliothèques et établissements, comme il apparaît ci-dessous :

- 1 - prédominance nette de PARIS, dans la disposition des ressources primaires en 1978

Mouvements entre B.U., B.I.U. et bibliothèques des grands établissements				
C.D.S.T. non compris			C.D.S.T. compris	
	Prêts	Emprunts	Prêts	Emprunts
Paris	60 700	16 800	400 000 environ	124 800 environ
Province	117 600	149 800	117 600	314 800 environ
Etranger (pour mémoire)

- 2 - importance considérable des demandes de prêt concernant les sciences exactes, médicales et techniques, dans l'ensemble des demandes en 1978.

(1) Ce faible taux s'explique par le fait que les demandes adressées au C.N.P./B.N., fréquemment par les bibliothèques étrangères d'ailleurs, le sont généralement en dernier recours et visent des ouvrages rares et spécialisés n'existant pas en FRANCE ou n'existant qu'en un seul exemplaire à la B.N. qui ne peut réglementairement les prêter. .../...

Demandes de prêt reçues par les BU, BIU et bibliothèques des grands établissements		
Matières	C.D.S.T. non compris	C.D.S.T. compris
. Lettres, droit	42.600 (22,1 %)	42.600 7,6 %
. Sciences exactes médecine, techniques	140.800 (73,5 %)	140.800 91 % 372,000
, non réparties	8.600 (4,4 %)	8.600 1,4 %
TOTAL	<u>192.000 (100 %)</u>	<u>564.000 100 %</u>

3 - taux de satisfaction beaucoup plus élevé en Sciences exactes et médicales, (85 à 90 %) qu'en Lettres et Droit (65 à 70 % seulement).... avec toutefois dans trop de cas de longs délais de réponse ;

4 - envoi croissant de photocopie en substitut du prêt (pour les articles de périodiques en Sciences et en Médecine notamment), faible recours aux microformes et maintien du prêt de documents authentiques en Lettres et en Droit.

L'importance relative des demandes actuellement adressées au C.N.R.S. (C.D.S.T.), aux B.U. et B.I.U. et aux grands établissements, et le taux de satisfaction en léger progrès qui s'y rattache, doivent inciter à favoriser ces établissements en matière de prêt en leur conservant le rôle prépondérant qui est déjà le leur. Aussi, serait-il inutilement dispendieux de leur superposer un organisme nouveau.

Deuxième hypothèse : Un réseau décentralisé de prêt.

Un projet de couverture documentaire primaire radicalement différent du projet centralisé décrit plus haut est actuellement à l'étude au Service des bibliothèques du Ministère des Universités Présenté pour la première fois au C.N.E.S.E.R. en décembre 1979, il consiste à assurer une couverture décentralisée, en prenant

appui sur un réseau de bibliothèques universitaires convenablement choisies, appelées à devenir des "**CENTRES d'ACQUISITION et de DIFFUSION de l'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**" (C.A.D.I.S.T.).

Il convient d'évoquer les problèmes que posent d'une part la définition d'une carte des établissements destinés à constituer le réseau, d'autre part, la transformation d'une bibliothèque universitaire traditionnelle en élément support d'un système de prêt réorganisé. Il s'agit en effet d'offrir, à partir de structures existantes modifiées, des avantages analogues à ceux que devrait, en principe, fournir un organisme centralisé à savoir : la spécialisation des personnels et la délimitation précise des tâches de chacun, l'adaptation des méthodes et des équipements aux impératifs nouveaux pour le choix des documents à acquérir, la passation des commandes, la rapidité des signalements et de la mise en stock des fonds, l'enregistrement des demandes du public, la reproduction des richesses stockées, leur diffusion quasi instantanée.

-La définition de la carte des C.A.D.I.S.T. :

Une telle carte ne peut être envisagée que si l'on définit au préalable l'étendue des champs documentaires que l'on entend progressivement couvrir. Le nombre des C.A.D.I.S.T., leur répartition géographique ne sauraient en effet être déterminés a priori sans que soient prises en considération, d'une part l'importance du rôle joué dans certains domaines documentaires par le Centre de documentation des sciences et techniques (C.D.S.T.) du C.N.R.S., d'autre part **la fonction exercée** par les grandes bibliothèques parisiennes dans les actuels échanges inter-bibliothèques. Pour éviter d'aggraver le déséquilibre existant en matière de ressources documentaires primaires entre PARIS et la Province, sans tomber dans l'irréalisme, il pourra être intéressant d'avoir, pour telle grande discipline thématique, un C.A.D.I.S.T. bicéphale, associant un centre parisien et un centre provincial. Il sera nécessaire, dans ce cas, d'établir une complémentarité entre les deux centres et de les relier efficacement entre eux pour que leurs services s'additionnent face aux demandes qui leur seront présentées. Le Centre de documentation des sciences humaines du C.N.R.S. a déjà ouvert la voie dans ce domaine de la coopération Paris-Province et il conviendrait de s'appuyer sur cette expérience dans l'approfondissement de cette importante question.

- L'implantation d'un C.A.D.I.S.T.

Elle devra être précédée d'analyses et d'enquêtes concernant :

- les ressources documentaires, qualitatives et quantitatives disponibles dans la B.U./B.I.U. pressentie et de ses capacités de prêt, ainsi que des potentialités des B.U.E.R. proches;
- l'activité des centres de recherche environnants (université, grandes écoles, autres laboratoires de recherche publics ou privés) et des besoins de documentation qui se manifestent déjà ou qui ne se trouvent pas présentement satisfaits;
- les capacités logistiques disponibles (nombre, qualification, esprit d'organisation des personnels, qualités techniques des matériels de reproduction, possibilités de stockage, facilité des communications postales ou autres).

Les C. A. D. I. S. T. seraient investis de fonctions de conservation. Ainsi en ce qui concerne les thèses, récentes ou moins récentes, non demandées de manière massive, ils devraient être chargés d'assurer le dépôt réglementaire.

Ils pourraient être investis de la mission de fournir les reproductions, sur microformes, de l'ensemble des thèses d'une discipline thématique déterminée. En ce qui concerne les autres documents anciens - non précieux évidemment - qui encombrant parfois sans grand profit les rayonnages de certaines B.U., les C.A.D.I.S.T. devraient pouvoir constituer également les dépôts qui manquent actuellement en France.

- Le choix des documents français et étrangers

Il devrait se faire dans le cadre de commissions mixtes réunissant chercheurs et bibliothécaires, spécialistes des domaines scientifiques concernés. Celles-ci auraient à soutenir l'évolution des besoins et à détecter les sources de documentation françaises et étrangères.

Il sera sans doute souhaitable de créer des équipes émanant de spécialités voisines, afin de mieux hiérarchiser les propositions

et éviter ainsi l'atomisation des demandes.

La substitution d'un schéma semi-décentralisé (Centres de documentation du C.N.R.S. et futurs C.A.D.I.S.T.) à un schéma totalement centralisé (basé sur le projet de centre national de prêt multidisciplinaire) apparaît logiquement plus satisfaisante et, en toute hypothèse, beaucoup moins coûteuse.

La nouvelle organisation ne sera réellement efficace que dans la mesure où :

- elle regroupera d'emblée, dans des lieux connus de tous, des fonds documentaires substantiels convenablement choisis;
- elle pourra répondre aux demandes croissantes et diverses d'une clientèle de plus en plus exigeante quant aux délais et à la qualité du service;
- elle diffusera la documentation stockée suivant les techniques de pointe et dans des limites de coût comparables à celles de ses concurrents étrangers;
- elle s'appuiera sur un ensemble coordonné de catalogues spécialisés.

1.1.3.2. - Les banques de données.

L'utilisation des banques de données, informatisées ou non, nécessite la mise en oeuvre de systèmes permettant l'accès :

- à une information directement utilisable (banques de données textuelles ou numériques),
- à des références bibliographiques plus ou moins complètes à partir desquelles il est possible d'accéder aux livres et revues et ensuite à l'information recherchée

Le développement considérable de l'information scientifique mondiale a imposé le recours progressif à l'automatisation de ces systèmes. Les expériences françaises récentes - dans les

laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et de certaines universités - montrent bien que ces techniques documentaires nouvelles favorisent la recherche en permettant une connaissance plus précise des fonds primaires, plus de rapidité dans l'accès à l'information secondaire et dans la mise à la disposition des documents finalement souhaités.

L'A.U.D.I.S.T. a notamment pour mission de superviser et de coordonner les opérations de conception, fabrication, commercialisation des banques de données dans le cadre des compétences du Ministère des Universités. Les expériences antérieures faites en ordre dispersé, comme on l'a vu plus haut, ont montré la nécessité absolue d'une normalisation contraignante des descriptions catalographiques, qui conditionne la stabilité et la cohérence des systèmes documentaires, donc leur fiabilité.

L'inventaire des besoins est la première tâche de l'AUDIST dans ce domaine. Cet inventaire préalable à tout développement organisé des banques publiques françaises devrait être facilité par des enquêtes sur place des responsables des B.U., sensibilisés et formés à cet effet, à condition toutefois qu'ils restent en contact étroit avec les laboratoires de recherche des universités de leur secteur géographique. Il apparaît d'ores et déjà nécessaire de combler d'importantes lacunes françaises notamment en sciences sociales (et particulièrement en économie et gestion).

La conception et la fabrication ainsi que les conditions d'utilisation des banques de données doivent requérir également la coopération de chercheurs et de spécialistes de la documentation, avec l'assistance technique des deux centres de documentation du C.N.R.S (C.D.S.T. et C.D.S.H.) et naturellement de l'A.U.D.I.S.T..

Ce travail en commun, effectué sous la direction des chercheurs, permettra d'améliorer la mise au point:

- des critères de recherche documentaire (sommaires de revues , listes de références , résumés , mots-clés, etc...)
- des types d'exploitation finale envisagés (bulletins de sommaires bulletins signalétiques , recherche rétrospective , diffusion sur profils standardisés ou personnalisés),
- des cibles commerciales visées (public français , public étranger avec , pour ces derniers, fichiers bilingues ou multilingues).

Ainsi les banques de données permettront réellement la communication de chercheur à chercheur, évitant ainsi les déceptions trop souvent constatées aujourd'hui devant le produit fourni, sans rapport avec ce que pensaient obtenir les demandeurs.

La qualité et le caractère compétitif des banques de données du secteur public et plus particulièrement du secteur universitaire, face au développement considérable des produits et services des entreprises privées, ^{rendent} plus nécessaire encore l'effort de cohérence et de rationalisation dans ce domaine.

1.1.3.3. - L'outil informatique

La conception du réseau

Les analyses, conduites sur les plans des structures et des fonctions, des divers problèmes posés par la recherche de l'utilisation optimale des ressources documentaires dans un cadre nouveau ont déjà permis :

- de préciser les besoins à satisfaire aux niveaux central, régional, local,
- de mettre en lumière les insuffisances des systèmes de gestion documentaire actuellement mis en oeuvre ou en cours d'études,
- de définir les lignes directrices à partir desquelles doivent être élaborées les structures nouvelles susceptibles de réaliser les rationalisations attendues.

Dans ce contexte, il apparaît certain que les motifs qui ont présidé à la création de l'A.U.D.I.F.T. se trouvent très sérieusement renforcés par les remarques qui découlent de la présente étude.

La mission confiée à l'Agence, relatée plus haut, mérite d'être rappelée :

- "accessibilité de la documentation primaire..." ,
- "fabrication, acquisition, location, utilisation de fichiers de références bibliographiques consultables automatiquement..." ,
- "création et activité de banques de données fournissant ces données ou des informations calculées automatiquement à partir d'elles".

Cette mission constitue, de toute évidence, la tâche fondamentale d'un service national documentaire mis à la disposition des étudiants et des universitaires, enseignants et chercheurs.

Afin d'illustrer la réalité profonde du besoin, il convient de dresser un tableau rapide de la situation actuellement observée.

Il est exact que certains travaux, conduits à partir d'initiatives centrales (C.N.R.S.), ou locales (et dans ce dernier cas souvent soutenues soit par la D.I.C.A., soit par le BNIS T.), ont permis de mettre au point des applications devenues opérationnelles. Ces dernières couvrent la quasi-totalité du champ de la demande documentaire : catalogage des périodiques, fichiers bibliographiques, diffusion de documentation secondaire par interrogation des banques de données.

Mais on doit reconnaître que, pour la plupart, ces travaux n'ont guère dépassé le stade expérimental en raison de leur faiblesse foncière qui découle, en premier lieu, de ce qui semble avoir été une insuffisance de directivité scientifique rigoureuse dans la démarche, dans

la réflexion, dans l'analyse des besoins et, pour tout dire, dans la conduite des projets.

Citons à cet égard l'exemple caractéristique de l'informatisation du catalogage collectif des périodiques. Parmi toutes les applications étudiées, trois sont utilisées ; elles représentent certes un potentiel non négligeable, mais elles se révèlent cependant limitées dans leurs perspectives de développement ou de diffusion et aucune d'entre elles ne peut être considérée comme susceptible de généralisation.

Il s'agit de : A.G.A.P.E. (algorithme de gestion automatisée de périodiques) mis au point par la coopération des équipes des B.U. de Nice (maître d'oeuvre) et des B.U. d'Amiens, Bordeaux et Rennes.

- C.P.I. (catalogue collectif de périodiques informatisé) réalisé et piloté par la B.I.U. de Grenoble.
- I.P.P.E.C. (inventaire permanent des périodiques étrangers en cours) élaboré par un service ministériel inclus dans l'un des centres techniques de coopération rattachés à la B.N.

Ces divers systèmes tels qu'ils se présentent actuellement sont incompatibles. En effet, ils accusent des différences importantes dont on citera les plus caractéristiques :

- les deux premiers sont ouverts aux périodiques français et étrangers, le dernier ne concerne que ceux-ci ;
- la structure des fichiers constitués est hétérogène et, notamment, le format réservé à l'enregistrement des notices est défini par une zone fixe dans le premier cas, variable dans chacun des deux autres ;
- les langages de programmation sont différents : trois systèmes ont recours à trois langages (!!) dans l'ordre : Fortran, P.L 1 et Assembleur ;
- I.P.P.E.C., n'a pu, dès l'origine, insérer dans son système la prise en mémoire du code I.S.S.N. (International standard serial number), base normalisée établie par l'I.S.D.S. (International serials data system - système international de données sur les publications en série), ce qui rend ses fichiers

rigoureusement inutilisables au plan international et ne les met pas en mesure de s'enrichir par des apports externes (1).

Il ne faut pas sous-estimer, cependant, les efforts accomplis et, dans une certaine mesure, les résultats obtenus. En effet, A.G.A.P.E. a rassemblé, sur des fichiers exploitables en procédure conversationnelle, à Nice (Iris 50), à l'Isle-d'Abeau (Iris 55) et à Rennes (Iris 80), les périodiques répertoriés dans 16 centres universitaires régionaux et représentant plus de 100.000 collections. C.P.I. pour sa part, regroupe les enregistrements de périodiques de plus de 600 bibliothèques implantées dans 7 régions, et de natures très diverse B.U., bibliothèques d'U.E.R., municipales, départementales, parapubliques et privées. Les fichiers sont interrogeables en conversationnel sur l'ordinateur du centre interuniversitaire de calcul de Grenoble. Ils ont donné lieu à l'édition de catalogues sectoriels et généraux. La deuxième édition de ceux-ci, disponible depuis novembre 1979, regroupe 31.500 enregistrements de titres et 5 150 collectivités éditrices.

Mais, pour autant qu'ils soient dignes d'intérêt, ces travaux ne peuvent servir de point d'appui à une diffusion harmonisée et généralisée sur l'ensemble du territoire. L'absence de cohérence et l'incompatibilité des systèmes constituent un obstacle insurmontable. Et la difficulté rencontrée devient plus sensible encore si l'on considère que des travaux de même nature s'amorcent ici ou là (tentative récente de la B. U. de Nantes, que les collectivités régionale et locale se déclarent prêtes à soutenir).

Des remarques de même nature peuvent être faites en ce qui concerne la réalisation de fichiers bibliographiques. Dans ce domaine, une application originale a été mise en oeuvre à l'université de Compiègne : le produit G.E.S.R.I.B. (gestion automatisée en liaison avec le réseau informatique des bibliothèques) dont les travaux ont été financés par le B.N.I.S.T.

(1) Dans l'analyse de l'existant réalisée par l'Audist (rapport M.B./Info/B.N. - 1980-04, on peut lire au sujet d'I.P.P.E.C. "la maintenance actuelle de ces programmes et leur exploitation en service-bureau est en soi une hérésie"(souligné dans le texte).

Ce produit se proposait de constituer un modèle local de gestion automatisée de bibliothèque (fonds et prêts). A l'origine même, son ambition était d'assurer un lien fonctionnel avec le niveau supérieur (central) et, par lui, avec toutes les bibliothèques du réseau. Mais, de fait, l'application est demeurée limitée à l'usage de l'université où, d'ailleurs, elle donne toute satisfaction, mais reste à l'échelle de prototype.

De leur côté, les B.I.U. de Bordeaux et de Clermont-Ferrand viennent d'amorcer l'étude du même problème, sans qu'il y ait, à notre connaissance, recherche d'harmonie avec G.E.S.R.I.B.

On doit également citer les travaux conduits à la Bibliothèque nationale pour réaliser la Bibliographie générale de la France (système C.A.N.A.C.).

Les résultats n'ont pas répondu aux espoirs placés au point que l'application est remise en cause, présentement, par l'étude d'un nouveau projet (plan M.O.I.S.E.) conduite rationnellement à partir de la rédaction d'un cahier des charges exhaustif et de la définition précise des tâches à planifier.

On ne saurait terminer ce rapide tour d'horizon sans mentionner les réalisations menées à bien au sein du C.N.R.S. par le C.D.S.T. (centre de documentation scientifique et technique) et le C.D.S.H. (centre de documentation en sciences humaines).

Le C.D.S.T., dont l'activité a crû constamment depuis 1971, répond avec succès à des besoins importants, universitaires et privés, par la qualité et la sûreté de l'information documentaire secondaire qu'il peut apporter et par ses possibilités de diffusion. La banque de données P.A.S.C.A.L. (programme appliqué à la sélection et à la compilation automatique de la littérature), créée par lui, constitue un système de documentation automatique enrichi chaque année de 500.000 données bibliographiques, interrogeable sur le serveur de l'agence spatiale européenne de Frascati et tout récemment sur le serveur français de Télésystème, soit en procédure off line, et depuis 1978, on line par l'utilisation du système "P.A.S.C.A. L.I.N.E."

De son côté, le C.D.S.H. a créé, en documentation secondaire également, le système FRANCIS à partir duquel sont édités des bulletins signalétiques périodiques. La banque est accessible par l'intermédiaire du serveur télésystème de Valbonne.

En outre, le C.D.S.H. poursuit, en dehors du réseau des bibliothèques placées sous la tutelle du Ministre des Universités, des travaux documentaires liés à la constitution de réseaux, informatisés ou non, à l'adaptation de logiciels, à la formation spécialisée des personnels. Un récent rapport de l'Inspection Générale de l'Administration précise: "de producteur direct de documentation, il (le centre) tend à évoluer vers une fonction de coordination et d'assistance technique"

Notons enfin que, pour ces deux centres fonctionnant dans le cadre du C.N.R.S., les services documentaires rendus sont susceptibles de recevoir de notables améliorations dans deux domaines, si l'on se limite au seul plan technique.

- celui de la rapidité de mise à jour des fichiers par l'insertion accélérée des données relatives aux publications récentes,
- celui de la recherche de coûts de consultation plus attractifs pour les chercheurs et enseignants.

Le présent examen critique devrait permettre de mieux saisir l'urgence de la mise en oeuvre de la mission dévolue à l'A.U.D.I.S.T., organisme qui, en toute hypothèse, demeure le seul en mesure de faire face dans le cadre du Ministère des Universités à l'ampleur et à la complexité de la tâche de rationalisation entreprise. Mais, il apparaît que trois conditions sont nécessaires pour atteindre ce but, à savoir :

- une autorité administrative indispensable,
- une compétence technique indiscutable,
- des moyens adaptés, strictement évalués.

Les études préalables déjà accomplies méritent attention .

La structure du réseau informatisé susceptible de répondre dans la décennie à venir, aux besoins des utilisateurs de documentation et à ceux des gestionnaires responsables, est définie en ce qui concerne les bibliothèques universitaires. Elle prévoit un réseau desservant trois niveaux.

- Le niveau 1, ou niveau local banalisé, ^{serait} équipé de terminaux de consultation, de fichiers ou banques documentaires détenus par le serveur, plusieurs appareils de ce niveau étant connectés au mini ordinateur implanté au niveau 2.
- Le niveau 2, correspondant à une bibliothèque universitaire ou à un groupe de B.U., serait équipé d'un terminal lourd, capable de gérer lui-même un certain nombre de périphériques banalisés. Il serait relié à l'appareil du niveau 3.

C'est par son intermédiaire (dans l'hypothèse où il ne serait pas en mesure de "servir" lui-même, grâce aux sous-fichiers mis à sa disposition par l'A.U.D.I.S.T.) que se réaliserait la consultation du serveur national du réseau (1).

Ce niveau 2 devrait, en outre :

- au plan de l'université, assister la gestion de tous les problèmes bibliothéconomiques ;
- vis-à-vis de l'A.U.D.I.S.T., répondre aux obligations d'information permettant l'enrichissement des fichiers et banques ; l'informatique doit, en effet, repérer l'intégralité des fonds, afin de remplir totalement son rôle (2).

En contrepartie, il bénéficie de l'assistance permanente de l'A.U.D.I.S.T.

- Le niveau 3 a pour mission essentielle de "fabriquer" ou plutôt de réaliser les banques de données de catalogages collectifs et banques bibliographiques et de les rendre, ensuite, accessibles aux utilisateurs. Son intervention

.../...

(1) dans le cas où il pourrait assurer le rôle de serveur, il remplirait alors les fonctions d'un CADIST.

présente une garantie de réponse satisfaisante aux impératifs de cohérence de vocabulaire et de syntaxe d'une part, de structure des fichiers constitués d'autre part.

Il assure un catalogage réparti de l'ensemble des banques qu'il gère lui-même; il fabrique des sous-fichiers adaptés aux besoins locaux ou régionaux et mis à la disposition des niveaux 2, lorsque les conditions de personnel et de matériel sont remplies. Cette répartition permet de réaliser par déconcentration des diminutions très importantes de coûts d'exploitation et d'éviter l'engorgement inévitable de l'appareil central. Il n'est pas envisageable, en effet, de donner à tout utilisateur la possibilité permanente d'accès, en temps réel, aux mémoires de masse supports d'information qui, dans cette hypothèse, devraient être maintenues constamment "on line".

Le niveau 3 intègre, dans ses périphériques, la totalité des fichiers et peut remplir, à titre public, la fonction de "serveur".

Il assure enfin toutes les possibilités d'échanges avec l'étranger - et particulièrement avec l'U.N.I.S.I.S.T., émanation de l'U.N.E.S.C.O. -, par fichiers et programmes assortis.

En ce qui concerne la Bibliothèque nationale, le projet MOISE envisage un équipement informatique autonome et une gestion indépendante, par utilisation d'un système "interne". Sur ce sujet, le rapport de l'A.U.D.I.S.T., cité plus haut, émet une opinion nettement critique et, aux yeux des Inspections, plus réaliste.

Ce rapport rappelle en effet que la "solution interne progressive" est la "notion retenue pour le plan D.I.S.T./M.U. dans lequel on déconcentre les activités localement tout en maintenant à long terme une nécessaire cohérence et une assistance A.U.D.I.S.T."

Pour ce qui est du C.N.R.S., il est bon de relever le caractère de complémentarité des activités officiellement confiées à l'A.U.D.I.S.T. et celles des centres de documentation C.D.S.T. et

C.D.S.H. Il est à redouter que le maintien d'une telle du lité ne soit de nature à limiter l'effet des actions entreprises, et à perpétuer les doubles emplois et les gaspillages de moyens. Ne conviendrait-il pas de rechercher l'articulation des deux organes et, mieux, l'insertion des centres de documentation dans l'A.U.D.I.S.T. ? Cette insertion serait naturellement accompagnée d'une convention privilégiée fixant les relations C.N.R.S.-A.U.D.I.S.T., sous l'autorité du Ministre des Universités.

Ainsi pourraient être posées les bases d'un ensemble à la fois logique, harmonieux, efficace, répondant aux missions définies par l'arrêté ministériel du 2 octobre 1978.

Le sort réservé aux projets de l'A.U.D.I.S.T.

Le projet d'équipement informatique a été soumis au Comité technique d'informatique polyvalente le 20.3.1980. Il s'appuyait sur un rapport d'expert analysant l'économie et la contexture des propositions présentées.

Ont été notamment soulignées les faiblesses du projet -conditions financières plus particulièrement- ainsi que l'absence de recherche d'utilisation, avec complément d'équipement, des moyens de calcul disponibles au sein du Ministère des Universités.

Un supplément d'information était demandé avant que le dossier ne soit soumis à la Commission informatique.

Cette dernière, dans sa séance du 26 mars 1980, a repris les réserves exprimées par le Comité et demandé :

- l'élaboration d'un cahier des charges précis,
- une étude de faisabilité technique,
- une évaluation rigoureuse du coût de l'ensemble de l'opération (évolution des équipements, des logiciels et coûts de fonctionnement),
- la conduite de tests du projet en utilisant des moyens hardware déjà en place dans des centres dépendant du Ministère des Universités.

Il est certain que le projet doit être complété pour répondre aux demandes exprimées par la Commission. Mais, dans le même temps, les Inspections Générales estimeront utile que le dossier soit soumis au Comité technique d'informatique de gestion pour que celui-ci, dont c'est la mission, ait à connaître des objectifs généraux et exprime son opinion sur la conception d'ensemble. Il apparaît en effet, que, sur ce sujet, l'aspect technologique ne peut être considéré seul. Les motifs qui conduisent à déterminer la structure générale et l'orientation du système D.I.S.T./M.U. sont à prendre en compte, dans leur aspect de système de gestion, ayant recours à l'outil informatique.

Il est à regretter, en outre, que ce dossier ne puisse être soutenu, dans sa forme élaborée, par un organe spécialisé de l'Administration centrale chargé d'assurer la couverture de l'ensemble des problèmes de gestion informatisée. Le rapport déposé en octobre 1979 par l'Inspection Générale de l'Administration soulignait la nécessité de la mise en place de cet organe, lequel devrait avoir pour mission première de définir le plan de développement de la gestion informatisée (P.D.G.I.) du Ministère des Universités et des établissements placés sous sa tutelle, puis d'en assurer la mise en oeuvre.

La question présentement débattue s'inscrit dans ce cadre de préoccupations. Elle permet, d'ailleurs, de mieux percevoir l'importance que revêtent les aspects d'études d'ensemble, de coordination, ainsi que la préparation des programmes de financement des actions axées sur la gestion.

Pour ce qui est de la mise en place du réseau de gestion documentaire, il ne faut pas de surcroît taire l'inquiétude qu'éprouvent les bibliothèques face au projet de la M.I.D.I.S.T. (mission interministérielle), laquelle est prête à accueillir les universités dans sa clientèle (1). Les difficultés peuvent provenir plus rapidement encore de l'activité des A.R.I.D.I.S.T. (Agences régionales interprofessionnelles) dont certaines sont en cours d'installation et ont déjà amorcé les démarches qui visent à contractualiser la relation A.R.I.D.I.S.T. - Université dans le domaine documentaire (à Limoges, par exemple).

(1) Il serait sage, à ce propos, de chiffrer les coûts réels d'utilisation, à court et à long terme.

Il semble donc que le temps soit venu de traduire dans les faits les projets qui ont présidé à la naissance de l'A.U.D.I.S.T. si l'on souhaite aujourd'hui tirer tout le parti possible de la richesse des fonds possédés. Certes, l'évaluation des moyens nécessaires demande encore étude attentive. Mais on ne doit pas se dissimuler que, par le problème posé, l'avenir du secteur documentaire universitaire est en cause.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel, la prise de position des plus hautes instances du Ministère des Universités s'avère indispensable et urgente.



II. 2. - Nécessité d'une adaptation administrative et financière

Il convient tout d'abord d'établir un constat d'ensemble de l'organisation administrative dans son fonctionnement actuel et des moyens dont elle dispose.

2.1. - L'organisation administrative actuelle n'est pas adaptée aux exigences nouvelles.

On s'attachera à l'examen des trois points suivants :

- la diversité des autorités investies de pouvoirs de décision ;
- la contradiction de certaines structures juridiques au niveau des universités ;
- la difficulté d'évaluation des résultats des activités documentaires.

.../...

2.1.1 : Diversité actuelle des autorités et organismes investis de pouvoirs de décision.

Au niveau du Ministère des Universités, il faut noter une certaine dispersion des pouvoirs entre directions et services entraînant nécessairement des répercussions sur l'évolution du système documentaire d'ensemble.

En ce qui concerne les établissements et organismes, ayant pour finalité exclusive la documentation, la tutelle est répartie comme suit depuis plusieurs années.

- La Direction des affaires générales et financières dispose depuis 1978 de l'ensemble des crédits destinés à la Bibliothèque Nationale. L'A.U.D.I.S.T. ayant été créé comme un centre technique de coopération sans personnalité juridique, la B.N. reçoit à cet effet une subvention annuelle émanant de la même D.A.G.E.F.I. L'utilisation effective de cette aide financière est subordonnée à un aval formel de l'administrateur général de la B.N.

- Le Service des Bibliothèques exerce la tutelle des B.U. et B.I.U. (nomination et mouvement des personnels, notification de subventions de fonctionnement incluant indifféremment les dépenses purement matérielles de chauffage, d'éclairage et les dépenses documentaires stricto sensu).

Cependant, ce même Service des Bibliothèques n'est aucunement le tuteur financier des universités dont les B.U. et B.I.U. sont cependant en droit des services communs. Le Service des Bibliothèques est, par ailleurs, le tuteur de l'Ecole nationale supérieure des Bibliothèques, établissement supérieur de formation professionnelle, mais non celui de l'Ecole Nationale des Chartes qui fournit statutairement au corps des conservateurs une part de son recrutement.

Par contre, il n'intervient pas non plus dans la création de départements "Carrières de l'information et de la documentation" dans les I.U.T. ou dans l'habilitation de formations de bibliothéconomie au niveau du troisième cycle des universités.

Enfin, vis à vis de la Bibliothèque nationale, si le Service des Bibliothèques n'exerce plus à son égard aucun pouvoir financier, il n'en continue pas moins à assurer la gestion de ses personnels.

En ce qui concerne les établissements pour lesquels la documentation n'est pas une finalité exclusive, mais qui consacrent néanmoins une part notable de leurs ressources à cette fonction, la situation manque également de netteté.

La D.A.G.E.F.I. a la responsabilité de répartir les subventions générales de fonctionnement entre les universités et de déléguer des crédits au C.N.R.S. Par ailleurs, la mission de la recherche notifiée aux universités, annuellement, certains crédits, grevés d'affectation.

Or, dans la première phase de répartition de ces crédits qui se situe au Ministère des Universités aucune affectation documentaire spécifique n'apparaît, au moins de façon explicite. Et, en toute hypothèse, le Service des Bibliothèques reste en dehors des opérations de répartition, ne possédant d'ailleurs aucun élément d'appréciation sur l'impact documentaire éventuel des crédits susceptibles d'être délégués en dehors de lui.

L'examen des tableaux 1 et 2 montre que la répartition des pouvoirs et les procédures d'attribution des moyens ne permettent pas à un service ministériel déterminé d'affecter judicieusement les crédits en fonction des besoins.

.../...

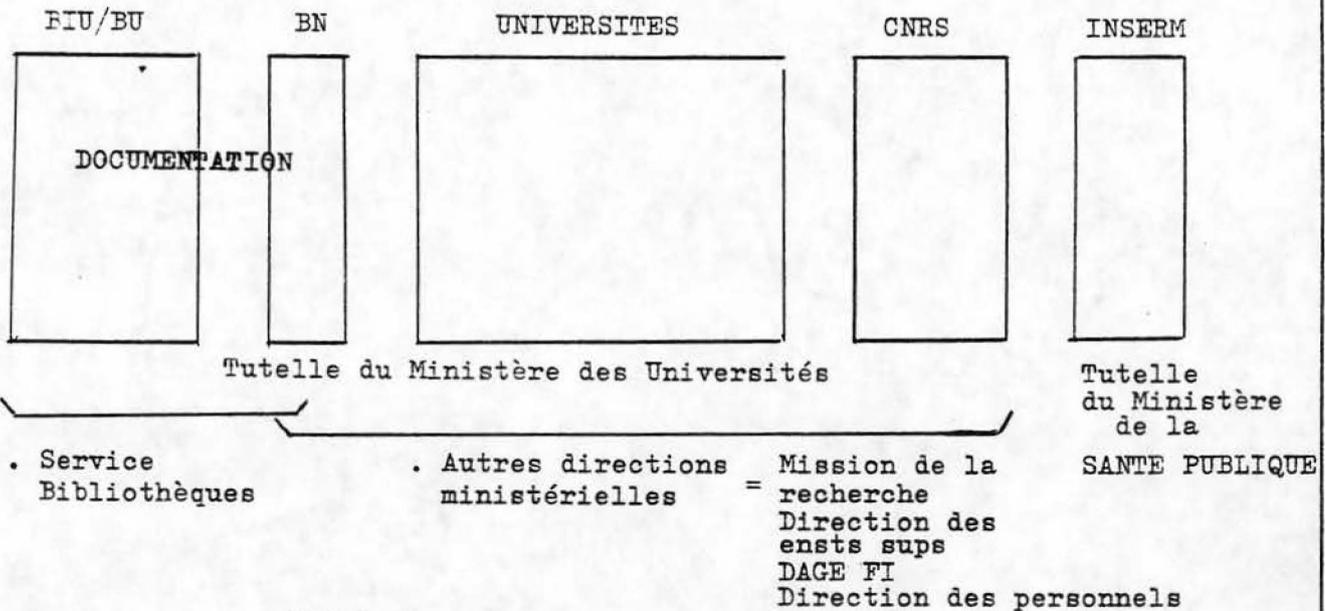
AUTORITES ET ORGANISMES INVESTIS DE POUVOIRS DE DECISION

Eléments constitutifs d'une politique documentaire Autorités et organismes investis de pouvoirs de décision	a) <u>Définition d'objectifs</u> 1=aide à la création intellectuelle 2=développement de centres documentaires 3=bibliographie 4=diffusion de la documentation	b) <u>Application de méthodes</u> 1=attribution générale de fonctions 2=organisation de centres documentaires 3=choix des techniques	c) <u>Répartition de moyens</u> 1=création d'emplois 2=affectation sur les emplois créés 3=affectation de ressources
■ <u>Ministère des Universités</u> ↳ <u>Service des bibliothèques</u> ↳ <u>Autres directions</u> . Mission de la recherche . Direction des enseignements supérieurs . D.A.G.E.F.I. . Direction des personnels	1 + 2 + 3 + 4 1 1 - -	1 + 2 + 3 - - - -	1 + 2 + 3 3 - 3 1 + 2
□ A.U.D.I.S.T.	1 + 2 + 3 + 4	2 + 3	3 (par délégation du M.U.)
□ BIBLIOTHEQUE NATIONALE	1 + 2 + 3 + 4	1 + 2 + 3	2 + 3
□ CENTRE NATIONAL de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 + 2 + 3 + 4	1 + 2 + 3	2 + 3
□ UNIVERSITES	1 + 2 + 3 + 4	1 + 2 + 3	2 + 3

Tableau n° 1

REPARTITION ET UTILISATION DES MOYENS.

1 : Répartition initiale des moyens.



2 : Utilisation finale des moyens répartis.

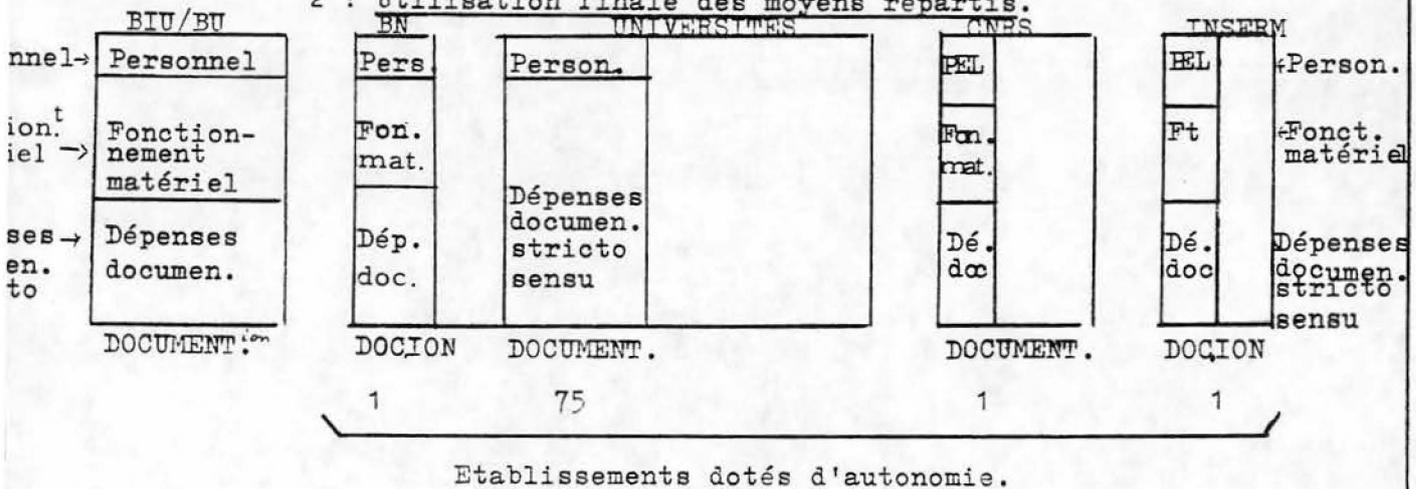


TABLEAU n° 2

(NB : la proportionnalité des crédits aux surfaces de la figure est purement indicative)

L'exemple des grands établissements - B.N. et C.N.R.S. notamment - révèle la même situation. En effet, ces grandes institutions, qui bénéficient de l'autonomie juridique, financière, scientifique ont, par conséquent, la possibilité de définir une politique documentaire spécifique dans le cadre de leur vocation statutaire. Dans les deux cas, les orientations générales données par les instances délibérantes ont une incidence extrêmement importante sur l'ensemble du système documentaire du secteur universitaire. Les ressources substantielles dont ils disposent et les fonctions bibliographiques qu'ils assument, accentuent encore l'effet de leurs options.

Dans ces conditions, il paraît difficile de voir se dégager une politique documentaire d'ensemble cohérente, puisque les pouvoirs sont dispersés et que les régimes d'utilisation des crédits suivent des règles différentes.

2.1.2 : Contradictions entre certaines structures juridiques et les impératifs d'une organisation rationnelle.

Le décret du 26 mars 1976 (modifiant le décret du 23 décembre 1970 relatif aux B.U.), tout en maintenant la mission générale de service commun des B.U. et B.I.U. a prévu le renforcement de leur participation à la mise en oeuvre de la politique documentaire des universités. Le même texte souligne leur rôle dans le développement nécessaire de la concertation et de la coopération. De plus, le statut dérogatoire des B.U. et B.I.U. (mode de désignation des directeurs des B.U. et B.I.U., composition des divers conseils) est lui aussi maintenu.

Dans le même temps, les U.E.R. ont la possibilité au sein de l'université d'invoquer les articles 11 à 19 de la loi d'orientation pour affirmer, dans leur statut d'abord, dans leur gestion

.../...

ensuite, leur autonomie administrative et pédagogique : c'est-à-dire leur droit à créer ou développer des centres documentaires qui leur soient propres. Et le conseil de l'université, dans la mesure où il a approuvé les statuts des U.E.R., est ^{souvent} amené à avaliser les demandes ultérieures de crédits de ces mêmes U.E.R. pour leurs centres documentaires.

De même, le président de l'université est conduit à affecter des postes et des personnels pour les tâches de la documentation accomplies hors des B.U. et des B.I.U.

Il n'est pas niabile que la quasi-impossibilité d'une coordination entre les B.U. et B.I.U. et les U.E.R. trouve son explication autant dans l'esprit et la lettre des textes que dans la mentalité des personnels.

2.1.3. - Difficultés d'évaluation des résultats d'activités d'information et de documentation.

La répartition des moyens devrait s'appuyer sur une évaluation des efforts poursuivis pour atteindre les objectifs d'une documentation réellement efficace. Or, les difficultés rencontrées par la mission d'inspection dans son inventaire montrent les limites de toute tentative d'estimation. Cependant, si l'on veut apprécier les coûts et rendements de la fonction documentaire pour l'ensemble des établissements soumis à la tutelle du Ministère des Universités, il est nécessaire d'adopter de nouvelles méthodes de présentation des budgets et comptes financiers. Une nouvelle présentation devrait être accompagnée d'un rapport détaillant les informations d'ordre fonctionnel relatives :

- à la création de documentation primaire (aide à la production scientifique : thèses, publications);
- à la couverture des domaines scientifiques (améliorations constatées sur les plans qualitatif et quantitatif);
- au développement de l'information secondaire (catalogage, banques de données, activités d'analyse);

.../...

- à l'accès aux documents primaires (prêt sur place et prêt à distance);
- à la modernisation des méthodes (interrogations des fichiers automatiques ; utilisation des réseaux de télécommunication : tarification des services rendus).

Ces renseignements, indispensables pour élaborer ou infléchir une politique documentaire d'ensemble, devraient parvenir à un service ministériel unique et cela annuellement, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice budgétaire précédent. En période d'inflation, l'intérêt d'informations complètes et rapides est évident, si l'on veut mettre les services ministériels en mesure de remédier aux insuffisances de dotations sans attendre de nouvelles dégradations du potentiel documentaire. De 1976 à 1980, l'indice de croissance des crédits globaux affectés au B.U. et B.I.U. pour leur fonctionnement et le renouvellement de leur matériel n'a progressé que de 20 % environ en francs courants. Or, ces crédits ont été utilisés pour une part croissante aux dépenses de fonctionnement matériel au sens strict (chauffage, éclairage, fournitures diverses), qui ont progressé au rythme général de la hausse des prix pendant la même période, c'est-à-dire de l'ordre de 40 à 45 %. En conséquence, les acquisitions documentaires proprement dites se sont trouvées réduites d'année en année et n'atteindront en 1980 que 80 % environ de leur volume de 1976.

2.2. - Des adaptations sont nécessaires.

Les grands axes de la réorganisation ont fait apparaître la nécessité d'une coopération accrue à tous les échelons entre les partenaires concernés par cette réforme.

L'insertion de l'A.U.D.I.S.T. et le rôle d'impulsion et de coordination qui lui est officiellement imparti doivent conduire à la mise au point de formules originales afin d'établir les liaisons indispensables à la réussite de l'entreprise, tant au plan des universités qu'au plan national.

2.2.1. - Au niveau des universités :

Si l'on veut, d'une part, éviter aux B. U. et B. I. U. une lente mais inéluctable dégradation, d'autre part, réanimer la fonction documentaire en milieu universitaire, il est nécessaire que celle-ci fasse corps avec les fonctions de recherche et d'enseignement.

Mais, sans plus attendre, les recommandations ministérielles devraient pouvoir inciter les universités autonomes à prendre certaines mesures visant à coordonner ces fonctions.

Les deux mesures principales consisteraient à organiser une participation effective des directeurs de B. U. , à titre consultatif, aux conseils scientifique, d'enseignement, et d'U. E. R. , ainsi qu'en la passation de conventions avec l'AUDIST.

Celles-ci pourraient définir :

- a) les obligations de l'université en matière de généralisation des catalogages, de rationalisation des acquisitions documentaires, d'accès aux banques de données au titre de client ou de pourvoyeur d'informations ;
- b) les obligations de l'A. U. D. I. S. T. relatives à l'assistance technique à l'université dans des conditions dûment précisées, à la fourniture (ou au prêt) de matériels et diverses prestations (bandes magnétiques). Ces dernières seraient définies en vertu de dispositions spéciales d'abonnement à des serveurs de fichiers informatisés ;

.../...

2. 2. 2. - Au niveau national :

Trois mesures importantes semblent devoir intervenir si l'on entend créer les conditions de l'élaboration et de l'application d'une politique documentaire universitaire cohérente.

En premier lieu, il paraît nécessaire de réaliser une rationalisation des financements de la fonction "documentation" au niveau des directions et services de l'administration centrale du Ministère des Universités. Une telle mesure implique que le service compétent (aujourd'hui le Service des Bibliothèques) dispose d'une dotation budgétaire exclusivement réservée au financement de l'information et des documentations primaire et secondaire. Ces crédits pourraient être considérés comme "affectés" pour bien traduire la volonté ministérielle dans un domaine clé.

En deuxième lieu, il paraît très souhaitable qu'une réflexion soit conduite, simultanément, en vue de définir les missions respectives du Service des Bibliothèques du Ministère des Universités et de la Bibliothèque nationale d'autre part. Les missions et le rattachement des centres techniques de coopération devraient en particulier faire l'objet de décisions s'inscrivant dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble.

.../...

En troisième lieu, il conviendrait de fixer le statut juridique définitif de l'A. U. D. I. S. T. en transformant cette agence en établissement public. Cette mesure et l'octroi de moyens substantiels peuvent seuls permettre à cet organisme d'assumer les missions qui lui ont été confiées par l'arrêté ministériel du 2 octobre 1978.

Ainsi officiellement reconnue, l'A. U. D. I. S. T. pourrait avoir l'autorité nécessaire pour négocier, dans le cadre de ses attributions, des conventions avec la B. N., le C. N. R. S. et les universités. Les tâches imparties à ces divers établissements publics pourraient alors être redéfinies rationnellement.

0 0
0 0

II. 3.- Propositions concrètes en vue de la réalisation d'un réseau de documentation propre à chaque Université.

Les propositions concrètes que la mission d'inspection générale est maintenant en mesure d'énoncer, s'appuient sur les constats et les vues prospectives relevés précédemment ainsi que sur la loi d'Orientation dont elles respectent fondamentalement le sens.

Cependant, les changements multiples et divers qu'elles supposent, et qui affecteraient une partie de l'architecture et des processus du système actuel, ne gardent de chance de s'affirmer réels et durables que si le mouvement de rénovation s'accomplit, notamment, au travers de cheminements qui le dérobent aux obstacles issus de ce système confus et inadapté, étonnamment figé néanmoins, et à l'aide de moyens susceptibles de réduire les tensions naissant de comportements individuels ou collectifs.

L'attention est donc principalement attirée dans les lignes qui suivent :

- d'une part, sur la nature, l'importance et l'objet des transformations et aménagements que commandent l'état actuel de l'infrastructure et les dispositions réglementaires financières et comptables;

- d'autre part, sur la qualité et le style de la démarche, rigoureuse et ferme quant aux objectifs, prudente et pragmatique quant à la conjoncture, qui semble constituer la meilleure garantie d'efficacité et de fidélité à l'égard des projets.

Selon l'esprit de l'ordre de mission, cette présentation se limite aux suggestions visant expressément l'appareil de documentation des universités. Toutefois, la problématique qu'il crée présentement appelle bien d'autres réponses mais pour lesquelles il n'est plus une cible immédiate ou exclusive. Aussi, s'est-on borné à évoquer quelques-unes d'entre elles, les plus urgentes à retenir, dans des annexes à l'exposé:

.../...

- annexe VI : note sur la formation professionnelle du personnel scientifique des bibliothèques,
- annexe VII : note sur les fonds anciens dans les B.U. et les B.U.E.R.,
- annexe VIII : note sur le traitement des thèses,
- annexe IX : note sur les droits universitaires,
- annexe X : note sur l'intérêt d'une coordination interministérielle.

3.1. - Les axes de construction du réseau interne.

La réflexion dont procèdent les propositions de la mission d'inspection générale, dégage une solution à partir des quelques traits, précisés ci-après, qui caractériseraient, au sein de chaque université, l'agencement et le jeu de la fonction documentaire :

- unicité de son support, mais diversité ordonnée des composantes de ce système. Ainsi, serait-on en droit d'espérer qu'un réseau se constituât en s'identifiant au tissu universitaire et en s'articulant simultanément avec certains combinats documentaires extérieurs.

La fonction y gagnerait considérablement en sensibilité à l'endroit de la vie et des virtualités de rayonnement, non seulement de l'établissement, mais de la communauté universitaire. Or, c'est dans cette sensibilité que le système puiserait sa force et ses facultés d'adaptation : il y aurait donc lieu de contribuer le mieux possible à son épanouissement.

- universalité de ses compétences. La fonction aurait à s'assurer la maîtrise de tous les flux documentaires qui alimentent les secteurs de recherche et d'enseignement de l'université : cela, l'avenir l'exigera encore plus que le présent. On ne saurait donc réduire son champ d'application au traitement du livre et de l'écrit.

.../...

- spécificité de la gestion. La fonction concourant à la réalisation d'une économie propre à un système documentaire déterminé, la logique solliciterait qu'une gestion spécifique en appréhendât les mouvements, puis en restituât les divers aspects à la commande, de façon analysée ou synthétisée suivant les cas. La fonction devrait s'approprier cet instrument de contrôle et de prévision.

- fluidité et régularité des communications internes

La dynamique du réseau resterait tributaire de l'état de perméabilité de chacune de ses composantes aux apports de toutes les autres et, plus précisément, de la nature, de l'intensité et de la fréquence de ces échanges. Ceux-ci auraient à soutenir, particulièrement, le dialogue entre les fonctions dominantes : celles de recherche ou d'enseignement, et la fonction subordonnée : celle de documentation. La mise en oeuvre de communications fluides et régulières constituerait l'un des impératifs de l'opération de rénovation.

Il faut examiner les implications de ces données sous l'angle institutionnel et organique, en cerner ensuite les incidences dans l'ordre financier et comptable.

3.2. - Esquisse institutionnelle.

Il résulte de ce qui précède que chaque université disposerait d'une entité documentaire propre qu'on pourrait dénommer "SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES" lequel demeurerait un service commun aux termes de la loi du 12 novembre 1968.

Dans ce cadre, seraient réunis,

A. des organes centraux :

LE CONSEIL DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES, assemblée délibérante de l'université, la troisième après le conseil scientifique ;

LA DIRECTION DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES, partie intégrante des structures permanentes relevant directement de la présidence de l'université et

.../...

chargée d'en soutenir les responsabilités.

Les pouvoirs de décision, les prérogatives de conception seraient partagés entre le CONSEIL et la DIRECTION, celle-ci détenant en outre les compétences inhérentes à l'administration générale du service et à la coordination de ses éléments. En cela, la DIRECTION serait assistée par une cellule logistique, la DIVISION DES ETUDES ET **DES AFFAIRES GENERALES**.

Autour de la DIRECTION, des ORGANES SPECIALISES assumerait des missions ou des gestions présentant un intérêt général vis-à-vis de l'Université ou, plus largement, de la communauté universitaire tout entière.

Ces organes bénéficieraient éventuellement d'une certaine autonomie d'action et de gestion déterminée en fonction de la spécificité de quelques-unes des tâches ou des opérations qui leur seraient départies, mais ils resteraient dans la dépendance administrative de la DIRECTION du service.

B. des organes déconcentrés :

Ceux-ci, appelés SECTIONS DE DOCUMENTATION, seraient de nature opérationnelle et constitués auprès des formations de base de l'université (UER, facultés, instituts, départements, **I.U.T., etc...**) que celles-ci soient individualisées en raison de leurs objectifs : recherche, enseignement, éducation continuée, approfondissement culturel..., ou des caractéristiques de leurs activités, disciplinaires ou interdisciplinaires.

Les SECTIONS DE DOCUMENTATION rassembleraient tous les rouages de traitement (de la sélection à la communication, voire à la diffusion) d'une documentation : documentation réunie en faveur d'un type ou de types d'utilisateurs définis.

Ces organes seraient eux-mêmes fédérateurs d'éléments différenciés dans l'hypothèse où le fractionnement des opérations de conservation ou de traitement apparaîtrait nécessaire ou opportun : variété des supports de documentation, cloisonnement de disciplines enfermées cependant dans une

même recherche ou dans un même enseignement, sauvegarde de collections (dons et legs), travaux de reprographie, administration des prêts, gestion des thèses, etc...

Un CHEF DE SECTION, épaulé par "un montage" logistique conçu relativement aux finalités et à l'importance de la section, en assurerait la bonne marche.

Enfin, une ou plusieurs COMMISSIONS SCIENTIFIQUES, siégeant à la hauteur de chacune des sections, établiraient une liaison entre son responsable et les spécialistes, enseignants et chercheurs, à l'endroit d'un groupe de disciplines, d'une discipline, ou, encore, d'une étude thématique.

Le système se déploierait donc en un réseau adhérent en tous les points sensibles (les sections de documentations) à la trame que sous-tendent les pôles d'activités de l'établissement (UER, laboratoires, services spécialisés, etc...) et convergeant vers un centre régulateur (le conseil et la direction), installé, lui, au coeur même de l'université, et relié à ses instances d'autorité.

Cette silhouette, esquissée d'un point de vue institutionnel, est à compléter par une analyse organique du système.

.../...

3.3. - Analyse des structures.

L'objet de cette analyse est de décrire le rôle et la constitution de chacune des pièces maîtresses du service de documentation et des bibliothèques dont on vient d'imaginer la construction.

3.3.1. - Les organes centraux.

Le CONSEIL DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES recevrait un rôle similaire à celui qui est assigné au conseil de la bibliothèque par le décret n° 70 1267 du 23 décembre 1970 : il administrerait le service (article 7 du texte précité). A ce titre :

il proposerait à l'adoption du Conseil de l'Université,

- une définition et des modalités de mise en oeuvre de la politique documentaire de l'établissement,

- le budget annuel propre au service,

- toutes les mesures tendant à développer la concertation et la coopération entre le service considéré en tant que réseau intérieur et tous les autres réseaux extérieurs quel que soit le plan sur lequel ils se manifestent (local, régional, national...) ou la nature de l'organisme gestionnaire (public ou privé) ;

il donnerait son avis sur le rapport et le compte d'exploitation produit annuellement par le directeur du service ;

il se prononcerait sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du dit service et arrêterait son règlement intérieur dans le cadre d'un schéma élaboré au plan national.

Les dispositions portant sur le rôle de ce conseil se sépareraient du décret du 23 décembre 1970 sur deux points :

- il serait un organisme intégré à chaque université comme peut l'être le conseil scientifique ;

- ses compétences s'établiraient sur un registre notablement plus étendu puisqu'il n'excepterait aucune des formes de documentation, de l'écrit à la télématique...

Deux autres différences sont à souligner : elles ont trait à la présidence et à la composition du conseil.

La présidence, d'abord : de droit, elle entrerait dans les charges du président de l'Université qui pourrait déléguer à un membre du Conseil de l'Université le soin de le suppléer.

La composition ensuite: dans le conseil figureraient tous les directeurs des UER et des membres du conseil scientifique, des représentants des enseignants chercheurs, des étudiants, du personnel ressortissant au service, des personnalités extérieures, les uns et les autres étant choisis conformément à l'article 13 du décret du 23 décembre 1970.

Pour éviter de convoquer trop souvent cette assemblée quelque peu imposante, un COMITE PERMANENT réunissant quelques-unes des personnalités membres du conseil (directeurs d'UER, représentants du conseil scientifique) siègerait dans l'intervalle des sessions sous la présidence d'un membre du conseil de l'Université, délégué par le président⁽¹⁾. Le directeur du service lui serait adjoint en qualité de rapporteur.

Le Comité permanent traiterait les affaires courantes et toutes celles qui lui seraient renvoyées par le conseil.

Au DIRECTEUR DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES BIBLIOTHEQUES, seraient dévolus :

- l'exercice des responsabilités permanentes relatives à l'organisation et au fonctionnement du service (organes centraux et déconcentrés),

- les pouvoirs d'ordonnateur secondaire de droit pour l'exécution des recettes et des dépenses du service de la documentation et des bibliothèques.

(1) ou du président, lui-même.

Il pourvoierait à sa fonction sous l'autorité du président de l'Université.

Le statut du directeur mérite un instant d'attention: comptable, certes, au regard des instances universitaires, de la marche de l'organisme et de la qualité des prestations que ce dernier serait amené à fournir aux usagers, enseignants, chercheurs et étudiants de l'Université, ce fonctionnaire ne le demeurerait-il pas aux yeux de la Tutelle, en l'occurrence le ministre des Universités, du fait de la part que devrait prendre directement l'institution ~~on service public~~, à la tête de laquelle il est placé, dans l'essor scientifique national ?

Le statut aurait à tenir compte de cette dualité conceptuelle qui obligerait la "fonction" de directeur à assimiler et à transposer en une somme cohérente, les aspirations propres à chacun des deux niveaux. Il s'agirait, sans aucun doute, d'une fonction d'autorité, au plein sens juridique, et qu'il faudrait reconnaître comme telle.

On pourrait songer à un statut proche de celui de secrétaire général d'université, qui stipulerait, entre autres, que le directeur fût nommé sur un emploi, par le ministre des universités, sur proposition du président et après avis du conseil de l'Université.

Il serait choisi parmi les membres "du corps scientifique des bibliothèques" ayant atteint un certain grade et inscrits sur une liste d'aptitude dressée chaque année, au plan national.

LA DIVISION DES ETUDES ET DES AFFAIRES
GENERALES assurerait les fonctions logistiques de la

direction : elle devrait être apte à étayer l'intervention de celle-ci dans tous les secteurs de sa compétence.

A. Dans le secteur scientifique, la politique tracée par l'université au profit de sa recherche et de son enseignement ~~doit~~ inspirer la stratégie applicable à la documentation. La mise en oeuvre de cette stratégie à l'échelon des organes spécialisés et déconcentrés, solliciterait la constante

vigilance de la direction.

B. Dans le secteur technique, on distinguerait trois lignes d'action :

- la première fixant ceux des problèmes qui concerneraient l'entretien et le développement du réseau interne, la composition des fonds, le contenu des dépôts, la répartition des collections entre les sections de documentation, "points-clés" du réseau,

- la deuxième, ceux qui émergeraient de la réflexion sur les modes de traitement de la documentation, l'élaboration des catalogues et des bibliographies, l'utilisation de l'informatique et le choix des supports,

- la troisième, ceux qui apparaîtraient avec la nécessité de connecter le réseau interne aux combinats documentaires externes.

C. Dans le secteur administratif seraient centralisées les opérations suivantes :

- conception et conduite d'une économie adaptée à la stratégie documentaire évoquée plus haut; rationalisation des méthodes et des processus d'achat en matière de documentation,

- gestion des emplois et du personnel,

- gestion du patrimoine mobilier et immobilier.

A ce stade, le service de documentation et des bibliothèques ne devrait conserver que les attributions qui constituent la sauvegarde de sa spécificité et une caution de régularité à l'égard de sa marche quotidienne. Toutes les attributions de caractère général ou celles qui pourraient être banalisées à l'échelon de l'université auraient à faire l'objet d'un report sur le secrétariat général.

.../...

De la sorte, incomberaient à l'administration universitaire, outre l'entretien des locaux, la gestion de la dotation des emplois et des carrières, l'accomplissement des procédures d'acquisition et de renouvellement du matériel, l'engagement et la surveillance des travaux d'aménagement.

En revanche, l'appréciation en opportunité de toutes les situations que traverse le service, serait, sans exception, du ressort de son directeur, habilité de surcroît à proposer toutes les solutions ayant pour but de les améliorer ou de les redresser. De même, resteraient dans son lot la définition des postes de travail, la répartition des tâches, les propositions aussi ayant trait à la notation, à l'avancement ou à l'état du personnel, le contrôle des acquisitions documentaires enfin.

D. Dans le secteur relationnel, devraient se manifester des efforts respectivement dirigés vers les enseignants et les chercheurs, les étudiants, les collectivités extérieures qui captent les principales sources de documentation.

Certains de ces efforts auraient pour fins d'intégrer définitivement la fonction documentaire dans la dynamique universitaire; d'autres de la projeter dans des courants d'échanges capables de contribuer à l'enrichissement de son potentiel.

Cet éventail de compétences nombreuses et composites obligerait la DIVISION DES ETUDES ET DES AFFAIRES GENERALES à diversifier sa structure et à requérir l'emploi d'un personnel de qualification variée : fonctionnaires des corps scientifique et technique des bibliothèques, agents contractuels du type C.N.R.S., voire de l'administration universitaire, ces derniers restant toujours en nombre réduit.

DES ORGANES SPECIALISES, placés dans la mouvance de la direction du service, prendraient la charge de gestions ou de missions d'intérêt commun ou général comme nous l'avons vu précédemment; ils seraient dotés d'une assise d'organisation et de fonctionnement relativement autonome dans la mesure où des raisons scientifiques, techniques ou administratives

justifieraient ce choix.

Cette formule privilégierait, par exemple, et pour ce qui relèverait d'intérêts locaux et communs, la gestion de fonds anciens et précieux, de matériels audiovisuels, ou encore de dépôt de thèses ou de mémoires : pour ce qui relèverait d'intérêts généraux, la gestion d'une unité disciplinaire appartenant à une banque de données à vocation nationale, celle de terminaux, ou d'un CADIST, etc...

On préjuge qu'elle serait utilisée différemment et inégalement d'une université à une autre, le recours à cette solution restant toujours suspendu à des circonstances, des situations ou à des régimes singuliers : traces ou héritage du passé, originalité de certaines réalisations ou actions, vitalité et rayonnement de certaines universités...

Le règlement intérieur du service établirait la "constitution" de chacun de ces organes.

3.3.2. - Les organes déconcentrés.

Les organes désignés sous le nom de SECTIONS DE DOCUMENTATION auraient pour finalité de satisfaire directement les aspirations de nature documentaire exprimées par les catégories d'usagers au bénéfice desquels ils seraient créés.

Dépositaires des fonds et des collections réunis dans cette perspective, ils auraient la charge de les entretenir, d'en organiser la consultation dans des conditions appropriées.

A ces missions fondamentales s'adjoindraient celle de contribuer à l'accroissement et au traitement de l'information bibliographique, notamment en puisant systématiquement aux sources extérieures et en procédant aux recherches et aux études nécessaires et celle, aussi, d'augmenter son potentiel scientifique en participant activement et régulièrement aux

opérations lancées au travers des réseaux d'échanges et de prêts.

Toutes ces missions seraient assumées dans le respect des instructions ministérielles et des directives du conseil de la documentation et des bibliothèques traduisant l'unité de la politique documentaire de l'université.

Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de ces organes, font l'objet des paragraphes suivants :

A. Création. Elle résulterait dans chaque cas d'une décision du conseil de l'université, exécutoire après approbation par le recteur, prise après avis du conseil de la documentation et des bibliothèques.

Cette décision constituerait la réplique à des besoins vérifiés découlant des activités, ou d'un secteur d'activités, de l'Université. C'est dire que d'un établissement à l'autre, l'architecture des sections de documentation serait très loin d'être identique, et cela, à l'image de celle des complexes d'enseignement ou de recherche.

On concevrait certaines de ces sections dans une projection interdisciplinaire afin que soit soutenue l'action culturelle menée par l'Université, et dans son ensemble, au profit de ses étudiants ;

- d'autres, seraient bâties autour des grands axes traditionnels de formation : sciences exactes, sciences humaines, droit, économie, médecine, pharmacie... ou autour de branches **qui s'y rattachent** : chimie organique, droit international public ou privé, histoire moderne...

- d'autres, encore, ne desserviraient que des secteurs plus étroits, ceux que forment l'enseignement et la recherche en faveur de l'histoire régionale, du droit ibérique, de la médecine légale...

- d'autres, enfin, s'ouvriraient à l'intention d'enseignants et de chercheurs qui se livrent à des travaux hautement spécialisés en laboratoires et en équipes, et qui doivent avoir à leur portée une documentation très spécialisée.

Tout, dans cette construction, est subordonné en fin de compte aux orientations de l'établissement, aux dimensions de ses champs d'enseignement et de recherche, à ses modes d'intervention, à son style pédagogique.

Mais, il conviendrait, en tout état de cause, de veiller à ce que chacune des sections de documentation conserve une taille minimum, afin qu'elle soit viable sur le plan scientifique et technique. Ce serait aussi le moyen d'éviter une prolifération de sections qui affecteraient la solidité de l'ensemble documentaire.

B. Organisation et fonctionnement : l'organisation et le fonctionnement de chaque section demeurerait, en leurs modalités, largement contingents des objectifs qui seraient assignés à celle-ci, eu égard à ses usagers potentiels, à leur qualité et à leur nombre.

Aussi serait-on amené à distinguer :

- les sections de documentation destinées plus particulièrement aux étudiants et, éventuellement, aux étudiants relevant d'une discipline ou d'un groupe de disciplines, ou, encore, d'un cycle déterminé ;

- les sections mixtes d'enseignement et de recherche, lesquelles accueilleraient les étudiants de 3e cycle ;

- les sections réservées à la documentation générale des professeurs, etc...

Il est évident que, selon l'éventualité, les questions se poseraient en termes différents et les réponses n'auraient point forcément de communs dénominateurs ; ainsi, en irait-il :

- du choix des locaux, de leur implantation (qu'il serait expédient, au regard de la spécialisation de la section de prévoir à proximité des lieux de recherche et d'enseignement), de leurs dimensions, de l'ouverture d'annexes, de l'aménagement des salles de travail (dont le volume et l'équipement sont à calculer par rapport à des hypothèses de fréquentation),

- des règles de consultation et de prêt, d'accès aux matériels audiovisuels,

- de la mise en place d'appareils divers (photocopieuses, lecteurs de micro-fiches, terminaux), .../...

- du régime de consultation (le libre service étant adopté chaque fois que cela est possible).

Sur proposition du directeur du Service, il appartiendrait au Conseil de la documentation et des bibliothèques de se prononcer sur ces divers points.

A la tête de la section serait placé un chef de section choisi par le Président de l'Université sur proposition du directeur du Service de documentation, parmi les fonctionnaires du corps scientifique des bibliothèques affectés à l'Université : il administrerait la section sous l'autorité du directeur du Service, lequel aurait la faculté de lui déléguer sa signature pour l'engagement des dépenses concernant sa section. La charge de plusieurs sections pourrait être attribuée à un seul fonctionnaire.

En ce qui intéresse les acquisitions documentaires de tous ordres, le chef de section serait assisté de COMMISSIONS SCIENTIFIQUES, créées par décision du président de l'Université, groupant des enseignants et des chercheurs spécialistes désignés par les directeurs des UER auxquelles la section se rattache sur le plan disciplinaire. La présidence de chacune de ces commissions serait assurée par un enseignant commis par le président de l'Université.

La consultation des Commissions scientifiques prendrait un caractère obligatoire : elle pourrait se réaliser à l'occasion de la présentation par les soins du chef de la section, chaque semestre, par exemple, d'un programme d'acquisitions.

La souplesse, dont le système ferait preuve, principalement à l'échelon de la section, au contact des activités d'enseignement et de recherche, et cela, pour mieux saisir la demande, la valoriser et la satisfaire, connaîtrait une contrepartie sur le plan de la gestion.

Des règles, élaborées par le directeur du Service et soumises à l'approbation du conseil de la documentation et des bibliothèques, interviendraient pour maîtriser et uniformiser les modalités et les processus, que ce soit au niveau du traitement et de la conservation des documents ou bien à celui

de leur acquisition. Autrement dit, ces règles auraient une triple portée, dans les domaines scientifique, technique, administratif et financier.

Il va de soi que les organes centraux responsables devraient être à même de conduire l'économie générale applicable au système et de contrôler, à tout instant, l'exécution des décisions prises à l'échelon de l'Université.

3.3.3. - Le problème parisien.

A Paris, nous l'avons vu, les bibliothèques universitaires posent des problèmes particulièrement délicats qui tiennent à la fois à l'exceptionnelle importance de certaines d'entre elles et au nombre considérable d'universités implantées dans la capitale et sa proche banlieue. Des réorganisations successives ont tenté de les résoudre depuis 1970 et ont abouti à doter chaque université des académies de Paris, Créteil et Versailles d'une bibliothèque universitaire particulière, conçue selon le schéma habituel, et intégrant du reste, dans certains cas, diverses bibliothèques d'U.E.R. (Décret du 16 novembre 1978, annexe II). Ces B.U. devraient évidemment fonctionner à l'avenir dans les mêmes conditions que les B.U. provinciales si les dispositions statutaires préconisées dans le présent rapport étaient retenues.

On doit toutefois faire observer que les mesures déjà prises ont réservé un sort particulier à certaines bibliothèques universitaires considérées, en raison de leur richesse, comme ayant une véritable vocation nationale dans le domaine documentaire (9 au total, citées à l'art. 2 du décret).

Le même décret créait en outre (articles 11-13) un "service commun interuniversitaire" dit "Réunion des bibliothèques universitaires de Paris", ayant pour mission "d'apporter aux bibliothèques d'université créées par les universités de Paris I, Paris III, Paris IV, Paris V et Paris VII ainsi qu'aux bibliothèques interuniversitaires que ces universités et l'université de Paris II ont constituées ou constitueront, les concours scientifiques, techniques et administratifs qui leur seront utiles pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins de l'enseignement et de la recherche".

.../...

Le 21 décembre 1978 une convention était passée, en application du décret, entre les universités concernées.

L'organisme ainsi institué n'a pu cependant obtenir jusqu'ici de résultats véritablement positifs, notamment dans les domaines de la coopération et de la coordination, faute de pouvoirs administratifs réels et de moyens financiers suffisants. En fait, on continue à voir chaque ancienne B.I.U. rattachée pour ordre à une "université de siège", conduire sa propre politique documentaire sans que celle-ci parvienne à s'intégrer dans une perspective d'ensemble.

Il paraît souhaitable, dans ces conditions, de recommander la mise en place d'une organisation mieux adaptée aux impératifs que le présent rapport s'est efforcé de dégager.

Dans la pratique, l'actuelle "Réunion des bibliothèques universitaires de Paris" devrait être érigée en établissement public à caractère scientifique et culturel. Ce nouvel établissement, regroupant la plupart des bibliothèques énumérées à l'article 2 du décret du 16 novembre 1978 aurait pour missions essentielles :

- dans le domaine scientifique et technique,
de définir le rôle des bibliothèques qui le constituent, d'en coordonner les activités propres, d'en contrôler la gestion, surtout de promouvoir leur insertion dans le futur réseau documentaire national :

- dans le domaine administratif et financier,
de répartir les moyens en personnel et les ressources financières allouées par le ministère de tutelle, en fonction d'une politique d'ensemble, d'en assurer la gestion globale.

Les instances nationales des universités et de la recherche intéressées par ces différentes bibliothèques devraient bien **entendu être largement représentées dans les conseils du futur établissement.**

.../...

3.4. - Dispositions financières et comptables.

3.4.1. - Le service commun de documentation de l'Université fonctionnerait conformément aux dispositions contenues dans le titre I du décret du 25 décembre 1970. Il n'est pas, sur ce point, nécessaire d'innover puisque, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le principe du service commun a été maintenu.

Comme en l'état actuel, son directeur serait de droit ordonnateur du budget de l'université pour l'exécution du budget propre de la bibliothèque.

Ce budget propre, dont l'exécution serait décrite selon les techniques actuellement observées, comprendrait essentiellement :

- en produits :

- les droits de bibliothèque ,
- une subvention du Ministère des Universités,
- une subvention éventuelle ouverte par l'Université

Il pourrait s'agir, pour ce dernier point, soit directement d'une subvention des services généraux de l'université, soit de crédits que les différentes U.E.R. attribueraient au service commun ^{en} lui laissant le soin d'assurer la gestion totale de la fonction documentaire.

Sans doute ne peut-on immédiatement espérer, là où l'esprit particulariste des U.E.R. se manifeste à l'extrême, voir celles-ci abandonner une fraction de leur "souveraineté de fait" au profit de l'institution projetée. Dans le cas contraire, les universités appliqueraient spontanément le schéma préconisé qui contribuerait à une simplification dans la gestion et à une amélioration de l'efficacité.

- en charges :

- les dépenses de fonctionnement à l'exclusion de celles liées à l'entretien et l'occupation des locaux, celles-ci devant être directement assumées par le budget de l'université,

.../...

- les dépenses à caractère documentaire, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'équipement,

- éventuellement, des subventions à des U.E.R. à des fins exclusivement documentaires.

Cette dernière proposition semble contradictoire avec celle énoncée plus haut envisageant que le service commun puisse recevoir des subventions de l'université ou des U.E.R. mais la contradiction n'est qu'apparente. La présente hypothèse ne devrait normalement trouver d'application que dans le cas où des considérations géographiques (éparpillement des locaux par exemple) la justifieraient. On ne peut nier cependant le risque qu'une décentralisation outrancière ferait courir à l'institution en faisant considérer essentiellement le service commun comme un service distributeur de subventions supplémentaires à des U.E.R.

Inversement, sur le plan psychologique, il peut être intéressant d'augmenter l'interdépendance des deux institutions qui se sont jusqu'alors quelquefois trop ignorées, à savoir B.U. et U.E.R.

3.4.2. - Les sections de documentation.

Qu'elles soient, selon les statuts que les universités leur donneront, des éléments du service commun rattachées à des U.E.R., ou communes à plusieurs U.E.R., les sections de documentation ne disposeront pas d'un budget propre (1). Selon les cas, les acquisitions documentaires dont ces services techniques auront à connaître seront imputées, soit au budget propre du service commun de documentation, soit au budget d'une U.E.R.

Le chef de section pourrait recevoir délégation de signature, soit du chef du service commun, soit du président de l'Université pour les engagements des dépenses de l'U.E.R. relevant de sa compétence, soit du directeur de l'U.E.R. institué en qualité d'ordonnateur secondaire de droit.

(1) ce qui n'exclut pas une individualisation comptable.

3.4.3. - Dispositions d'ordre comptable.

Compte tenu des comportements en usage dans les universités, l'application du schéma proposé ne saurait empêcher que des acquisitions documentaires fussent réalisées par les U.E.R, sur leurs dotations budgétaires, soit sur les crédits de fonctionnement, soit sur les crédits de recherche, ou au titre de l'exécution de contrats de recherche.

Il convient cependant que le service documentaire puisse, à tout le moins a posteriori, avoir une connaissance exhaustive de toutes les ressources documentaires de l'Université, **quels** qu'aient pu être les modalités et les supports de leur acquisition.

Ce but peut être atteint par une série de deux mesures d'ordre comptable.

a) Toute dépense de l'espèce au sein de l'Université ne pouvant être ordonnancée qu'après une prise en charge régulièrement effectuée, condition nécessairement requise pour les paiements, il convient de donner à la prise en charge une définition plus large que celle qui est actuellement retenue. A l'attestation de service fait, délivrée par le service réceptionnaire, il serait efficace d'ajouter, comme condition nécessaire au paiement, le visa de la facture par le chef du service documentaire ou par l'un de ses délégués, quel que soit le budget d'imputation. Ainsi, le service documentaire aurait-il obligatoirement connaissance de toutes les acquisitions. La normalisation d'une procédure de codification rendrait possible et relativement aisée la gestion technique de la documentation.

b) A la fin de chaque exercice, il est intéressant de connaître la totalité des crédits ayant été consacrés à des acquisitions documentaires au sein de l'Université, et quels qu'en aient été les budgets d'imputation.

Il est possible de parvenir à ce résultat :

- soit par l'établissement d'un document annexe au compte financier mettant en évidence la conformité des écritures de l'agent comptable et des renseignements recueillis

.../...

par le service documentaire en exécution des formalités décrites au paragraphe (a) ci-dessus,

- soit par un jeu d'écritures transférant au compte financier du service de documentation toutes les opérations intéressant la fonction documentaire ayant été réalisées au sein de quelque partie de l'Université que ce fût.

Cette dernière solution, plus sûre parce que devant obéir aux règles de la technique comptable, soulève cependant une objection juridique qui ne devrait pas être dirimante : dans quelle mesure est-il possible de décrire dans une comptabilité ou de lui rattacher des opérations effectuées par plusieurs ordonnateurs ?

3.4.4. - Conséquences pour la procédure d'attribution de crédits.

Le schéma d'organisation proposé a suggéré que les crédits attribués au service commun de documentation concernent exclusivement les dépenses documentaires. L'entretien des bâtiments ainsi que leurs chauffage et éclairage incomberaient à l'Université. Il est en effet beaucoup plus rationnel que les chefs des services de documentation soient libérés de ces sujétions quotidiennes et davantage disponibles pour remplir la mission qui leur est spécifique. Sans que ceux-ci aient jusqu'alors démerité dans l'accomplissement de ces tâches, les universités, qui disposent de moyens en personnels adéquats, pourront absorber cette mission supplémentaire, à condition qu'elles reçoivent le surcroît de subvention correspondant.

Les renseignements recueillis auprès de l'administration centrale montreraient que, globalement, les crédits consacrés par les B.U. et B.I.U. aux dépenses logistiques seraient du même ordre que les dépenses documentaires effectuées par les U.E.R. sur leurs crédits de fonctionnement.

Dans ces conditions, un transfert de crédits entre les services ministériels intéressés ne devrait présenter aucune difficulté majeure.

.../...

Au niveau des établissements, les flux financiers globaux ne devraient pas non plus subir d'altération profonde. Mais il en résulterait pour les différents budgets de chaque université plusieurs conséquences :

- le service documentaire pourrait consacrer l'intégralité de ses ressources à des achats documentaires ;

- les services communs de l'université verraient s'accroître leur dotation dans une proportion compatible avec l'augmentation de leurs obligations en matière immobilière ;

- les U.E.R. verraient leurs subventions diminuer d'un montant approximativement égal à celui qu'elles réservaient à des dépenses documentaires. Si une telle diminution peut, en première analyse, provoquer des réactions défavorables, il faut noter que les universités auront la possibilité, par le jeu des institutions proposées, d'en atténuer les effets brutaux, notamment par la faculté pour le service commun d'attribuer des subventions aux U.E.R.

En revanche, le service commun deviendra la pièce centrale de toute l'organisation documentaire au sein de l'Université.

3.5. - La démarche constructive.

3.5.1. - Les propositions qui viennent d'être exposées conduisent à réformer l'organisation actuelle en intégrant les bibliothèques **universitaires et d'U.E.R. dans** un réseau local, propre à chaque Université et en les incitant à s'insérer dans un réseau national dont la mise au point relève d'une des missions de l'AUDIST.

Il est apparu très nettement au cours de cette enquête que la situation actuelle ne peut se perpétuer sans que les inconvénients signalés ne s'aggravent.

L'élaboration de dispositions réglementaires s'inspirant de l'esquisse institutionnelle précédemment suggérée est maintenant très urgente.

3.5.2. - Le ministre pourrait demander à une équipe restreinte, pour préparer une politique documentaire nationale, de :

- recenser les moyens existants et les besoins à satisfaire,
- coordonner les compétences,
- arrêter les modalités d'une réforme en profondeur.

Il n'appartient pas à la mission d'Inspection générale d'élaborer un programme d'action. Les dispositions réglementaires conformes à l'esquisse institutionnelle et aux diverses propositions présentées plus haut, arrêtées dans l'esprit de la loi d'Orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, devraient entraîner, rappelons le, une réorganisation des services centraux chargés d'appliquer la politique documentaire nationale, l'attribution de la personnalité morale et financière à l'AUDIST, la définition de missions spécifiques pour la B.N. et pour les grandes B.I.U. parisiennes dont le statut juridique devrait être transformé;

et, en outre :

- la refonte du décret n° 70 1267 du 23 décembre 1970 modifié par le décret n° 76 293 du 26 mars 1976, ainsi que la mise au point de circulaires d'application.

Les nouveaux textes seraient relatifs non seulement aux bibliothèques universitaires mais également aux bibliothèques **et services de documentation de toute nature fonctionnant dans le cadre d'une université.**

Après avoir défini clairement les idées qui doivent être la base de la conception d'une politique d'ensemble et la notion de réseau documentaire interne à l'université, il faudrait également préciser :

- les éléments de base du réseau interne,
- les organes de réflexion et d'action, leur désignation, leurs compétences, leurs missions et leurs mandats pour l'élaboration et l'application de la politique documentaire de l'université,

.../...

- Les règles budgétaires adaptées à la nouvelle organisation.

La structure B.I.U. disparaîtrait dans sa forme actuelle. (1)

Toutefois, les diverses universités d'une même ville ou d'une région pourraient passer entre elles des conventions destinées à la mise en commun de leurs ressources documentaires. Chaque université pourrait par ailleurs conclure des accords de coopération avec d'autres bibliothèques locales et avec des réseaux informatisés ou non, ayant un caractère régional ou national. Ces accords auraient la forme de contrats de modernisation ou de développement et seraient établis, selon les cas, avec l'AUDIST ou avec son agrément.

- des dispositions transitoires s'efforceraient de prévoir les adaptations propres à faciliter le passage des anciennes aux nouvelles structures. Notamment, en ce qui concerne les B.I.U. les conseils d'Université devraient être invités à recueillir les avis des conseils de B.I.U. sur les modalités de répartition des biens, des fonds et des emplois de personnel entre les nouveaux services communs.

En complément devraient être préparés :

- les circulaires relatives à l'utilisation de schémas comptables permettant d'individualiser toutes les dépenses de nature documentaire,

- les textes mettant en harmonie les missions des différents personnels avec les obligations qui résulteraient de la nouvelle situation

(1)- Il va de soi que les actuelles B.U. ou B.I.U.

devraient, selon le cas et compte tenu de l'implantation des locaux et de l'importance des collections, être réorganisées en plusieurs sections éventuellement regroupées.

.../...

Sur ce point, les instructions devraient tenir compte des tâches originales accomplies par certains contractuels du type C.N.R.S. Ils sont fréquemment à la fois bibliothécaires, auxiliaires des enseignants-chercheurs, et conseillers pédagogiques des étudiants. Il serait certainement intéressant que ces agents conservent des fonctions analogues dans le nouveau dispositif.

- les circulaires relatives aux dotations en emplois relevant des diverses catégories de personnel destinées à pourvoir le service de documentation et des bibliothèques.

Il est apparu que, tout au moins dans un premier temps, les moyens existants en personnels, en locaux et en crédits devraient, dans la majorité des cas, être suffisants dès lors qu'ils seraient regroupés dans une organisation intégrée ; non certes pour rattraper le retard pris par rapport à certains pays étrangers mais pour permettre la mise en place des nouvelles structures. A propos des personnels, ces regroupements poseraient évidemment des questions concernant :

- la nouvelle répartition des tâches et sans doute la révision de certains emplois du temps,
- les transformations éventuelles d'emplois,
- leur formation.

3.5.3. - La réforme devrait intervenir dans des délais les plus courts possible. Dans l'intervalle, il importerait d'opérer de telle sorte que l'actuel "service commun" perde son caractère trop restrictif et bloqué. Aussi, une action devrait être entreprise par l'administration centrale pour provoquer, là où cela est nécessaire, une prise de conscience de la nécessité d'une véritable

.../...

concertation entre des éléments trop souvent indifférents les uns aux autres. En particulier des directives devraient provoquer l'application systématique de procédures de gestion commune pour tous les achats de livres, périodiques, documents et matériels divers, utilisés à des fins documentaires. Certaines méthodes employées à LILLE III ou mieux encore à COMPIEGNE pourraient servir d'exemples.

De plus, des conventions ayant un caractère incitatif devraient être proposées aux universités les plus dynamiques, selon des modalités à préciser, par l'administration centrale.

.../...

C O N C L U S I O N

Au terme d'un rapport auquel la diversité et la complexité des questions abordées ont imposé une ampleur sans doute imprévue à l'origine, il paraît utile à la mission d'Inspection générale de résumer en quelques lignes l'essentiel des constatations auxquelles elle a abouti et des orientations qu'elle a été amenée à préconiser.

A l'heure actuelle, si l'on peut affirmer que l'importance de la fonction documentaire est presque partout pleinement reconnue dans les universités françaises, on doit constater que cette unanimité n'a guère quitté le terrain des principes. Dans la pratique, elle ne les a pas conduites à une analyse précise de leurs besoins en ce domaine, ni, par suite, à la claire définition d'une politique d'ensemble capable de les satisfaire. Il semble d'ailleurs évident que cette prise de conscience du rôle essentiel de la documentation en matière d'enseignement et de recherche a été plus tardive et plus lente en FRANCE que dans certains pays étrangers.

C'est sans doute ce qui explique en partie que partout, ou presque, où la mission d'Inspection générale a mené son enquête avec le concours efficace et parfois pressé des autorités et organismes concernés, elle ait pu constater la coexistence de deux systèmes documentaires distincts, et plus souvent concurrentiels que complémentaires.

L'un, officiel et fortement structuré, relevant à la fois des universités dont il constitue juridiquement un "service commun" et de l'administration centrale qui lui attribue la quasi-totalité de ses moyens, s'avère aujourd'hui, hors d'état pour des raisons tant matérielles qu'institutionnelles et psychologiques de s'intégrer pleinement dans l'université dont il dépend et de satisfaire tous les besoins, exprimés ou non, des diverses catégories d'usagers qui devraient logiquement avoir recours à lui.

.../...

L'autre, officieux -voire parfois clandestin- et surtout parcellaire et foncièrement anarchique dans ses structures et son fonctionnement, se révèle souvent plus riche à certains égards que le premier, et, par suite, mieux à même de répondre aux exigences ponctuelles et légitimes de certaines catégories d'utilisateurs plus restreintes, mais influentes.

Malgré les dispositions du décret du 23 décembre 1970 modifié, il n'existe que fort peu de communication entre les deux systèmes. Les louables efforts tentés ici ou là pour assurer un minimum de coordination n'ont pu se développer dans un cadre institutionnel clairement défini et leur succès reste toujours le fruit d'initiatives individuelles et d'une mutuelle bonne volonté.

La mission d'Inspection générale estime irréaliste, et sans doute fâcheuse, toute solution qui aboutirait à sacrifier autoritairement l'un des deux systèmes à l'autre. Elle ne se dissimule pas toutefois que leur coexistence sous leur forme actuelle est à la fois coûteuse et inefficace. Le contexte économique, comme le développement souhaitable et prévisible de l'informatique documentaire ne peuvent d'ailleurs que la condamner à bref délai à la stérilité et au dépérissement.

Il lui a, dans ces conditions, paru opportun d'envisager une refonte en profondeur de l'organisation actuelle des bibliothèques d'université et d'U.E.R., en proposant les axes d'une réforme qui permettrait d'arriver à l'insertion des unes et des autres dans un réseau dont les activités pourraient ainsi être davantage encouragées et mieux contrôlées par les autorités locales et nationales dont il relèverait.

A la lumière des observations précises et chiffrées effectuées non seulement en FRANCE mais aussi, à titre de comparaison, en ALLEMAGNE fédérale et en GRANDE-BRETAGNE, la mission pense être également en mesure d'indiquer par quels mécanismes institutionnels et financiers les résultats à attendre d'une telle réforme pourraient être obtenus.

.../...

Sans provoquer de périlleux bouleversements et en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la Loi d'Orientation, les changements proposés devraient permettre l'établissement dans les universités d'un système documentaire rationnel, équilibré et mieux adapté à leurs besoins propres sans entraîner pour autant une charge financière excessive, à condition toutefois que toutes les instances concernées sachent surmonter certaines tentations inspirées par l'esprit de routine et un particularisme excessif.

Bien entendu, il n'a jamais été perdu de vue que le système proposé ne saurait atteindre son but que s'il était localement conçu de manière à pouvoir s'insérer dans la trame d'un réseau documentaire national largement informatisé.

La réorganisation envisagée ne paraît pas, dans l'immédiat, devoir exiger de moyens disproportionnés avec ceux dont dispose présentement le Ministère des Universités. La mission d'Inspection générale croit enfin devoir souligner l'urgence de la réorganisation qu'elle recommande, ayant été à même de constater le retard alarmant pris par la FRANCE en un domaine dont l'importance pour le développement des études supérieures et de la recherche est universellement reconnue.

⊙
⊙ ⊙
⊙

TABLEAU DE SIGNIFICATION DES SIGLES

UTILISES DANS LE RAPPORT

- .N.E.S.E.R. : Conseil National de l'enseignement supérieur et de la recherche
- .N.P. : Centre National de prêts
- .N.R.S. : Centre National de la recherche scientifique
- .O.L.M.E.D. : Catalogue collectif des périodiques médicaux
- .P.I. : Catalogue collectif des périodiques de l'Isère
- .P.R. : Centre pédagogique régional
- .S.C.S. : Commission scientifique consultative spécialisée
- .I.C.A. : Division de la coopération et de l'automatisation
- .A.G.E.F.I. : Direction des Affaires Générales et Financières
- .A.O. : Enseignement assisté par ordinateur
- .G.S.B.U. : **Enquête générale statistique des Bibliothèques Universitaires**
- .N.S.B. : Ecole Nationale supérieure des bibliothèques
- .E.S.R.I.B. : Gestion automatisée en liaison avec le réseau informatique des bibliothèques
- N.C.L.O. : Institut National des civilisations et langues orientales
- .P.L. : Institut National Polytechnique de Lorraine
- S.A. : Institut National des sciences appliquées
- .S.E.R.M. : Institut National Supérieur de l'enseignement et de la recherche médicale
- .P.P.E.C. : Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours
- .R.E.M. : Institut régional de l'enseig^t des Maths
- .S.B.D. : International standard bibliographie description
- .S.D.S. : International Serial data system
- .S.S.N. : Numéro international normalisé
International Serials standard number
- .S.T. : Information scientifique et technique
- .U.T. : Institut Universitaire de technologie
- .I.D.I.S.T. : Mission interministérielle pour l'information scientifique et technique
- .A.S.C.A.L. : Programme appliqué à la sélection et à la compilation automatique de la littérature
- .D.G.I. : Plan du développement de la gestion informatisée
- .N.I.S.I.S.T. : Système international de l'information scientifique et technique
(U.N.E.S.C.O.)

